RAPPORT 2026 SUR LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

Le prix du repli sur soi

CNCD

11.11.11

CHÂTEAU
COOPÉRATION
AMPUTÉE
CUVÉE 2025

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF 04

LE BULLETIN DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT 06

1. CONTEXTE INTERNATIONAL 10

2. QUANTITÉ DE L'AIDE PUBLIQUE BELGE AU DÉVELOPPEMENT 24

3. QUALITÉ DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT 40

4. COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT 60

5. ZOOM : LE PRIX DES COUPES BUDGÉTAIRES 72

RECOMMANDATIONS 86

ACRONYMES & ABRÉVIATIONS 90

Cadeau reçu par le ministre belge de la Coopération au développement, Maxime Prévôt, lors des Assises de la coopération internationale organisées en septembre 2025 à Bruxelles.
© Arnaud Ghys

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Rapport 2026 du CNCD-11.11.11 sur la Coopération belge au développement est centré cette année sur les conséquences des coupes budgétaires, dans un contexte de recul historique et sans précédent de l'aide publique au développement (APD), tant au niveau mondial qu'au niveau belge. Ce recul survient alors que les besoins n'ont jamais été aussi importants, dans un monde saturé de conflits, de crises climatiques et économiques, et de reculs démocratiques.

Le Rapport examine successivement le contexte international (chapitre 1), l'évolution quantitative de l'aide publique belge (chapitre 2), la qualité de celle-ci (chapitre 3), la cohérence des politiques en faveur du développement (chapitre 4), puis propose un zoom sur les conséquences concrètes des coupes budgétaires dans la coopération internationale (chapitre 5).

Le premier chapitre analyse un contexte international marqué par une polycrise sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La multiplication des conflits armés — en Ukraine, au Soudan, en RDC, à Gaza — s'est aggravée avec le déclenchement, le 28 février 2026, d'une guerre régionale entre les États-Unis, Israël et l'Iran, provoquant la fermeture du détroit d'Ormuz et un choc énergétique et alimentaire mondial aux conséquences dramatiques pour les pays les plus pauvres. Dans ce contexte, l'aide publique au développement mondiale a connu une chute historique de 23,1 % en 2025, la plus forte baisse jamais enregistrée. Les effets de cette chute s'ajoutent à une dette extérieure record des pays du Sud, à une guerre commerciale qui balaie 70 ans de préférences commerciales, à un ralentissement économique mondial et à une aggravation continue du dérèglement climatique — autant de crises qui s'alimentent mutuellement et pénalisent en premier lieu les pays et les populations les plus vulnérables.

Le deuxième chapitre analyse l'évolution de la quantité de l'aide publique au développement (APD) de la Belgique, marquée par une régression inédite. En 2025, l'APD belge a chuté de 21,4 % en une seule année, retombant de 0,48 % à 0,37 % du revenu national brut (RNB) — son niveau le plus bas depuis 2001 — sous l'effet cumulé de variations conjoncturelles et de la première vague de coupes décidée par le gouvernement Arizona. Le canal multilatéral géré par la Direction générale de la Coopération au développement (DGD) a été le plus durement touché, avec une réduction de 50 %. Si cette réduction résulte en partie de fluctuations de calendriers de paiements, elle est aussi le résultat du choix politique de diminuer les contributions belges à des organisations internationales pourtant reconnues pour leur efficacité, telles que le PNUD, la FAO, l'UNICEF ou le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Par ailleurs, la Coopération gouvernementale belge a connu plusieurs ruptures majeures : la suspension par le Rwanda de sa coopération avec la Belgique, ainsi que la décision belge de ne pas renouveler les programmes de Coopération gouvernementale avec le Mali, la Guinée et le Mozambique. Face à cette régression, le chapitre appelle la Belgique à réinvestir dans sa coopération au développement pour renouer avec une trajectoire de croissance vers l'objectif international de 0,7 % du RNB, y compris dans le cadre des négociations en cours sur le futur budget européen.

Le chapitre 3 évalue la qualité de la Coopération belge, qui a longtemps incarné un modèle de référence : concentrée sur les pays dits « les moins avancés » et les contextes fragiles, largement déliée et donnée sous forme de dons, intégrant de manière transversale le genre et l'environnement. Le chapitre montre cependant que, sous le gouvernement Arizona, la Coopération belge s'oriente de plus en plus vers des partenariats dits « mutuellement bénéfiques », terme

reflétant une logique transactionnelle qui risque, si elle n'est pas encadrée par des balises claires, de faire primer les intérêts économiques, sécuritaires et migratoires belges sur les besoins réels des pays partenaires. Le chapitre rappelle toutefois qu'une aide alignée sur les besoins réels des populations et fondée sur les droits humains continue de produire des résultats durables, y compris pour les pays donateurs eux-mêmes — à condition que la primauté reste donnée aux besoins des pays partenaires, et non pas aux intérêts à court terme des donateurs. Ce n'est que dans cette optique que l'approche des partenariats mutuellement bénéfiques peut représenter une opportunité pour toutes les parties.

Le chapitre 4 est consacré à la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD), qui impose de ne pas reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre. Le chapitre constate que le dispositif institutionnel belge censé garantir la CPD reste largement inactif, et que la CPD n'apparaît pas explicitement dans les textes politiques du gouvernement Arizona. Il met en garde contre le risque que la nouvelle approche des « partenariats mutuellement bénéfiques » subordonne la CPD aux intérêts à court terme de la Belgique. Le chapitre relève cependant des signaux positifs, notamment le rôle moteur joué par la Belgique pour défendre l'égalité des genres lors de la 70e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, et appelle à réactiver les mécanismes existants pour faire de la CPD une priorité politique transversale.

Enfin, le « Zoom » de cette édition revient sur les conséquences très concrètes des coupes budgétaires dans la Coopération internationale. Il documente comment le démantèlement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), entamé dès janvier 2025, a été suivi par une vague de coupes similaires en Europe, dont la Belgique, provoquant la chute la plus brutale jamais enregistrée de l'aide publique au développement mondiale. Le chapitre démontre que ces coupes ne sont pas sans conséquences : des millions de décès supplémentaires sont déjà projetés d'ici 2030, des maladies autrefois maîtrisées refont surface — comme en témoignent l'épidémie d'Ebola en cours en République démocratique du Congo, la hausse rapportée des taux de prévalence du VIH/sida, ou le risque de résurgence de la tuberculose si les coupes dans le Fonds mondial se poursuivent. Le chapitre montre aussi que ces coupes produisent des effets boomerang pour les pays donateurs eux-mêmes, qu'il s'agisse de risques sanitaires accrus ou de débouchés commerciaux perdus. Il rappelle enfin que ces choix ne relèvent pas d'une fatalité budgétaire : l'objectif de 0,7 % du RNB pour l'aide au développement reste très largement inférieur aux montants consacrés au réarmement, aux subventions aux énergies fossiles ou à l'évasion fiscale internationale. Il s'agit donc d'un choix politique, qui engage nos valeurs communes de solidarité internationale.

Ce constat appelle une réaction forte et une réaffirmation de l'importance de la solidarité internationale comme politique publique légitime, efficace et porteuse de bénéfices mutuels. Alors qu'elle est traitée comme une variable d'ajustement budgétaire, la Coopération internationale demeure un investissement indispensable dans la santé mondiale, la stabilité internationale et la prospérité partagée. Dans un monde en polycrise, il appartient à la Belgique de renouer avec son rôle de donatrice de référence, en cohérence avec ses engagements internationaux, plutôt que de céder à une logique de repli sur soi dont le prix, déjà, se compte en vies humaines.

LE BULLETIN DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

QUANTITÉ DE L'AIDE
PUBLIQUE BELGE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

− **L'APD belge s'effondre de 21,4 % en une seule année, retombant de 0,48 % à 0,37 % du RNB — son niveau le plus bas depuis 2001.**

− **Le canal multilatéral de la DGD, principalement visé par la première vague de coupes du gouvernement Arizona, chute de 50 %, résultant de fluctuations de calendriers de paiements mais aussi de la réduction des contributions à l'UNICEF, au PNUD et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.**

− **La part de l'APD belge gérée par la DGD — l'organe belge gérant des projets concrets de développement — tombe à 46 % de l'APD totale.**

− **La Belgique a annoncé la sortie de sa Coopération gouvernementale en Guinée, au Mali et au Mozambique — trois pays parmi les plus fragiles au monde.**

\+ **Malgré les coupes imposées par le gouvernement Arizona, la DGD a tenté de préserver en priorité les organisations multilatérales les plus fragilisées par le retrait états-unien.**

QUALITÉ
DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

+ La Coopération belge continue d'être saluée pour sa concentration sur les pays les moins avancés et les contextes de fragilité.

+ La Belgique reste l'un des meilleurs élèves du CAD de l'OCDE en matière de dons et de déliement de l'aide, deux garanties reconnues d'efficacité.

+ La Belgique fait figure d'exemple en matière d'intégration transversale du genre et de l'environnement dans sa Coopération.

+/− L'approche des « partenariats mutuellement bénéfiques » offre des opportunités mais aussi le risque qu'une logique transactionnelle privilégie les intérêts économiques ou migratoires belges, au détriment de l'alignement sur les priorités des pays partenaires.

− Le recentrage thématique sur trois « biens publics mondiaux » (santé, climat, stabilité) pose question pour des secteurs prioritaires comme l'éducation — pourtant encore le premier secteur financé par la Coopération belge en 2025.

COHÉRENCE
DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT (CPD)

+ La Belgique a joué un rôle moteur pour préserver les acquis en matière d'égalité des genres lors de la CSW70 des Nations Unies, contrant plusieurs tentatives états-uniennes d'affaiblir le texte des conclusions.

+ Le Parlement européen et la Wallonie ont tenté de freiner la ratification précipitée de l'accord UE-Mercosur, dont les impacts sociaux et environnementaux restent largement non maîtrisés.

– Le dispositif institutionnel belge censé garantir la CPD reste largement inactif et les analyses d'impact de la règlementation ont été critiqués une nouvelle fois par un nouveau rapport de l'OCDE.

– La CPD n'apparaît pas explicitement dans l'Accord de gouvernement Arizona ni dans les textes politiques du ministre Prévot.

– Le choix de financer la défense tout en réduisant l'aide au développement illustre une incohérence majeure entre politiques de sécurité et de développement, censées pourtant se renforcer mutuellement dans l'approche « 3D » (diplomatie, défense, développement).

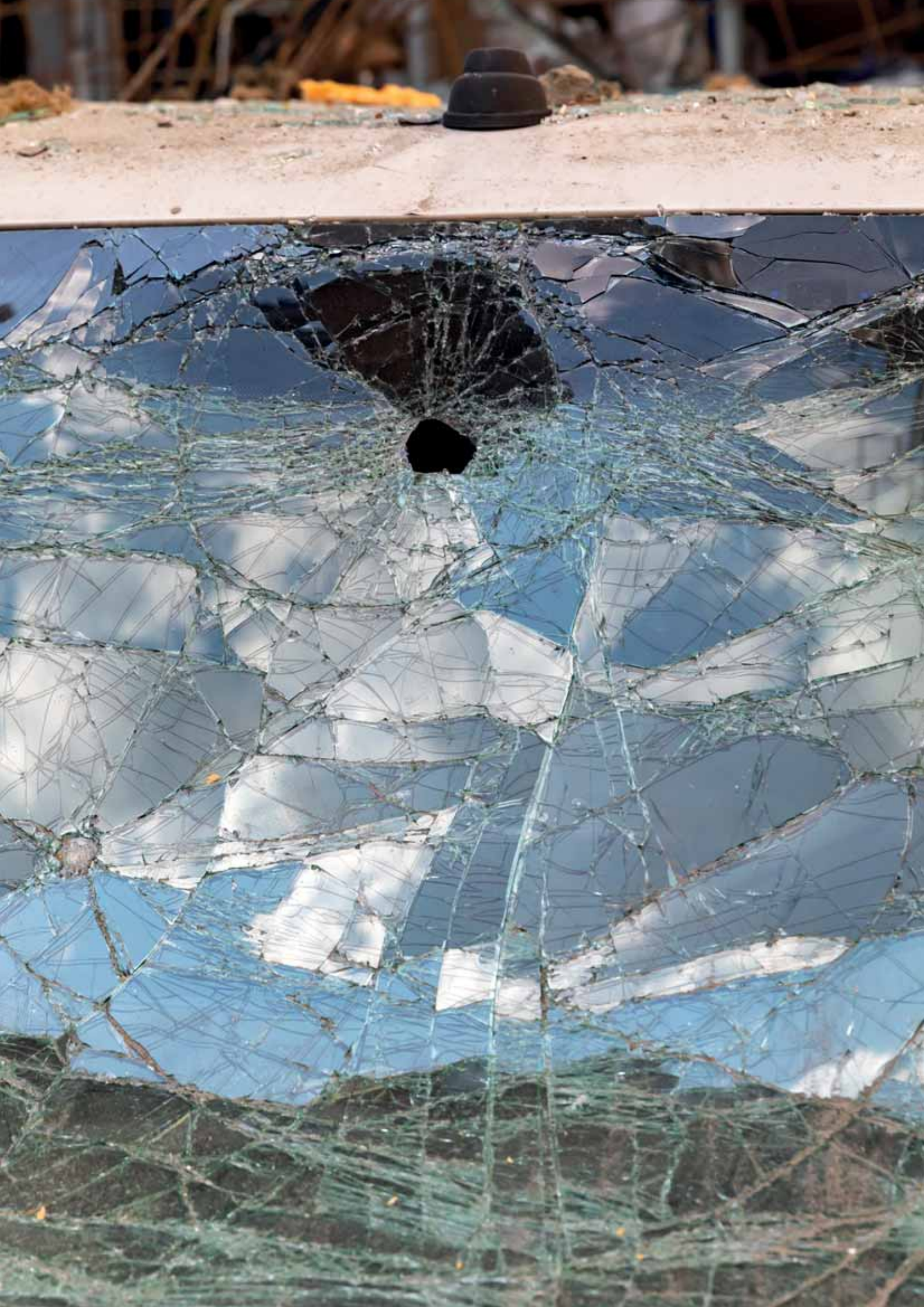

1. CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte international de la période 2025-2026 a été marqué par une accumulation de crises sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La multiplication des conflits armés, l'effondrement historique de l'aide publique au développement, les guerres commerciales, l'aggravation de la crise climatique et une dette mondiale à des niveaux records convergent pour renforcer une polycrise dont les pays les plus pauvres paient le prix le plus élevé. Pendant que les puissances du Nord se réarment et se replient sur leurs intérêts nationaux, des millions de personnes dans les pays du Sud voient leur avenir compromis par des décisions prises à des milliers de kilomètres de leur réalité quotidienne.

Dans la nuit du 4 juillet 2025, la Russie a mené une attaque aérienne sans précédent contre l'Ukraine, déployant plus de 550 drones et missiles. Une alerte aérienne a été déclenchée dans tout le pays, mais la frappe principale a visé Kiev, où d'importants dégâts et de nombreuses victimes ont été signalés.
© Mykhaylo Palinchak/SOPA Images via ZUMA Press Wire

> « La guerre déclenchée en Iran s'étend à 12 pays et met en danger des millions de vies. »

UN MONDE EN GUERRE : LA MULTIPLICATION DES CONFLITS

Tout au long de l'année 2025, le monde est saturé de conflits armés. En Ukraine, la guerre d'agression russe entamée en 2022 se prolonge. Au Soudan, une guerre civile dévaste le pays. En République démocratique du Congo (RDC), les combats s'intensifient, en particulier dans l'est du pays, victime des ingérences rwandaise et ougandaise. À Gaza, la population palestinienne subit l'une des offensives militaires les plus dévastatrices de l'histoire contemporaine.

À cette liste déjà dramatique s'ajoute, le 28 février 2026, une nouvelle guerre d'ampleur régionale. Dans la nuit du 28 février, les États-Unis et Israël lancent une opération militaire conjointe, et illégale selon le droit international, contre l'Iran — baptisée respectivement « Fureur épique » et « Lion rugissant » — sous forme de frappes aériennes massives sur plusieurs villes iraniennes. La riposte iranienne est immédiate : missiles et drones contre des bases états-uniennes au Moyen-Orient et contre le territoire israélien, et fermeture de facto du détroit d'Ormuz.

La guerre en Iran s'étend rapidement à une douzaine de pays de la région et entraîne dans son sillage la quasi-totalité du Moyen-Orient, du Liban au Yémen. Amnesty International alerte : « La guerre déclenchée en Iran s'étend à 12 pays et met en danger des millions de vies[1]. »

Cette multiplication des conflits soulève une question que certains préfèrent ignorer : qui en profite ? Le discours fataliste selon lequel la guerre ne bénéficierait à personne résiste mal à l'examen des faits. Dès les premières heures du conflit iranien, les actions des entreprises du secteur de la défense et des groupes pétroliers et gaziers s'envolent en bourse. Ces hausses tranchent avec la faiblesse plus générale des marchés d'actions, soulignant à quel point les bénéfices sont concentrés[2].

Des recherches menées par les économistes Isabella Weber et Gregor Semieniuk, s'appuyant sur les données de la crise énergétique de 2022, quantifient cette redistribution cachée : la flambée du prix du pétrole au-delà des 100 dollars le baril génère des profits extraordinaires, très concentrés, qui bénéficient à un groupe très restreint de personnes, essentiellement les actionnaires des secteurs des fossiles et de l'armement. En 2022 déjà, les revenus tirés des fossiles avaient dépassé aux États-Unis l'ensemble des investissements réalisés dans l'économie bas carbone cette année-là[3].

De son côté, en quelques semaines de guerre, l'Iran subit une inflation à 50,6 %, des dommages estimés à 270 milliards USD selon le gouvernement iranien et une contraction du produit intérieur brut de 6 % prévue par le Fonds monétaire international. Selon le PNUD, les pays arabes du Golfe pourraient perdre entre 103 et 168 milliards USD, soit un recul de leur PIB compris entre 5,2% et 8,5% selon les scénarios[4]. Fin avril 2026, les États-Unis avaient déjà dépensé près de 28 milliards USD en coûts militaires directs. Au même moment, la France assumait au moins 6 milliards EUR de coût pour ses finances publiques. Sur le plan macroéconomique, la hausse durable des prix de l'énergie pourrait amputer de 0,2 à 0,3 point la croissance mondiale en 2026, soit 200 à 300 milliards USD de richesse mondiale en moins[5].

> « La fermeture du détroit d'Ormuz constitue l'un des chocs énergétiques les plus violents que le monde ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. »

LE DÉTROIT D'ORMUZ : UN CHOC ÉNERGÉTIQUE ET ALIMENTAIRE MONDIAL

La fermeture du détroit d'Ormuz constitue l'un des chocs énergétiques les plus violents que le monde ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce détroit est le passage par lequel transitent près de 25 % du pétrole mondial, 20 % du gaz naturel liquéfié, plus de 30 % des engrais et environ 5 % des céréales échangés à l'échelle internationale[6].

Dès les premiers jours du conflit, les cours mondiaux du pétrole s'envolent — avec des hausses de 5 à 8 % par jour. Le baril de Brent, référence internationale, passe de 65 dollars avant la guerre à plus de 90 dollars le 7 mars 2026. Le gaz européen connaît dans les mêmes jours une hausse de 40 %. Les analystes avertissent que si les perturbations persistent, le prix du pétrole pourrait durablement dépasser les 100 dollars le baril[7].

La hausse des prix du pétrole et du gaz entraîne mécaniquement une flambée des prix des engrais azotés, dont la production dépend largement du gaz naturel. Les prix des engrais augmentent de plus de 15 % dans les premières semaines suivant l'ouverture du conflit. L'ancien vice-président nigérian Yemi Osinbajo, dans une tribune publiée dans *Project Syndicate*, souligne que les prix des engrais avaient déjà bondi de plus de 40 %, exactement au moment où arrivait la saison des semailles en Afrique centrale et de l'Ouest[8].

La FAO souligne que les pays et régions les plus touchés sont l'Inde, le Bangladesh, le Sri Lanka, l'Égypte, le Soudan et plusieurs zones d'Afrique subsaharienne, où les coûts grimpent, la disponibilité diminue et la menace d'insécurité alimentaire se précise[9]. Condamnés à réduire l'utilisation des engrais, les fermiers — surtout les plus pauvres — verraient leurs rendements chuter, créant des pénuries qui aggraveraient la famine dans les pays pauvres[10].

Cette chaîne de causalité frappe avec une violence particulière les pays importateurs nets d'énergie et de céréales. Ce sont précisément les pays les plus pauvres qui se retrouvent en première ligne d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Les chiffres confirment l'ampleur du recul humain en cours. Alexander De Croo, directeur général du Programme des Nations Unies pour le développement, a déclaré à l'Agence France-Presse en avril 2026 que, même si la guerre cessait demain, ses effets sont déjà là, et ils vont replonger plus de 30 millions de personnes dans la pauvreté dans 160 pays. Il précise que l'insécurité alimentaire atteindra son niveau maximal en quelques mois. Pour éviter ce basculement, le Programme des Nations Unies pour le développement estime qu'une intervention d'environ 6 milliards USD serait nécessaire. À titre de comparaison, la guerre coûte 9 milliards USD par semaine[11].

/ [1] Amnesty International, « Conflit au Moyen-Orient : l'urgence d'un cessez-le-feu durable dans toute la région », communiqué de presse, 29 avril 2026. / [2] Quirino Mealha, « Les gagnants en Bourse : quelles actions profitent déjà de la guerre en Iran ? », *Euronews*, 3 mars 2026. / [3] Gregor Semieniuk, Isabella Weber, « À qui profite la guerre d'Iran ? Économie du choc pétrolier », Le Grand Continent, 15 mars 2026. / [4] PNUD, *Military Escalation in the Middle East: Economic and Social Implications for the Arab States region*, 31 mars 2026. / [5] Thierry Breton, « Le prix réel de la guerre en Iran », *Le Grand Continent*, 23 avril 2026. / [6] Chambres d'agriculture France, *Guerre en Iran : l'agriculture française face à un nouveau choc économique*, mai 2026. / [7] Dolorez Katanich, Jean Philippe Liabot, « Les prix du pétrole et du gaz s'affolent avec le blocage du détroit d'Ormuz », *Euronews*, 4 mars 2026 ; La Finance pour tous, *Guerre en Iran : quel impact sur les prix de l'énergie et l'économie mondiale ?*, 4 mars 2026. / [8] Vincent Gobert, « Conflit en Iran : quel impact sur le prix du GNR et les engrais en 2026 ? », *Entraid*, 26 mars 2026 ; Yemi Osinbajo, « Africa Is Losing the Iran War », *Project Syndicate,* 10 avril 2026. / [9] Quirino Mealha, « Crise des engrais liée à la guerre en Iran : inquiétudes pour la sécurité alimentaire mondiale », *Euronews*, 1er mai 2026. / [10] WillAgri, « Les dégâts agricoles en cascade de la guerre en Iran », 27 avril 2026. / [11] AFP, « Guerre en Iran : 30 millions risquent la pauvreté selon les Nations Unies », *20 minutes*, 29 avril 2026.

« Le blocage du détroit d'Ormuz et l'extension du conflit au Moyen-Orient perturbent profondément les chaînes d'approvisionnement humanitaire mondiales. »

L'ACHEMINEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE COMPROMIS

Le blocage du détroit d'Ormuz et l'extension du conflit au Moyen-Orient perturbent profondément les chaînes d'approvisionnement humanitaire mondiales. Selon l'ONU, les primes d'assurance contre les risques de guerre et les tarifs de fret ont bondi de 15 à 20 %, tandis que les coûts d'expédition du Programme alimentaire mondial ont augmenté de 18 %. Pour ce dernier, cette hausse signifie concrètement moins de nourriture achetée ou moins de bénéficiaires atteints pour un budget identique[12].

Le Haut-Commissariat aux réfugiés alerte sur les répercussions profondes de la crise bien au-delà de la région : l'insécurité autour des voies maritimes du Golfe contraint les organisations à adapter leurs stratégies de distribution, au détriment des populations les plus vulnérables[13].

La directrice générale de l'UNICEF, Catherine Russell, résume l'impact de manière directe : « C'est un choc pour le système parce que cela signifie que nous ne pouvons pas acheminer les fournitures aussi facilement et que les coûts du carburant sont vraiment élevés. [...] Cela signifie que de plus en plus d'enfants vont souffrir[14]. »

LA CHUTE VERTIGINEUSE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Si la baisse de l'aide mondiale en 2024 (-7 %, soit de 223 à 212 milliards USD) avait déjà constitué un signal d'alarme, les chiffres de 2025 marquent une rupture historique. Alors que les conflits se multiplient, avec des conséquences dramatiques sur les prix énergétiques et alimentaires ainsi que sur l'acheminement de l'aide humanitaire, l'OCDE publie en avril 2026 des données préliminaires confirmant une chute de 23,1 % de l'aide publique au développement (APD) en 2025. Cette APD atteint 174,3 milliards USD — soit 0,26 % du revenu national brut (RNB) combiné des pays donateurs. C'est le niveau le plus bas depuis 2015, année d'adoption des Objectifs de développement durable, qui répétaient pourtant l'engagement des pays les plus riches à consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD[15].

GRAPHIQUE 1
APD MONDIALE, DE 1960 À 2024
Équivalent don de l'APD à partir de 2018
APD en % du RNB

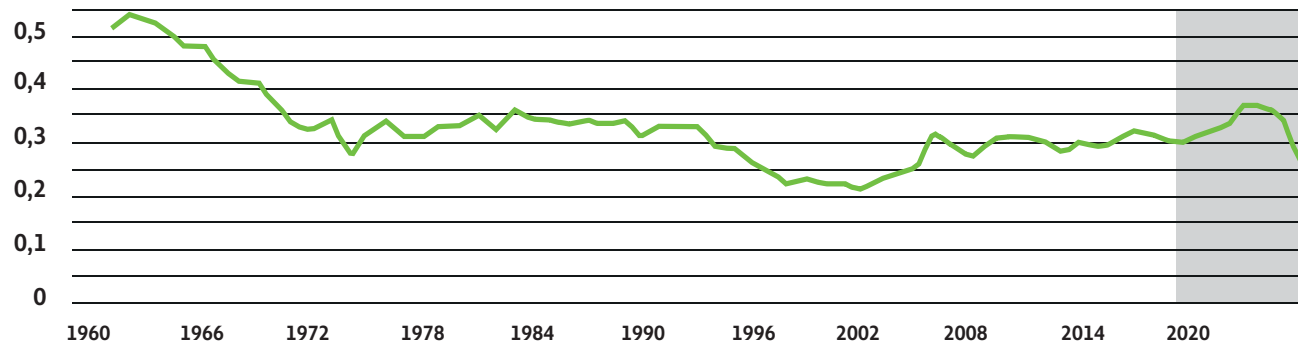

APD en milliards USD (prix constants 2024)

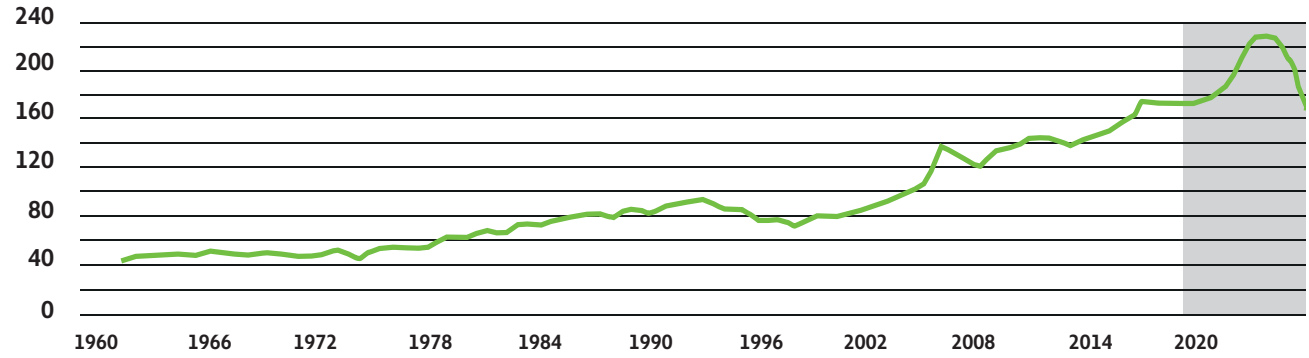

Source : OCDE, *L'aide publique au développement dans une perspective historique,* 2026.

GRAPHIQUE 2
COMPOSANTES DE L'APD DES PAYS DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) DE L'OCDE, 2000-2025

En milliards USD, prix constants 2024

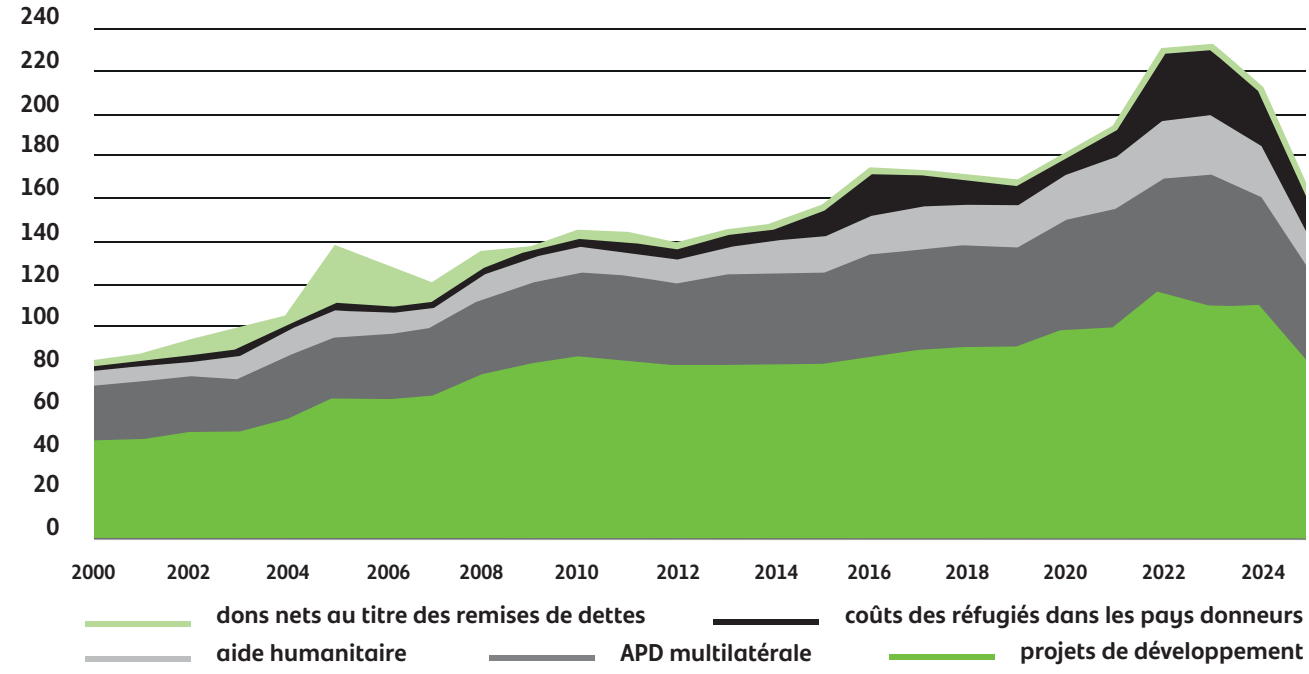

Source : OCDE, *Composantes de l'APD des pays du CAD de l'OCDE,* 2026.

/ [12] ONU, « Dans un Moyen-Orient en guerre, l'ONU accroît son assistance humanitaire », *ONU Info*, 16 mars 2026 ; ONU, « Guerre au Moyen-Orient : le spectre de la faim plane sur des millions de personnes dans le monde », *ONU Info*, 17 mars 2026. / [13] HCR, « Les répercussions de la crise au Moyen-Orient compliquent le travail humanitaire au-delà de la région », conférence de presse, 1er mai 2026. / [14] Grégoire Lory, « Organisations humanitaires, agriculteurs : les victimes collatérales de la guerre au Moyen-Orient », *Euronews*, 27 mars 2026. / [15] OCDE, « L'aide internationale a fortement reculé en 2025, selon l'OCDE », communiqué de presse, 9 avril 2026.

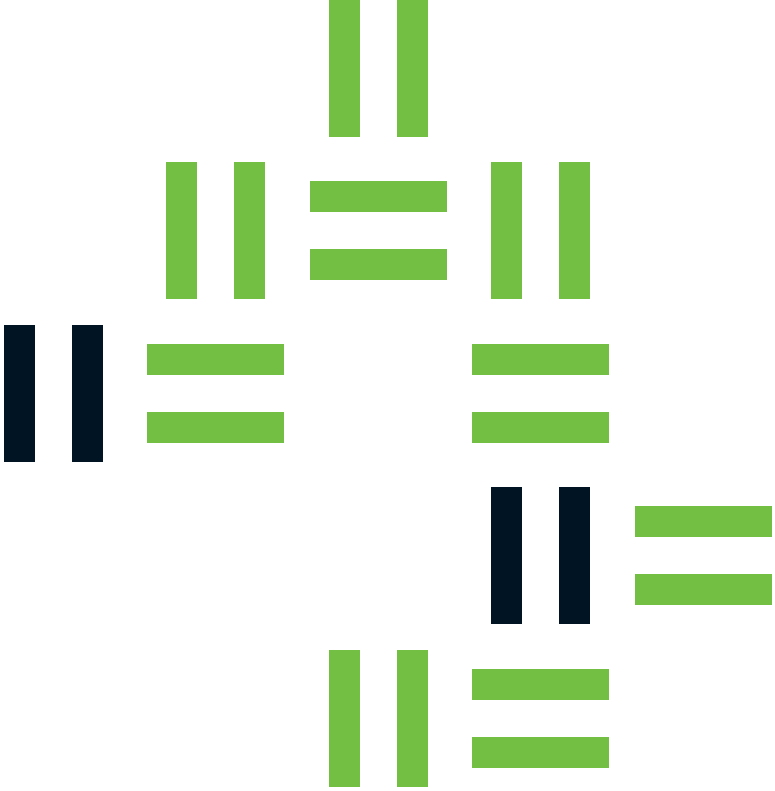

« L'APD bilatérale allouée aux pays dits "les moins avancés" a diminué de 25,8 %, et celle en direction de l'Afrique subsaharienne de 26,3 %. »

Carsten Staur, président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, stipule qu'il est « extrêmement préoccupant de constater que l'APD a enregistré une chute si brutale en 2025. Notre époque se caractérise par des besoins humanitaires grandissants, de fortes pressions pesant sur les pays les plus pauvres et les plus fragiles, ainsi que par des incertitudes croissantes sur toute la planète et une insécurité massive[16]. »

Cette tendance est largement portée par cinq pays — Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, Japon et France — qui concentrent à eux seuls 95,7 % de la baisse globale. Les États-Unis sont le principal pays responsable, avec une chute de leur contribution de 56,9 %. La fermeture de l'USAID, décidée dès le retour au pouvoir du président Trump, demeure l'acte fondateur de ce retrait : elle a entraîné l'abandon de programmes de santé, d'alimentation et de soutien démocratique dont dépendaient des dizaines de millions de personnes (cf. chapitre « Zoom » sur les conséquences des coupes budgétaires dans la coopération au développement).

En outre, la baisse de l'APD est particulièrement marquée pour les populations qui en ont le plus besoin. L'APD bilatérale allouée aux pays dits « les moins avancés » (les pays dont les indices de développement humain sont les plus faibles au monde) a diminué de 25,8 %, et celle en direction de l'Afrique subsaharienne de 26,3 %. L'APD vers le continent africain, tous pays réunis, a chuté de 23,9 %. Ces baisses bilatérales avaient été partiellement compensées ces dernières années par le système multilatéral, mais les contributions aux Nations Unies ont, elles aussi, enregistré une baisse historique de 27 %[17].

Un chiffre illustre l'ampleur du décrochage de manière saisissante. En comptabilisant les contributions des institutions de l'Union européenne, l'aide totale à l'Ukraine a augmenté de 18,7 % en 2025 pour atteindre 44,9 milliards USD — un record pour un seul pays bénéficiaire en une seule année. Ce montant dépasse de loin l'aide bilatérale totale fournie à l'ensemble des pays dits « les moins avancés » du monde (28,1 milliards USD) ou à l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne (29,2 milliards USD)[18].

/ [16] Boniface T., « Chute drastique de près de 25 % de l'aide publique au développement, l'Afrique parmi les grandes victimes », *Afriquinfos*, 11 avril 2026. / [17] OCDE, « Un déclin historique de l'aide au développement : données préliminaires de l'APD pour 2025 », note d'information, 9 avril 2026. / [18] OCDE, « L'aide internationale a fortement reculé en 2025, selon l'OCDE », communiqué de presse, 9 avril 2026.

GRAPHIQUE 3
ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) BILATÉRALE NETTE DES PAYS DU CAD, 2000-2025

En milliard USD, prix constants 2024

COÛTS DES RÉFUGIÉS DANS LES PAYS DONNEURS

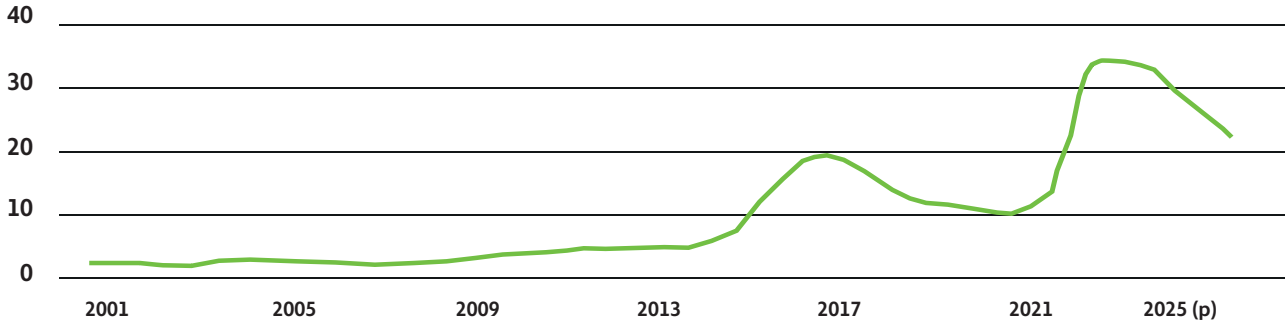

AIDE HUMANITAIRE

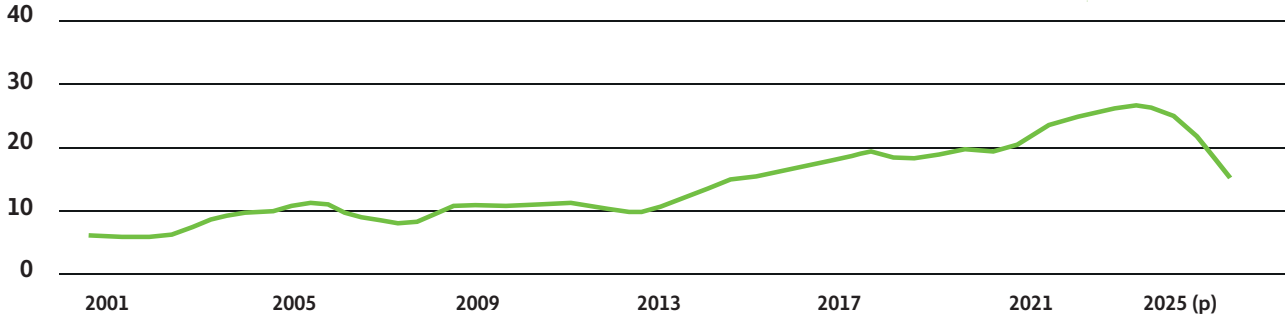

PAYS LES MOINS AVANCÉS

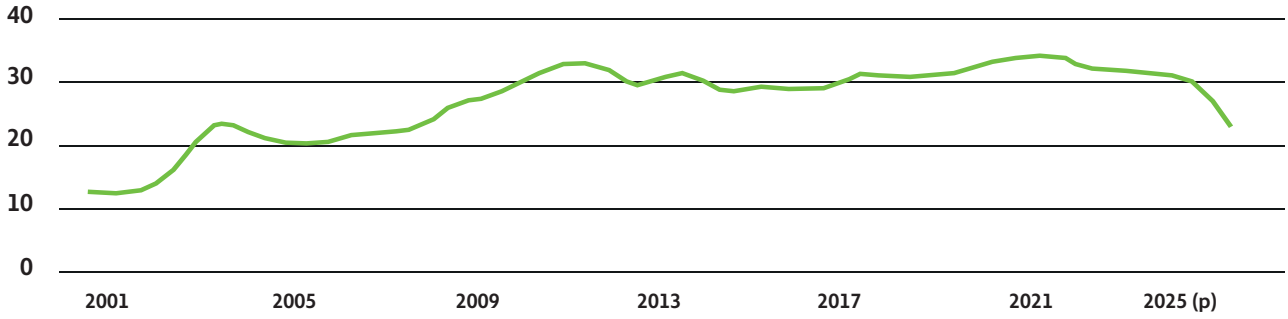

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

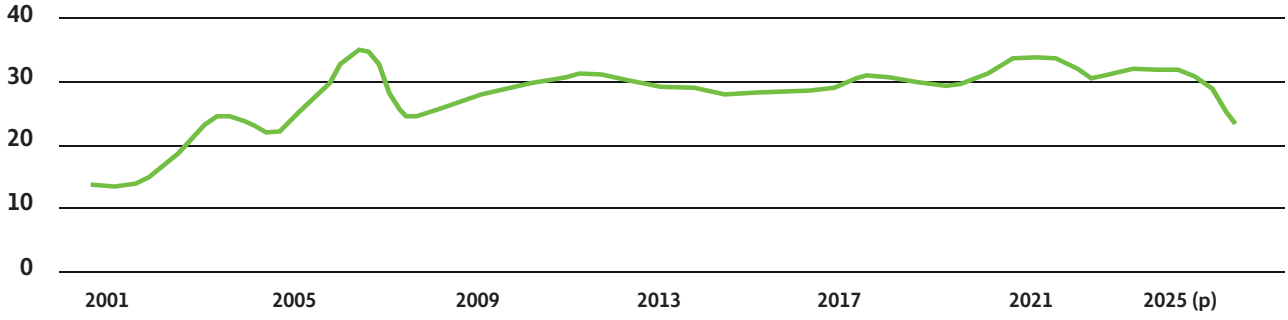

Source : OCDE, 2026.

« La baisse drastique des financements pourrait entraîner jusqu'à 22 millions de décès supplémentaires d'ici à 2030 — dont plus de 5 millions d'enfants de moins de 5 ans. »

Les projections ne sont guère rassurantes. L'OCDE projette une nouvelle diminution de 5,8 % de l'APD en 2026, et ces prévisions ne tiennent pas encore compte des nouvelles tensions liées à la guerre au Moyen-Orient. Selon une étude de l'institut ISGlobal publiée dans The Lancet, la baisse drastique des financements — si elle continue — pourrait entraîner jusqu'à 22 millions de décès supplémentaires d'ici à 2030 — dont plus de 5 millions d'enfants de moins de 5 ans[19].

Ces décès ne sont pas abstraits : ils découlent de la disparition de programmes bien concrets à cause de coupes budgétaires (vaccinations, distribution de médicaments, soutien aux maternités, accès à l'eau potable, aide alimentaire, etc.)[20]. Ainsi, Médecins sans Frontières cite l'exemple, en Somalie, de Hassan, qui élève seul son fils Mohamed (prénoms d'emprunt), depuis le décès de sa femme en couches. Quand le bébé, âgé de dix mois, tombe gravement malade, Hassan utilise toutes ses économies pour faire le voyage jusqu'à l'hôpital régional de Bay, à Baidoa — l'un des seuls établissements encore capables d'offrir des soins gratuits dans la région. Mohamed y est traité pour malnutrition et déshydratation, et s'en sort. Mais Hassan n'aurait peut-être jamais pu y amener son fils si cet hôpital avait fermé. Or c'est exactement ce qui est en train de se passer autour de lui : depuis le début de l'année 2026, près de 500 centres de santé ont été contraints de fermer leurs portes en Somalie, faute de financement[21].

Outre les coupes budgétaires dans l'APD internationale, il faut également noter une transformation qualitative de l'aide : la part des dons dans l'APD bilatérale diminue au profit des prêts, ce qui signifie que les pays du Sud reçoivent une aide dont ils devront rembourser une part croissante — aggravant ainsi leur niveau d'endettement.

Du côté européen, l'APD gérée par les institutions de l'Union européenne — troisième bailleur mondial avec 22,29 milliards EUR — a baissé de 13,8 % en 2025, avec une diminution tant des dons que des prêts souverains. De son côté, l'APD gérée par les États membres de l'UE a aussi subi une contraction marquée. L'Allemagne a réduit son aide de 17 %, la France de 11 %, le Royaume-Uni de 11 %, le Japon de 6 %. La Belgique, de son côté, a annoncé une chute vertigineuse de son APD, de 21 %, et prévoit des coupes encore plus importantes à l'avenir (cf. chapitre sur la quantité de l'APD belge). À l'inverse, l'Espagne, l'Italie, le Danemark et la Hongrie font partie des quelques États ayant augmenté ou stabilisé leur aide au développement en 2025[22].

Seuls quatre pays ont atteint ou dépassé en 2025 l'objectif international de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement, adopté par les Nations Unies en 1970 et réaffirmé dans l'Agenda 2030 : la Norvège (1,03 %), la Suède (0,85 %), le Luxembourg (0,99 %) et le Danemark (0,72 %). Ces pays montrent qu'un engagement sérieux est possible, même en période de contrainte budgétaire[23].

« L'Espagne, l'Italie, le Danemark et la Hongrie font partie des quelques États ayant augmenté ou stabilisé leur aide au développement en 2025. »

LA DOUBLE PEINE POUR LES PAYS DU SUD : MOINS D'APD, MOINS DE MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES

La diminution de l'aide publique au développement est d'autant plus préoccupante qu'elle survient concomitamment au resserrement d'autres sources de financement disponibles pour les pays pauvres. Autrement dit, la perte de l'aide ne peut pas être compensée : les alternatives s'effondrent en même temps.

La dette extérieure combinée des pays à revenu faible et intermédiaire a atteint un niveau record de 8 900 milliards USD en 2024, selon la Banque mondiale . Entre 2022 et 2024, ces pays ont payé 741 milliards USD de plus en remboursements et intérêts qu'ils n'ont reçu de nouveaux financements — soit l'écart le plus important depuis au moins 50 ans[25].

Yemi Osinbajo, déjà cité, identifie douze pays du Sud — dont le Kenya, le Ghana, la Côte d'Ivoire et l'Égypte — qui font face simultanément à une hausse des coûts d'emprunt et à des remboursements de dette supérieurs à la médiane. Il n'y a, dit-il, aucune marge d'erreur. Le capital privé, qui aurait pu constituer une alternative partielle, se retire lui aussi des marchés africains sous l'effet de l'aversion au risque liée à la guerre. De surcroît, les capitaux des pays du Golfe — devenus une source significative de financement du développement africain ces dernières années — risquent de se tarir, ces pays devant rediriger leurs ressources vers la reconstruction et leurs propres dépenses militaires[26].

Pour les pays les plus pauvres, le service de la dette dévore une part croissante des recettes fiscales, réduisant d'autant la marge d'action budgétaire pour financer les services publics essentiels — santé, éducation, adaptation climatique. Quarante-cinq pays du Sud dépensent plus pour le service de leur dette que pour la santé, et 19 pays plus que pour l'éducation[27]. La Banque mondiale constate donc que rembourser la dette est devenu un obstacle structurel au développement[28]. Dans certains États africains, les gouvernements ont même dû retenir les salaires de leurs fonctionnaires pour honorer les échéances[29]. Le surendettement n'est plus l'exception ; il devient la règle.

/ [19] Marta Iraola Iribarren, « Coupes dans l'aide au développement : 22,6 millions de morts d'ici 2030, selon étude », *Euronews*, 3 février 2026. / [20] Davide Rasella et al., « The Impact of Two Decades of Humanitarian and Development Assistance and the Projected Mortality Consequences of Current Defunding to 2030: Retrospective Evaluation and Forecasting Analysis », *The Lancet Global Health*, 19 novembre 2025. / [21] Médecins Sans Frontières, « Deadly delays: How funding gaps are undermining health care in Somalia », 11 août 2025 ; CARE, « Somalia health centers close due to aid cuts as famine looms », 11 juin 2026. / [22] Alessio Dell'Anna, « Le budget des pays européens fond et l'aide internationale s'effondre », *Euronews*, 14 avril 2026. / [23] Focus 2030, « Baisse historique de l'aide publique au développement en 2025 », 9 avril 2026. / [24] Banque mondiale, *International Debt Report 2025*, Washington D.C., 2025. / [25] Malick NDAW, « Dette internationale du continent – Le surendettement en règle », *AllAfrica*, 5 décembre 2025. / [26] Yemi Osinbajo, « Africa Is Losing the Iran War », *Project Syndicate*, 10 avril 2026. / [27] UN DESA, *Financing for Sustainable Development Report 2024*, 2024. / [28] Banque mondiale, International Debt Report 2025, *Washington D.C.*, 2025. / [29] Hanan Morsy, « Réformer l'architecture mondiale de la dette », *AllAfrica*, juillet 2023.

« Pour les pays les plus pauvres, le service de la dette dévore une part croissante des recettes fiscales, réduisant d'autant la marge d'action budgétaire pour financer les services publics essentiels. »

LA GUERRE COMMERCIALE : 70 ANS DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES BALAYÉS

L'escalade tarifaire lancée par l'administration Trump constitue un autre coup de boutoir pour les économies du Sud. Le 2 avril 2025 — rebaptisé « Liberation Day » par la Maison-Blanche — le président des États-Unis impose des droits de douane à 185 pays et territoires, mettant fin à 70 ans de tarifs préférentiels accordés aux pays du Sud par les pays riches.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) souligne le paradoxe cruel de cette politique : les pays dits « les moins avancés » et les petits États insulaires en développement n'étaient responsables, respectivement, que de 1,6 % et 0,4 % du déficit commercial états-unien[30]. Pourtant, plusieurs d'entre eux se retrouvent parmi les plus sévèrement frappés : le Lesotho à 50 %, Madagascar à 47 %, le Myanmar à 45 %[31].

Ces pays exportent essentiellement des matières premières et des produits à bas coût vers les marchés des pays riches. Contrairement aux industries états-uniennes, il leur est impossible de relocaliser leurs activités aux États-Unis pour éviter les droits de douane — on ne peut pas déplacer les mines de cuivre ou les plantations de cacao. Pour eux, ces tarifs représentent donc un coût incontournable, qui s'ajoute à la disparition des programmes de l'USAID dont ils bénéficiaient.

L'ACCÉLÉRATION DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : UNE NOUVELLE PEINE POUR LES PAYS VULNÉRABLES

Dans ce contexte déjà alarmant, la crise climatique continue de s'aggraver à un rythme qui dépasse les projections. Les années 2023 et 2024 ont été les deux années les plus chaudes jamais enregistrées[32]. L'Observateur de l'action climatique 2025 de l'OCDE confirme que malgré certains progrès, les engagements actuels de réduction des émissions pour 2030 restent insuffisants pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris[33].

En janvier 2026, des inondations dévastatrices frappent l'Afrique australe — Mozambique, Afrique du Sud, Zimbabwe. Une étude du réseau scientifique *World Weather Attribution* conclut que ces événements extrêmes sont rendus significativement plus intenses en raison du changement climatique d'origine humaine : dans certaines zones, il est tombé en dix jours l'équivalent d'une année de précipitations. Plus de 100 personnes ont péri, et plus de 300 000 ont été déplacées[34].

L'Organisation météorologique mondiale estime qu'en 2024, le coût économique du dérèglement climatique en Afrique a dépassé 10 milliards USD — pertes agricoles, dommages aux infrastructures, coûts de réponse aux catastrophes. Pour un continent aux ressources financières limitées et confronté à un endettement croissant, ces pertes sont particulièrement dévastatrices[35].

« De leur côté, les pays historiquement responsables du dérèglement climatique font marche arrière dans leurs politiques climatiques. »

Le cercle vicieux est bien documenté : les pays les plus pauvres — qui polluent le moins — sont les premières victimes des catastrophes climatiques causées par les pays industrialisés. Ces catastrophes les contraignent à s'endetter davantage pour financer la reconstruction, ce qui réduit d'autant leur capacité à investir dans leur adaptation au dérèglement climatique, les rendant encore plus vulnérables aux catastrophes suivantes[36].

De leur côté, les pays historiquement responsables du dérèglement climatique font marche arrière dans leurs politiques climatiques, alimentée par un discours climato-sceptique et, de plus en plus, par une alliance de la droite conservatrice avec l'extrême-droite. L'exemple le plus frappant est celui du paquet législatif dit « Omnibus », adopté par le Parlement européen le 16 décembre 2025, dans le cadre d'un accord trouvé avec le Conseil début décembre, au nom de la « simplification » réglementaire. Concrètement, ce texte réduit de 80 % le nombre d'entreprises soumises à l'obligation de publier des rapports sur leurs impacts sociaux et environnementaux, supprime l'obligation pour ces entreprises d'élaborer des plans de transition climatique, et affaiblit les règles de responsabilité pour les atteintes aux droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement. Un eurodéputé d'extrême droite, Tobiasz Bocheński, résumait sans détour : le Pacte vert européen « n'avait jamais subi un tel revers[37] ». Ceci, alors même que les citoyens européens ont souffert de canicules à répétition cet été 2026.

/ [30] CNUCED, « UN Trade and Development alerts: The poor and the vulnerable risk being overlooked in escalating trade tensions », communiqué de presse, 4 avril 2025. / [31] CNUCED, *Global Trade Update (April 2025): Escalating tariffs — the impact on small and vulnerable economies*, 14 avril 2025. / [32] Copernicus Climate Change Service, « 2024 is the first year to exceed 1.5°C above pre-industrial levels », communiqué de presse, 8 janvier 2025. / [33] OCDE, *L'Observateur de l'action climatique 2025*, 6 novembre 2025. / [34] Mogomotsi Magome, « Étude : le changement climatique aggrave les inondations meurtrières en Afrique australe », *Euronews*, 29 janvier 2026. / [35] African Climate Insights, « Rapport de l'OMM : L'Afrique en proie à la chaleur, aux inondations et à la sécheresse », 7 avril 2025. / [36] Ivana Vasic-Lalovic, Paola Jaimes Santamaria, « The Cost of Debt in a Time of Overlapping Crises », *CEPR*, 15 avril 2026. / [37] Pablo Castano, « Comment l'Union européenne enterre le Green Deal », *Le vent se lève*, 25 décembre 2025 ; Jennifer D., « Green Deal européen : bilan et trajectoire en 2026 », Réglementation Environnement, février 2026.

« La polycrise frappe de manière disproportionnée les pays les plus pauvres : inflation, dette, insécurité alimentaire et instabilité se renforcent mutuellement, au moment même où l'aide internationale s'effondre. »

LA POLYCRISE : QUAND LES CRISES S'ALIMENTENT MUTUELLEMENT ET PÉNALISENT TOUT LE MONDE

Ces facteurs ne s'additionnent pas : ils se multiplient. La guerre au Moyen-Orient fait flamber les prix de l'énergie et des engrais, aggravant l'insécurité alimentaire dans les pays pauvres, alors même que les coupes dans l'aide publique au développement rendent la réponse internationale moins capable d'amortir le choc. Les tarifs douaniers états-uniens ferment les marchés d'exportation aux pays du Sud, au moment où ceux-ci subissent à la fois le choc pétrolier et la hausse du coût de leur dette libellée en dollars. Et la crise climatique s'intensifie, imposant des coûts supplémentaires aux budgets les plus fragiles.

Plus que jamais, cette convergence forme une *polycrise* — une configuration dans laquelle plusieurs crises globales interagissent et se renforcent mutuellement, produisant des effets supérieurs à la somme de leurs parties. Sur cette toile de fond, chaque crise frappe avec une intensité radicalement différente selon les contextes. Et la polycrise elle-même frappe de manière disproportionnée les pays les plus pauvres : inflation, dette, insécurité alimentaire et instabilité s'entralimentent au moment même où l'aide internationale s'effondre.

Pour autant, il serait inexact de présenter cette polycrise comme indolore pour les pays riches. Elle a un coût énorme pour eux également — même s'ils disposent, à la différence des pays pauvres, des moyens financiers pour le supporter. La guerre en Iran illustre ce point. En quelques semaines de conflit, comme décrit ci-avant, les États-Unis ont dépensé près de 28 milliards USD en coûts militaires directs. La France a supporté au moins 6 milliards EUR de surcoût pour ses finances publiques. L'Union européenne a engagé plus de 9 milliards EUR de mesures d'urgence et subi 13 milliards EUR de surcoût d'importations fossiles sur quelques semaines[38].

Si, à l'heure d'écrire ces lignes, les États-Unis et l'Iran se trouvaient dans une phase de désescalade diplomatique fragile, il n'en reste pas moins que les perturbations autour du détroit d'Ormuz ont eu des impacts dévastateurs sur la croissance mondiale déjà en berne et sur l'inflation déjà galopante, érodant le pouvoir d'achat jusque dans les économies les plus riches. De leur côté, les grands marchés d'actions — à l'exception du secteur de la défense et des compagnies pétrolières — ont subi des pertes massives[39].

La question qui s'impose dès lors est simple : si le coût de cette polycrise est si élevé pour toutes et tous, pourquoi les pays riches réduisent-ils précisément les instruments qui permettraient de la prévenir — à commencer par la coopération au développement ? La réponse est politique. Dans le contexte actuel de montée des forces nationalistes et conservatrices, la solidarité internationale est devenue une cible privilégiée. Pourtant, on sait que chaque dollar investi en prévention permet d'épargner des sommes colossales par la suite. Comme nous le démontrerons tout au long de ce rapport, la vraie solution à la multiplication des crises est le renforcement de la coopération internationale plutôt que le repli sur soi.

/ [38] Thierry Breton, « Le prix réel de la guerre en Iran », *Le Grand Continent*, 23 avril 2026. / [39] Doloresz Katanich, « L'OCDE réduit la prévision de croissance 2026 et avertit d'une récession si la guerre en Iran dure », *Euronews*, 3 juin 2026.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, UN LEVIER CONTRE LA MONTÉE DES MOUVEMENTS ANTI-GENRE

La progression des mouvements anti-genre constitue aujourd'hui l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les politiques de défense des droits humains et de l'égalité des genres. Longtemps considérés comme marginaux, ces mouvements se sont progressivement structurés à l'échelle internationale autour d'acteurs politiques, religieux, économiques et médiatiques conservateurs qui contestent les droits des femmes, les droits sexuels et reproductifs ainsi que les droits des personnes LGBTQIA+. Leur influence croissante fragilise des acquis consolidés depuis plusieurs décennies dans les cadres internationaux des droits humains.

Cette offensive s'inscrit dans un contexte mondial marqué par la progression des régimes autoritaires, la polarisation politique, les crises économiques, sociales et climatiques ainsi qu'une défiance croissante envers les institutions démocratiques. Les discours anti-genre prospèrent dans des sociétés traversées par les inégalités, les tensions identitaires et les inquiétudes liées aux transformations sociales. Les réseaux sociaux et les nouveaux espaces numériques jouent un rôle central dans cette dynamique en facilitant la diffusion rapide de récits simplifiés, émotionnels et polarisants, souvent construits autour de campagnes de désinformation.

Le concept même de « genre » est présenté par ces mouvements comme une menace contre les « valeurs traditionnelles », la famille ou l'identité nationale. Cette rhétorique permet de fédérer des courants conservateurs très divers autour d'un adversaire commun. Les droits sexuels et reproductifs, l'éducation à la vie affective et sexuelle ou encore les politiques de lutte contre les discriminations sont ainsi accusés de déstabiliser l'ordre social. Dans certains cas, le langage des droits humains est lui-même détourné pour légitimer des politiques restrictives, notamment au nom de la « protection des enfants » ou du « droit à la vie ».

Ces dynamiques ont désormais des effets directs sur les politiques publiques et les espaces multilatéraux. Dans plusieurs pays, les droits liés à l'avortement, à l'éducation sexuelle ou à la reconnaissance des minorités sexuelles sont remis en cause. Les enceintes internationales, historiquement perçues comme des espaces de consolidation des droits, sont, elles aussi, sous pression. Au sein des Nations Unies, certains États tentent d'affaiblir les références aux droits sexuels et reproductifs ou d'imposer des définitions restrictives du genre. Cette remise en question des normes internationales ne traduit pas uniquement des désaccords politiques : elle participe d'une contestation plus large des principes d'universalité des droits humains, du pluralisme démocratique et de l'égalité.

Les organisations féministes, les associations LGBTQIA+ et de défense des droits humains se retrouvent en première ligne face à ces attaques. Dans de nombreux contextes, elles subissent des restrictions administratives, des campagnes de harcèlement, des poursuites judiciaires abusives, des violences numériques ou des menaces physiques. Parallèlement, les financements internationaux destinés à l'égalité de genre et à la défense des droits humains diminuent ou deviennent plus instables, alors même que les mouvements anti-genre bénéficient souvent de ressources importantes et de réseaux transnationaux structurés.

Dans ce contexte, l'aide publique au développement joue un rôle stratégique. Soutenir les organisations féministes et les mouvements de défense des droits constitue un investissement démocratique de long terme. Les financements pluriannuels, souples et accessibles aux organisations locales, sont essentiels pour garantir leur capacité d'action, leur sécurité et leur indépendance. Au-delà du financement, les politiques de coopération peuvent également contribuer au renforcement de l'espace civique, soutenir le journalisme indépendant, promouvoir l'éducation aux médias et à l'information et appuyer les initiatives de lutte contre la désinformation.

Les résistances observées ces dernières années montrent que ces reculs ne sont pas inéluctables. Des mobilisations féministes en Europe, en Amérique latine ou en Afrique ont permis d'obtenir des avancées importantes en matière de droits sexuels et reproductifs, de lutte contre les violences basées sur le genre ou de participation politique des femmes. Ces dynamiques rappellent que l'égalité des genres n'est pas un enjeu sectoriel, mais une condition essentielle de la démocratie, de la justice sociale et du développement durable.

STATI
UNITI
OCEANO ATLANTICO
TROPICO DEL CANCRO
MAR DEI
SARGASSI
PACIFICO

2. QUANTITÉ DE L'AIDE PUBLIQUE BELGE AU DÉVELOPPEMENT

En 2025, l'aide publique au développement (APD) belge a chuté de 21,4 % en une seule année. À cause de la première vague de coupes budgétaires imposées par le gouvernement Arizona, le canal multilatéral a subi une réduction drastique, impactant des organisations internationales qui réalisent pourtant un travail indispensable. Par ailleurs, la Belgique a décidé de ne pas renouveler les programmes actuels de Coopération gouvernementale avec le Mali, la Guinée et le Mozambique, alors que ces pays font partie des plus fragiles au monde.
Face à cette régression inédite, il est impératif que la Belgique réinvestisse dans sa coopération au développement, en remplissant l'objectif international d'y consacrer 0,7 % du RNB.
La Belgique doit retrouver son rôle de donatrice de référence au service de la coopération internationale — et l'utiliser aussi dans le cadre des négociations sur le futur budget européen.

© Stokkete, Shutterstock.com

«L'aide publique au développement (APD) de la Belgique a enregistré l'une des plus fortes baisses parmi les pays européens, dégringolant de 21,4 % en une seule année. »

CHUTE LIBRE POUR L'APD DE LA BELGIQUE

Selon les chiffres de l'OCDE pour l'année 2025, l'aide publique au développement (APD) de la Belgique enregistré l'une des plus fortes baisses parmi les pays européens, dégringolant de 21,4% en une seule année[40]. Alors que ces financements représentaient 0,48% de notre revenu national brut (RNB) en 2024, ils n'en représentent plus que 0,37 %[41]. Le pourcentage le plus bas depuis 2001. Cette baisse drastique est la conséquence de deux dimensions cumulées : aux variations conjoncturelles liées aux contributions pluriannuelles à certaines institutions internationales et à la comptabilisation des frais d'accueils de personnes en demande d'asile, vient s'ajouter la première vague de coupes décidées par le gouvernement Arizona.

La Belgique s'éloigne donc plus que jamais de l'engagement international, situé à 0,7 % du RNB, adopté et réitéré maintes fois au sein des Nations Unies et de l'Union européenne. Elle se retrouve sous la moyenne européenne, qui a elle-même diminué pour se situer dorénavant à seulement 0,42 % du RNB combiné des États membres[42]. Dans le classement international des pays donateurs, notre pays chute à la 12e place en termes relatifs (en pourcentage du revenu national brut), et à la 16e place en volumes (en millions USD).

/ [40] OCDE, *Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2025. Note de synthèse détaillée*, 9 avril 2026. / [41] *Ibid.* / [42] *Ibid.*

GRAPHIQUE 4
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2025, SUR LA BASE DE L'ÉQUIVALENT-DON

Les données relatives à 2025 ne sont pas définitives

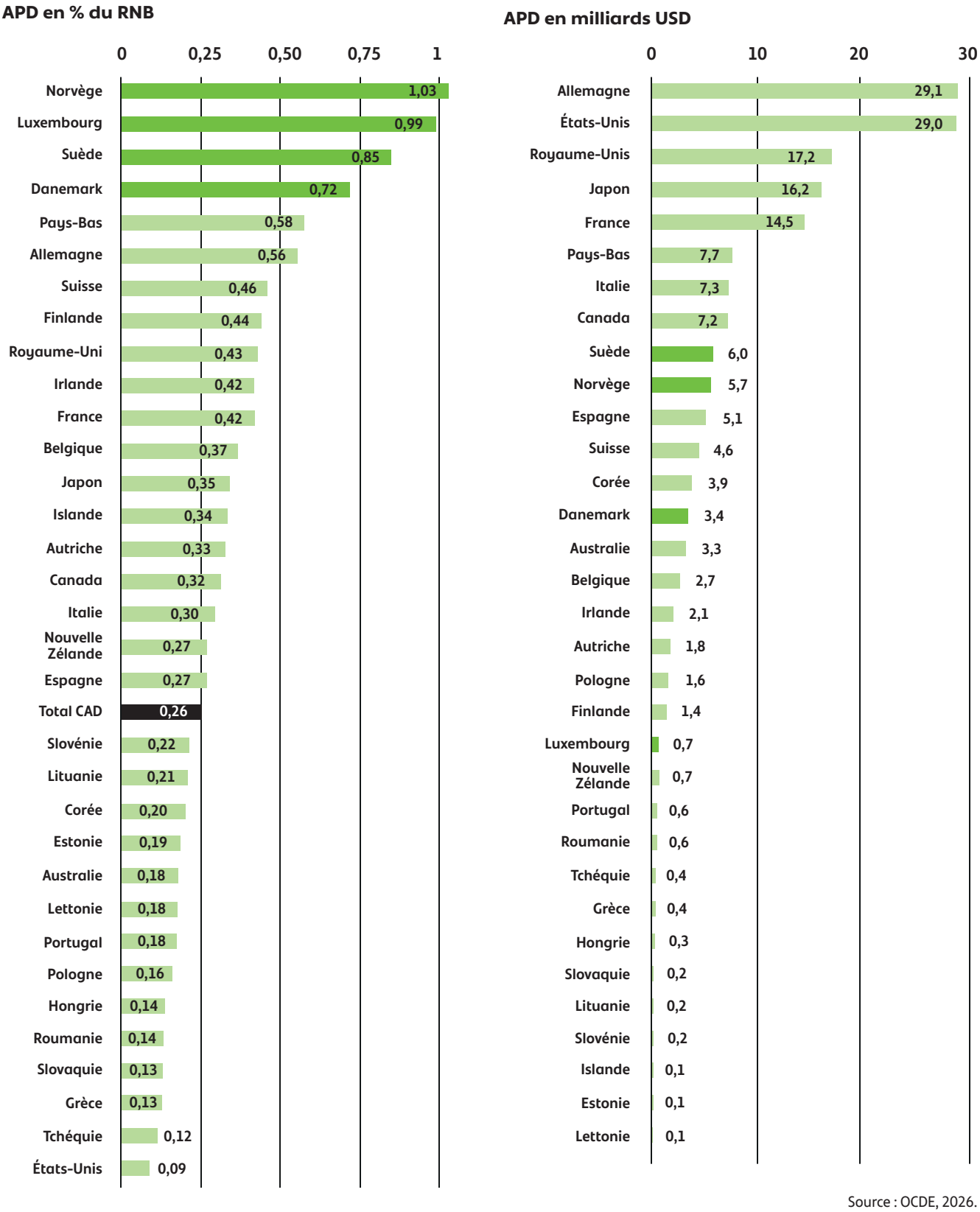

Source : OCDE, 2026.

Les barres vertes foncées représentent les fournisseurs qui ont atteint ou dépassé l'objectif des Nations unies de 0,7 % d'APD/RNB en 2025.

GRAPHIQUE 5
APD, BELGIQUE
Versements, en pourcentage du RNB

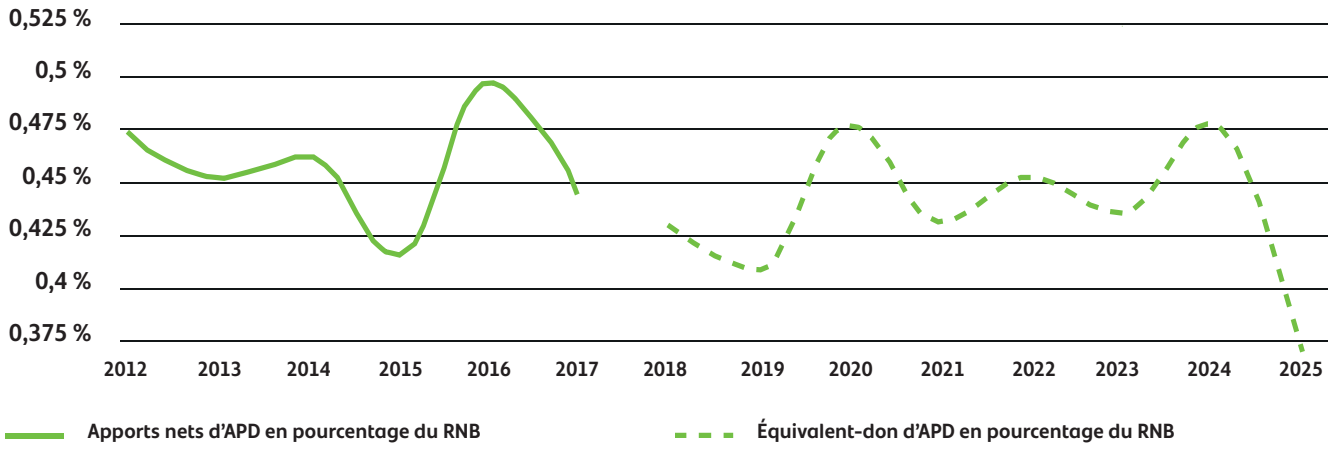

Source : OCDE, *Les profils de coopération pour le développement : Belgique*, juin 2026.

LE MULTILATÉRAL RÉDUIT DE MOITIÉ ?

En montants exacts, que représentent ces chiffres ? Selon le tableau de la Direction générale pour la Coopération au développement du SPF Affaires étrangères (DGD, cf. tableau pp. 38-39), l'APD belge a chuté de 2,99 milliards EUR à 2,42 milliards EUR en une année[43]. De son côté, la part de l'APD belge gérée par la DGD ne représente plus que 46 % de l'APD totale — ce qui veut dire que l'organe chargé de coordonner les projets et programmes de la Coopération belge gère dorénavant moins de la moitié de l'APD belge. C'est dans cette part de l'APD que l'on trouve majoritairement des projets concrets de coopération au développement. Or c'est justement elle qui est visée par les coupes budgétaires de 25 % annoncées par le gouvernement Arizona au début de l'année 2025.

Le plan de travail du gouvernement prévoit des coupes en trois temps, centrées sur les canaux multilatéral en 2025, gouvernemental en 2026, puis non gouvernemental en 2027. L'application de ces coupes en 2025 s'est donc faite majoritairement dans les contributions aux organisations internationales. Le canal multilatéral de la DGD est d'ailleurs celui qui enregistre la plus haute chute de ses financements (- 50 %)[44]. En particulier, la ligne budgétaire finançant les contributions volontaires aux organisations multilatérales a diminué de 40 %, passant de 125 à 75 millions EUR. Car justement, ces contributions volontaires suivent un cycle de quatre ans qui devait être renouvelé en 2025. Des décisions inquiétantes ont donc été prises pour mettre en œuvre l'accord de gouvernement Arizona, dont celle de diminuer

« La part de l'APD belge gérée par la DGD ne représente plus que 46 % de l'APD totale. »

les montants alloués à l'UNICEF, au PNUD et au Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria — historiquement des bénéficiaires importants des financements multilatéraux belges. Cependant, la DGD a tenté d'épargner les organisations qui avaient le plus souffert de l'arrêt soudain de financements, décidé par l'administration Trump, et mis l'accent sur le maintien du soutien au système de santé mondial. Les financements provenant d'autres entités belges ont également été pris en compte. Ainsi, selon les informations reçues de la DGD, la FAO reçoit des contributions via les lignes budgétaires consacrées à l'aide humanitaire et au climat ; la DGD a donc mis fin à sa contribution de base (*core funding*), car cela a été considéré comme moins douloureux pour cette organisation qu'une autre.

La forte baisse du canal multilatéral de la DGD s'explique en partie par le remplacement progressif du Fonds européen de développement (FED) par le NDICI : les financements du NDICI sont en effet comptabilisés dans la contribution belge à la Commission européenne, et non dans le budget de la DGD. Une partie de la baisse est donc liée à ce changement de comptabilisation, tandis que les contributions à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement diminuent réellement de 60 % et 51 %, après une hausse exceptionnelle en 2024.

Ces fortes variations s'expliquent toutefois en partie par les calendriers de paiement : certaines contributions avaient été versées anticipativement, tandis que d'autres ont été reportées. La baisse des financements à la Banque mondiale s'explique aussi par un choix politique : la Belgique a décidé, à ce stade, de ne pas contribuer au financement de l'IDA[21].

Si l'on ne peut pas dire que ces diminutions sont toutes le fruit des coupes de 25 % décidées par le gouvernement Arizona (certaines sont simplement une diminution mécanique de paiements étalés sur plusieurs années), ces dernières ont déjà des impacts réels sur le financement d'organisations reconnues pour la qualité de leur travail (telles que le PNUD, la FAO, UNICEF, ou le Fonds mondial). Ceci, alors même que la Belgique était encore jusque très récemment saluée par l'OCDE pour la nature (*core funding*) et la proportion de son financement multilatéral[45].

Ces coupes sont d'autant plus contradictoires avec les engagements de la Belgique qu'elles visent des organisations dont la contribution au développement international est démontrée. Rappelons que le PNUD a contribué, au cours des six dernières décennies, à éradiquer des maladies, à réduire la pauvreté à des niveaux historiquement bas, à porter l'espérance de vie à des records et à scolariser des millions de filles supplémentaires[46]. De son côté, la FAO représente le bras armé de l'ONU contre la faim : elle surveille les maladies animales et végétales transfrontalières, ainsi que des épizooties susceptibles de déboucher sur des pandémies humaines ; et elle coordonne la réponse aux crises alimentaires[47]. Par ailleurs, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme représente

/ [43] Sauf mention contraire, tous les chiffres de cette section viennent du tableau de la DGD, présenté en pp. 38-39 de ce rapport. / [44] À noter néanmoins que le canal multilatéral de la DGD ne comprend pas les financements au NDICI au niveau européen, qui sont comptabilisés dans l'APD hors-DGD. / [45] OCDE, *Les profils de coopération pour le développement : Belgique*, 16 juin 2026. / [46] PNUD, *Rapport annuel du PNUD 2024*, 7 avril 2025 ; PNUD, « Le développement humain n'a jamais aussi peu progressé depuis 35 ans selon un rapport du PNUD », communiqué de presse, 6 mai 2025.

« À cause des coupes budgétaires dans l'aide publique au développement mondiale, l'UNICEF ne prévoit plus de soutenir que 73 millions d'enfants, contre 109 millions en 2025 — une baisse d'un tiers, privant ainsi 36 millions d'enfants de programmes essentiels. »

l'une des réussites les plus documentées de la santé internationale. Il a permis de sauver 70 millions de vies depuis sa création en 2002, grâce à une réduction de 63 % du taux de mortalité combiné des trois maladies sur cette période. Le Fonds mondial lui-même avertit que sans engagement renouvelé, « des progrès durement acquis pendant des décennies risquent d'être anéantis » — avec le risque d'une résurgence qui « ramènerait le monde des dizaines d'années en arrière »[48]. Enfin, l'UNICEF est l'organisation mondiale de référence pour la protection et la survie des enfants. En 2025, l'UNICEF a livré plus de 3,2 milliards de doses de vaccins à 103 pays, soit 15 % de plus qu'en 2023, et l'organisation estime qu'un enfant sur deux dans le monde est vacciné grâce à ses actions. Or la vaccination a contribué à augmenter de 61 % la survie des enfants de moins de cinq ans à l'échelle mondiale, à réduire la mortalité maternelle de 40 %, à faire chuter le nombre annuel de décès liés à la rougeole de 2,6 millions à 95 000 en 2024, et à réduire les cas de polio de 99,9 % en 35 ans. Mais à cause des coupes budgétaires dans l'aide publique au développement mondiale, l'UNICEF ne prévoit plus de soutenir que 73 millions d'enfants, contre 109 millions en 2025 — une baisse d'un tiers, privant ainsi 36 millions d'enfants de programmes essentiels[49]. En conclusion, si la DGD a bien été obligée d'opérer des coupes budgétaires dans ces quatre organisations, qui viennent s'ajouter aux diminutions conjoncturelles, la responsabilité de ces coupes volontaires incombe bien au gouvernement Arizona. Et même si ces coupes au niveau belge peuvent paraître relativement peu élevées au regard du budget total de ces organisations, elles subissent un impact démultiplié au niveau international par le fait que d'autres donateurs suivent la même tendance.

Outre le canal multilatéral de la DGD, son canal non-gouvernemental diminue de 3 % en 2025, alors que celui pour la Coopération gouvernementale, gérée majoritairement par Enabel, augmente de 6 %. Les contributions à Enabel en particulier augmentent de 8 %. L'aide humanitaire, elle, diminue de 10 % — toujours selon les chiffres de la DGD.

De leur côté, les frais d'accueil de personnes en demande d'asile sur le territoire belge — comptabilisés comme de l'APD — expliquent aussi une partie de la diminution globale de l'APD belge, puisqu'ils ont diminué de 45 % en 2025, revenant à leur niveau de 2022 après deux années de hausse. Cette baisse n'est pas le fruit d'une politique spécifique, mais plutôt le résultat du fait que le nombre de réfugiés est cyclique, principalement en lien avec l'évolution des conflits internationaux. Par ailleurs, ces frais, bien qu'indispensables et nécessaires en soi, ne devraient pas être comptabilisés par la Belgique comme de l'aide publique au développement, puisqu'ils gonflent artificiellement l'APD sans constituer de réels projets ou programmes de coopération au développement. Or ils représentaient toujours 10 % de toute l'APD belge en 2025 (contre 14,6 % en 2024)[50].

/ [47] FAO, « L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025 », communiqué de presse, 28 juillet 2025. / [48] Fonds mondial, « Rapport sur les résultats du Fonds mondial : 70 millions de vies ont été sauvées, mais les progrès sont menacés », communiqué de presse, 10 septembre 2025. / [49] UNICEF, *Rapport annuel de l'UNICEF 2024*, juin 2025 ; UNICEF, *Rapport annuel de l'UNICEF 2025*, juin 2026 ; UNICEF France, « Les 10 chiffres clés de la vaccination des enfants dans le monde », 22 avril 2026 ; OMS/UNICEF, « Bien que le taux mondial de vaccination des enfants reste stable, plus de 14 millions de nourrissons ne sont toujours pas vaccinés », communiqué de presse, 15 juillet 2025. / [50] OCDE, *Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2025. Note de synthèse détaillée*, 9 avril 2026.

0,7 % DU RNB POUR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : UNE AMBITION MODESTE FACE AUX AUTRES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES

L'objectif onusien de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement — adopté en 1970 et jamais atteint par la Belgique — paraît pourtant bien modeste au regard d'autres postes de dépenses publiques et privées. En 2025, la Belgique consacre environ 12,8 milliards EUR à la défense, contre 2,4 milliards EUR (soit 0,37% de son RNB) — alors même que son engagement est de 0,7 %. Ses dépenses militaires représentent donc près de trois fois l'objectif d'APD qu'elle s'est elle-même fixé, et plus de cinq fois ce qu'elle y consacre réellement. Ceci, sans même prendre en compte le plan stratégique budgétisant 34,8 milliards EUR supplémentaires pour 2026-2034, incluant 11 avions F-35 (qui s'ajoutent aux 35 déjà commandés en 2018) et dix systèmes de missiles NASAMS[51].

À l'échelle internationale, le tableau est tout aussi éloquent : selon le SIPRI, les dépenses militaires mondiales ont atteint un nouveau record en 2025, les membres de l'OTAN y contribuant à hauteur de 55 % du total mondial[52] tandis que l'APD totale de tous les pays donateurs réunis ne dépassait pas 174,3 milliards USD — soit une fraction infime de ces budgets pour la défense. Comme le souligne le *Overseas Development Institute*, les pays qui atteignent leur cible de dépenses militaires (2 % du PIB pour l'OTAN) sont aussi ceux qui ne respectent pas leur engagement en matière d'aide au développement (0,7 % du RNB) — et l'arbitrage est de plus en plus explicite : le Royaume-Uni, par exemple, a officiellement décidé en 2025 de réduire son APD de 0,5 % à 0,3 % du RNB pour réaffecter ces fonds à la défense[53]. L'objectif de 0,7 % n'est donc pas hors de portée financièrement — il résulte d'un choix budgétaire qui révèle le monde que certains responsables politiques veulent prioriser.

La comparaison avec les dépenses privées est tout aussi vertigineuse : les investissements publicitaires mondiaux ont atteint 1 170 milliards de dollars en 2025, selon WARC[54], soit près de sept fois le montant total de l'APD mondiale.

/ [51] Rudy Ruitenberg, « Belgium to add F-35s, spend billions on anti-air in defense catch-up », *Defense News*, 21 juillet 2025. / [52] SIPRI, « Global military spending rise continues as European and Asian expenditures surge », communiqué de presse, 27 avril 2026. / [53] ODI Global, *Aid and defence: a data story of two global targets*, 3 mars 2025. / [54] Thierry Wojciak, « Investissements publicitaires mondiaux : +7,4 % en 2025, à 1170 milliards de dollars », *CB News*, 26 septembre 2025.

> «Le 18 février 2025, le gouvernement rwandais a annoncé la suspension de sa coopération au développement avec la Belgique.»

RUPTURES AVEC CERTAINS PAYS PARTENAIRES

En 2025 et 2026, la Coopération belge gouvernementale a connu plusieurs ruptures majeures. Le cas le plus médiatisé a été celui du Rwanda. Le 18 février 2025, le gouvernement rwandais a annoncé la suspension de sa coopération au développement avec la Belgique, invoquant l'absence d'une « base solide » pour poursuivre cette collaboration. Kigali a accusé la Belgique d'avoir « mené une campagne agressive, aux côtés de la RDC, visant à saboter l'accès du Rwanda au financement du développement, y compris auprès des institutions multilatérales[55] ». En conséquence, le Rwanda a suspendu les programmes d'aide bilatéraux prévus pour la période 2024-2029, d'un budget total de 120 millions EUR, accordés dans le cadre de la coopération avec Enabel[56].

En réaction, le ministre belge des Affaires étrangères Maxime Prévot a affirmé que la Belgique prenait acte de cette décision, tout en précisant que, « suite à la violation de l'intégrité territoriale de la RDC et de la Charte des Nations Unies par le Rwanda, la Belgique s'était exprimée clairement pour une approche plus ferme à l'égard de Kigali et était en train de faire la revue de l'ensemble de son programme bilatéral[57] ». La rupture est donc à double sens : Kigali a devancé une suspension qui était déjà en préparation côté belge, en lien direct avec le soutien rwandais au mouvement armé M23 dans l'est de la République démocratique du Congo.

Outre le Rwanda, trois pays africains partenaires de la Coopération belge au développement sont concernés par la fermeture de postes diplomatiques belges. En effet, un communiqué des Affaires étrangères publié le 25 novembre 2025 dit ceci : « Nous allons par exemple fermer les postes installés dans trois pays africains partenaires de la Coopération belge au Développement : la Guinée, le Mali et le Mozambique. En ce qui concerne la coopération gouvernementale, nous mettrons en place une stratégie de sortie en douceur et nous continuerons à coopérer par le biais d'autres canaux et instruments, notamment la société civile[58] ».

Selon la communication officielle, ces fermetures « ne peuvent être interprétées comme une réduction supplémentaire des moyens alloués à la coopération » et l'ambition demeure de maintenir une coopération avec ces pays. Il est question d'une « transition progressive et fluide des programmes existants vers de nouvelles modalités de coopération, alignant davantage la coopération au développement et la politique étrangère de la Belgique[59] ».

Pourtant, selon le rapport annuel du Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au développement, « les directives prévoient de poursuivre les programmes [de coopération gouvernementale] en cours jusqu'à l'échéance mais n'envisagent pas de renouvellement[60] ». Or les trois pays concernés figurent parmi les contextes hautement fragiles, selon l'OCDE[61], et les pays dits « les moins avancés ». Ils font face à des défis majeurs : instabilité politique, pauvreté extrême, insécurité, vulnérabilité climatique, gouvernance fragile. « Ce critère n'a pas été invoqué dans la décision d'optimisation des postes », dit encore le SES. La décision de fermeture de l'ambassade à Bamako a été justifiée par de « lourdes contraintes opérationnelles et sécuritaires ». Par ailleurs, ces pays sont fortement dépendants de l'aide, et ont plus de difficultés à trouver d'autres sources de financement. La question de la pérennisation des résultats est donc d'autant plus cruciale.

> « La fermeture de trois postes diplomatiques belges dans des pays partenaires fragiles de la coopération aura néanmoins des répercussions sur nos modalités de coopération avec ces pays. »

En outre, toujours selon le SES, « la fermeture de trois postes diplomatiques belges dans des pays partenaires fragiles de la coopération aura néanmoins des répercussions sur nos modalités de coopération avec ces pays[62]. » Par exemple, le travail des acteurs non-gouvernementaux dans ces pays sera certainement impacté par le seul fait qu'il n'y aura plus de poste diplomatique belge dans le pays même.

De plus, les fermetures doivent intervenir dans un délai relativement court, puisque le calendrier prévoit les fermetures suivantes : été 2026 au Mali et fin 2027 au Mozambique et en Guinée. En comparaison avec la sortie en 2015 (quand la Belgique avait décidé de mettre fin à la coopération gouvernementale dans six pays à revenu intermédiaire), le SES rappelle que les programmes ont une durée plus courte (cinq ans), ce qui limite le potentiel de pérennisation. Certaines conventions avaient d'ailleurs été conçues pour des objectifs à plus long terme en tablant sur des prolongations. Par exemple, au Mali, le portefeuille thématique Climat Sahel vise la lutte contre la désertification et le changement climatique — or la restauration des terres ne peut être réalisée dans un délai de cinq années. Autre exemple : au Mozambique, le projet « Debt for Climate Swap » visait l'anticipation, la prévention et la préparation de catastrophes naturelles. Selon le SES, le partenaire avait compté sur une prolongation de l'engagement bilatéral belge pour garantir la viabilité opérationnelle et financière de ces projets. Leur mise en œuvre pose des défis particuliers si aucune extension n'est envisagée[63].

Pourtant, la lutte contre le dérèglement climatique est un domaine commun d'intervention aux trois pays concernés et est annoncée comme une priorité forte du ministre. Toujours selon le SES, « la question se pose de savoir si des programmes climatiques vont pouvoir être poursuivis dans ces pays et si oui, avec quel instrument sachant que l'absence d'un poste diplomatique rend difficile la tenue d'un dialogue politique structuré. Rappelons que ces interventions avaient des visées de long terme dépassant largement les échéances de 2026 et 2027[64]. »

La stabilité, la cohésion sociale et place de la société civile font également partie des priorités politiques de cette législature. Selon le rapport annuel du SES, « les acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG) sont déjà présents dans ces trois pays et mènent des actions qui ont montré des résultats positifs : résilience accrue à l'insécurité alimentaire, aux tensions communautaires et au changement climatique. Ces acteurs peuvent aider à pérenniser et capitaliser des résultats de la coopération gouvernementale, d'autant plus que les ACNG sont en phase de programmation. [...] L'action des ACNG ne sera toutefois pas facilitée par les fermetures de postes et les économies budgétaires[65]. »

/ [55] Ministère rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, « Le Rwanda suspend la coopération au développement avec la Belgique », communiqué officiel, 18 février 2025. / [56] Pulse Côte d'Ivoire, « Le Rwanda suspend l'aide au développement belge, l'accusant de soutenir Kinshasa », 20 février 2025. / [57] Agence Ecofin, « Le Rwanda suspend sa coopération de développement avec la Belgique », 19 février 2025. / [58] SPF Affaires étrangères, « Une révision du réseau diplomatique pour mieux défendre les intérêts belges », communiqué de presse, 25 novembre 2025. / [59] *Ibid.* / [60] SES, *Rapport annuel de l'évaluatrice spéciale : la coopération belge à la croisée des chemins*, mars 2026. / [61] OCDE, *States of Fragility 2025*, 2025. / [62] SES, *Rapport annuel de l'évaluatrice spéciale : la coopération belge à la croisée des chemins*, mars 2026. / [63] *Ibid.* / [64] *Ibid.* / [65] *Ibid.*

> « Il est impératif que la Belgique réinvestisse dans sa coopération au développement en visant l'objectif international de 0,7 % de son RNB, et qu'elle retrouve son rôle de donatrice de référence au service de la solidarité internationale. »

En conclusion, selon le dernier rapport annuel du SES, plusieurs éléments positifs peuvent être salués : la communication officielle insiste sur le fait que les fermetures ne signifient pas une réduction des moyens et qu'il s'agit d'une transition progressive vers d'autres modalités, pas d'un retrait. Par ailleurs, Enabel restera active en Guinée et au Mozambique (pour la mise en œuvre de programmes européens), contrairement à la sortie de 2015 où les bureaux locaux avaient fermé. De plus, les engagements bilatéraux en cours seront honorés jusqu'à leur terme, ne signifiant pas une rupture brutale. En outre, les ACNG sont déjà présents dans les trois pays et obtiennent des résultats positifs (résilience à l'insécurité alimentaire, tensions communautaires, dérèglement climatique), et sont en phase de programmation pour le Cadre stratégique commun 2027-2031. D'autres pistes concrètes existent aussi pour la suite : coopération multilatérale, universitaire, bourses, fonds d'expertise, coopération triangulaire Sud-Sud, synergies avec le Fonds vert pour le climat, complémentarité avec les programmes européens. Enfin, la Note de politique générale 2026 du ministre réaffirme l'engagement de la Belgique dans les contextes fragiles.

Néanmoins, toujours selon le SES, « d'importantes incertitudes persistent concernant la vision stratégique du nouveau partenariat (clarification des concepts de pays partenaire et du partenariat mutuellement bénéfique), les instruments mobilisables, la coordination entre acteurs, les ressources humaines et les modalités opérationnelles. Sans clarification de ces enjeux, le risque est réel d'affaiblir la continuité, la crédibilité et l'impact de la coopération belge dans les trois pays concernés. En conséquence, la Belgique doit définir une stratégie de transition claire bien articulée avec ses ambitions politiques, les besoins des pays partenaires et les leçons des expériences passées[66] ».

CONCLUSION : UNE ANNÉE DE RÉGRESSION POUR LA COOPÉRATION BELGE

En 2025-2026, la Coopération belge offre donc peu de raisons de se réjouir : chute historique de l'APD belge ; coupes dans les financements multilatéraux à des organisations qui font pourtant un travail nécessaire et remarquable ; suspension de la Coopération par le Rwanda et sortie programmée de la Coopération gouvernementale de certains pays pourtant parmi les plus fragiles du monde. Face à cette régression, il est impératif que la Belgique réinvestisse dans sa coopération au développement en visant l'objectif international de 0,7 % de son RNB, et qu'elle retrouve son rôle de donatrice de référence au service de la solidarité internationale.

Si la quantité de l'APD belge est en berne, la situation est-elle meilleure à d'autres points de vue ? Concernant la qualité et l'efficacité de cette Coopération, nous verrons qu'elle subit aussi des changements majeurs, avec des opportunités mais aussi des risques associés (cf. chapitre suivant sur la qualité de la Coopération belge). Au niveau européen, les négociations sur le futur budget (appelé « cadre financier pluriannuel ») sont intenses et la Belgique a là aussi un rôle à jouer pour assurer un budget suffisant pour la Coopération européenne (cf. encadré sur le futur budget européen).

/ [66] *Ibid.*

LES ENJEUX DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LE FUTUR BUDGET EUROPÉEN (2028-2034)

Qu'est-ce que le cadre financier pluriannuel ?

Le cadre financier pluriannuel (CFP) est le budget à long terme de l'Union européenne. Il fixe, pour sept ans, les plafonds de dépenses par grande catégorie de politiques. Le processus de négociation est complexe. La Commission européenne publie d'abord une proposition. Le Conseil de l'UE — représentant les 27 États membres — doit l'adopter à l'unanimité, après approbation du Parlement européen. Chaque État membre dispose ainsi d'un droit de veto effectif, ce qui rend ces négociations particulièrement ardues. Ce qu'on appelle des « trilogues » (négociations entre Parlement, Conseil et Commission) permettent de parvenir à un accord entre la Commission, le Parlement et le Conseil. Les négociations sur le CFP 2028-2034 ont débuté en juillet 2025 avec la proposition de la Commission, et l'objectif est de conclure un accord avant le 1er janvier 2028. Plusieurs pays européens plaident aujourd'hui pour une accélération des négociations, pour éviter de devoir renégocier le budget à la suite des élections prévues dans plusieurs pays européens en 2027.

La proposition de la Commission européenne : le nouvel instrument *Global Europe*

Le 16 juillet 2025, la Commission a présenté sa proposition pour le CFP 2028-2034, avec un budget total de près de 2 000 milliards EUR en prix courants (1,26 % du revenu national brut de l'UE). Ce chiffre doit cependant être relativisé : une fois déduit le remboursement des emprunts de *Next Generation EU* contractés pour répondre à la crise de Covid-19 (149,3 milliards EUR), l'augmentation opérationnelle réelle reste marginale par rapport au CFP actuel[67].

La principale nouveauté pour l'action extérieure est la création du Global Europe Instrument (GEI), auquel la Commission propose d'allouer 200,3 milliards EUR en prix courants — soit environ 10 % du budget total proposé pour l'UE et une augmentation nominale de 75 % par rapport aux instruments actuels[68]— un chiffre à nuancer fortement dès lors que l'on prend en compte l'inflation. Cet instrument fusionne en un outil unique le *NDICI-Global Europe* (qui finance les partenariats de coopération au développement), l'aide humanitaire, l'instrument de pré-adhésion, la « Facilité pour l'Ukraine » et la Facilité de croissance pour les Balkans occidentaux[69].

Plusieurs ruptures majeures caractérisent ce nouvel instrument. L'action extérieure est explicitement repositionnée comme servant « la dimension extérieure des intérêts intérieurs de l'Union » : sécurité économique, résilience des chaînes d'approvisionnement, migration. La flexibilité est fortement accrue, avec un « coussin » de 15 milliards EUR pour financer de nouvelles priorités en cours de programmation. Les objectifs thématiques contraignants disparaissent en grande partie : seul un objectif de 90 % d'aide publique au développement (APD) subsiste — contre 93 % dans le NDICI. L'instrument thématique dédié aux droits humains, à la démocratie et à la société civile est supprimé. L'aide humanitaire est intégrée dans le GEI avec une allocation indicative de 25 milliards EUR, soulevant des craintes de politisation[70]. Pour l'*Overseas Development Institute* (ODI), ce virage reflète une tendance lourde : la part de l'Afrique subsaharienne dans l'APD européenne est passée de 45 % dans les années 1990 à 15 % récemment, au profit du voisinage européen et notamment de l'Ukraine[71].

/ [67] Marianna Pari, Stéphanie Pradier, « EU budget 2028-2034: Overview of the Commission's proposal », EPRS / Parlement européen, 29 juillet 2025. / [68] Alexei Jones, « A companion guide to the Global Europe instrument proposal », *ECDPM Briefing Note* 198, juillet 2025. / [69] Commission européenne, *Proposition COM (2025) 551 établissant « Global Europe »*, 16 juillet 2025. / [70] Nerea Craviotto, « The EU's new global Europe pillar: key priorities to watch », *ODI*, 6 octobre 2025. / [71] Nerea Craviotto, Heliodoro Temprano Arroyo, « The Global Europe proposal: what does it reveal about the EU's geopolitical priorities? », *ODI*, 24 avril 2026.

La réaction du Parlement européen

Le 28 avril 2026, le Parlement a adopté son rapport intérimaire sur le CFP 2028-2034. Il demande un budget plus ambitieux, fixé à 1,27 % du RNB de l'UE — soit environ 10 % de plus que la proposition de la Commission —, et exige que le remboursement de Next Generation EU soit traité hors des plafonds du CF[P72].

Concernant spécifiquement le GEI, le Parlement demande de porter l'enveloppe à 225 milliards EUR en prix courants, jugeant le renforcement de l'instrument absolument crucial. Il exige en outre que les fonds non utilisés (*decommitted funds*) sur des projets d'action extérieure restent dans l'enveloppe de cette rubrique et ne soient pas réaffectés à des priorités internes[73]. Le Parlement plaide également pour la réintégration des objectifs thématiques abandonnés par la Commission : cible APD de 93 %, objectif genre, cibles pour le développement humain, les pays les moins avancés et la société civile[74].

La position des États membres et les enjeux de la négociation

Les négociations entre États membres reflètent des tensions classiques, mais exacerbées. Les États dits « frugaux » (Autriche, Finlande, Allemagne, Suède, Pays-Bas) poussent à réduire le budget global. De leur côté, les pays bénéficiaires nets (qui reçoivent plus du budget européen qu'ils n'y contribuent) défendent des enveloppes généreuses pour la cohésion et l'agriculture[75].

Sur le contenu du GEI, trois lignes de fracture se dégagent. Premièrement, la conditionnalité migratoire : un nombre croissant d'États membres soutient l'utilisation de l'aide extérieure comme levier de pression sur les retours et la réadmission de personnes migrantes. Le texte de compromis du Conseil renforce ces mécanismes et les droits de suspension[76]. Deuxièmement, la sécurité économique : le Conseil cherche à restreindre l'éligibilité des entreprises non européennes aux marchés financés par le GEI, parlant de « préférence européenne ». Troisièmement, la gouvernance de la flexibilité : plusieurs États membres contestent le pouvoir discrétionnaire de la Commission pour allouer les ressources du « coussin », et demandent un rôle plus important du Conseil dans ces décisions[77].

Le signal le plus concret est venu de la présidence chypriote en juin 2026 : la dite « boîte de négociation » présentée au Conseil européen propose une réduction de l'enveloppe du GEI à 169,5 milliards EUR (en prix constants 2025), soit une baisse de 3,9 % par rapport à la proposition de la Commission[78].

De son côté, la Belgique peut être saluée pour avoir œuvré dans les négociations sur le GEI en faveur d'une ligne budgétaire séparée pour l'aide humanitaire — malheureusement en vain. Elle a aussi généralement soutenu un objectif de 90 % de comptabilisation en APD, tout en évoquant la nécessité d'une flexibilité contrebalancée par un pilotage stratégique et un renforcement du contrôle par le Conseil. Néanmoins, concernant le montant global du budget, le gouvernement belge se range davantage du côté des États « frugaux » que des autres — vu son déficit budgétaire actuel. La Belgique étudie néanmoins les différentes propositions qui ont été faites sur les « ressources propres » pour déterminer lesquelles seraient les plus bénéfiques pour sa propre économie.

Les recommandations de la société civile

CONCORD (la confédération des ONG européennes de coopération au développement, représentant plus de 2 600 associations) a formulé plusieurs recommandations clés. Elle demande que les 200 milliards EUR prévus pour le GEI demeurent une base minimale (*a baseline*). Elle exige la réintégration des objectifs thématiques et géographiques avec des cibles chiffrées (85 % pour l'égalité des genres de manière transversale, 50 % pour le développement humain, 50 % pour le climat et la biodiversité, 15 % des financements programmables pour la société civile, 0,2 % du RNB cumulé des pays européens pour les pays dits « les moins avancés »). CONCORD demande également de maintenir le financement public et les subventions au cœur du GEI en établissant une limite maximale des financements destinés au secteur privé, en particulier pour les pays à faible revenu et les contextes fragiles. Les ONG recommandent aussi d'utiliser le *Investment Hub* (et non le GEI) pour financer les agences européennes de crédit à l'exportation ; et de ne pas allouer via le GEI de subventions directes aux entreprises européennes[79].

CONCORD s'oppose aussi fermement à l'utilisation de l'APD comme levier de conditionnalité migratoire : les objectifs de contrôle des frontières ou de retour forcé ne sont pas éligibles à l'APD selon le CAD-OCDE, et y recourir soulève des questions éthiques fondamentales sur le respect de la souveraineté des pays partenaires. En outre, en mars 2026, CONCORD, EPLO (*European Peacebuilding Liaison Office*) et VOICE (réseau humanitaire) ont publié un appel conjoint pour que le GEI renforce l'engagement de l'UE face à la fragilité, avec des ressources prévisibles pour les États fragiles et des garde-fous humanitaires stricts[80].

Pour contrebalancer la tendance aux coupes budgétaires, les ONG mettent aussi en avant les bénéfices économiques de l'APD pour l'Europe elle-même. Une étude du Pandemic Action Network et de ODI montre que les 24,2 milliards EUR d'APD fournis par les institutions européennes entre 2020 et 2022 ont généré 24,4 milliards EUR d'exportations supplémentaires pour l'UE[81]. Si l'aide au développement est d'abord une dépense pour plus de justice internationale, elle peut aussi représenter un investissement rentable pour l'économie européenne.

Conclusion : l'enjeu d'un budget ambitieux

Les négociations sur le GEI se déroulent dans un contexte mondial profondément déstabilisé : retrait partiel des États-Unis de l'aide internationale, multiplication des crises humanitaires, compétition géopolitique exacerbée. L'Europe a la responsabilité — et l'intérêt stratégique — de combler ce vide. Seul un instrument suffisamment ambitieux et flexible permettra à l'UE de rester un acteur mondial crédible.

Or les signaux vont en sens contraire : la boîte de négociation de juin 2026 réduit déjà l'enveloppe du GEI de près de 4 %, et plusieurs États membres réduisent parallèlement leur aide bilatérale. Céder à cette logique court-termiste serait une erreur stratégique : un budget extérieur ambitieux permet de sauver des vies, mais il contribue en plus à la stabilité internationale, prévient les crises, renforce des partenariats commerciaux mutuellement bénéfiques, et préserve la crédibilité de l'UE sur les droits humains.

Pour financer un tel budget sans alourdir davantage les contributions nationales, l'UE doit adopter un accord sur des « ressources propres » (*own resources*) le plus ambitieux possible. La Commission a proposé cinq nouvelles ressources propres : des contributions basées sur le marché carbone, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), une contribution des grandes entreprises (CORE), une taxe sur les déchets électroniques et des droits d'accise sur le tabac[82]. Elle a également estimé les recettes fiscales que pourraient générer une nouvelle taxe européenne sur les jeux d'argent en ligne, une taxe sur les entreprises de cryptomonnaies, ou encore une taxe sur les grandes entreprises numériques états-uniennes[83]. Le CNCD-11.11.11 et de nombreuses autres organisations de la société civile européenne ont appelé à ce que ce paquet de « ressources propres » soit effectivement le plus ambitieux possible pour répondre aux défis futurs[84].

Ces ressources propres ne sont pas seulement une réponse technique à un problème budgétaire : elles sont la condition pour que l'Europe puisse honorer simultanément ses ambitions internes (telles que la transition écologique) et ses engagements envers ses partenaires des pays du Sud. Sans elles, les arbitrages risqueraient de se faire au détriment de l'action extérieure. Ce serait un recul historique pour un continent qui se veut une puissance normative, fondée sur les valeurs de solidarité, d'équité et de développement durable.

/ [72] Parlement européen, *Interim report on the proposal for the multiannual financial framework for 2028-2034*, Rapport intérimaire TA-10-2026-0111, adopté le 28 avril 2026. / [73] MFF Hub, « Parliament delivers on Global Europe - Member States now need to catch up », communiqué de presse, 28 avril 2026. / [74] Alexei Jones, « Emerging fault lines in the negotiations on the future Global Europe Instrument », *ECDPM Briefing Note 214*, juin 2026. / [75] Daniele Fattibene, « Navigating Global Ambitions: The EU's Development in the Next MFF 2028-2034 », *ETTG*, juillet 2025. / [76] Mikaela Gavas, Laura Granito, « The Battle of the EU's Next External Action Budget », *Center for Global Development*, 2026. / [77] *Ibid.* / [78] New Union Post, « The Council's 2028-2034 MFF nego box also cuts Global Europe », 12 juin 2026. / [79] CONCORD Europe, *Analysis of the European Commission's proposal for the EU's next Multiannual Financial Framework and the Global Europe Instrument*, décembre 2025. / [80] CONCORD, EPLO et VOICE, *Joint Call: Ensuring that the Global Europe Regulation strengthens the EU's ability to address fragility*, mars 2026. / [81] ODI Global / Pandemic Action Network, *The Economic Impact of EU Aid on EU Economies*, ODI Europe, 13 mai 2025. / [82] Commission européenne, *Proposition de décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne*, COM(2025), présentée le 16 juillet 2025 dans le cadre du paquet CFP 2028-2034. / [83] Gregorio Sorgi, « EU forecasts €13B budget return from new gambling tax », *Politico*, 28 mai 2026. / [84] Civil Society Europe, *Civil Society to European Leaders: Deliver a Budget that is Up to the Challenge !*, lettre co-signée par plusieurs organisations de la société civile, 18 juin 2026.

TABLEAU 1
APD BELGE PAR CANAL*

En millions EUR

DGD – DIRECTION GÉNÉRALE DEVELOPMENT	2021	2022	2023	2024	2025
Coopération gouvernementale					
Enabel	166,82	191,43	199,87	196,77	212,02
Consolidation société et bonne gouvernance	44,70	34,26	26,85	8,58	7,20
Coopération déléguée					
Coopération régionale	0,20	0,20			
Aide budgétaire générale et sectorielle					
Frais de gestion CTB	20,46	21,86	24,40	23,05	25,57
Prêts d'État à État	7,55	12,38	6,69	8,01	5,57
Fonds belge pour la sécurité alimentaire					
Sous-total Coopération gouvernementale	**239,72**	**260,13**	**257,81**	**236,40**	**250,35**
Coopération non gouvernementale					
Sous-total Coopération non gouvernementale	**243,79**	**251,84**	**261,96**	**268,61**	**260,38**
Coopération multilatérale					
Contributions multilatérales obligatoires	10,24	10,51	13,17	11,98	11,66
Contributions multilatérales volontaires	94,55	128,70	107,33	124,62	74,74
Fonds Européen de Développement et Banque	121,43	89,29	66,57	48,43	26,04
Groupe Banque Mondiale	79,61	123,67	126,19	285,86	114,58
Banques Régionales de Développement	71,82	53,70	54,11	73,36	35,62
Annulation multilatérale de dettes	18,16	35,81	33,72	32,33	28,00
Sous-total coopération multilatérale	**395,80**	**441,69**	**401,08**	**576,58**	**290,63**
Entrepreneuriat, Science et Technologie					
Science, technologie et innovation : acteurs belges	1,31	0,06	0,14	1,20	
Science, technologie et innovation : acteurs internationaux	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Entrepreneuriat local, commerce équitable, BIO	51,89	50,74	35,81	52,03	35,93
Centres de connaissance internationaux	0,51	0,55	1,09	1,05	0,75
Programmes humanitaires	**186,26**	**189,47**	**217,99**	**187,90**	**170,00**
Politique climatique	**95,31**	**92,26**	**101,51**	**100,82**	**102,18**
Sensibilisation en Belgique (excl. ONG)	**2,38**	**2,38**	**2,47**	**2,81**	**1,99**
Administration, évaluation, autres	**1,55**	**1,91**	**1,99**	**2,18**	**1,92**
TOTAL DGD	**1 222,51**	**1 295,03**	**1 285,84**	**1 433,57**	**1 118,14**

39 – QUANTITÉ DE L'AIDE

AE – AFFAIRES ÉTRANGÈRES (HORS DGD)	2021	2022	2023	2024	2025
Aide d'urgence, B-FAST			2,44	1,74	0,69
Prévention de conflits / diplomatie préventive	6,17	5,53	2,11	2,31	1,91
Contributions aux institutions internationales	29,32	40,79	39,13	21,84	56,67
Bonification d'intérêts (à partir de 2010)	11,52	12,91	9,26	10,65	3,83
Frais administratifs (partie APD)	44,90	49,16	53,14	56,14	53,96
TOTAL AE (HORS DGD)	**91,91**	**108,39**	**106,07**	**92,68**	**117,08**

AUTRES SOURCES OFFICIELLES					
SPF Finances - Multilatéral	63,11	64,36	133,26	67,51	75,94
Quote-part belge de l'APD de la Commission Europ.	477,39	659,92	642,19	868,49	810,50
Annulation de la dette via l'Office du Ducroire					
Autres Services Publics Fédéraux	23,01	18,76	23,34		2,00
Coûts imputés des étudiants	44,54				
Partie APD des dépenses de FEDASIL	211,96	236,56	313,60	437,14	241,30
Région et Communauté flamande	52,31	118,13	72,00	59,30	42,00
Région wallonne / Communauté française	26,29	21,98	21,98	24,64	23,00
Région de Bruxelles-Capitale	1,38	1,10	1,30	0,85	0,68
Autres services publics décentralisés	7,76	8,34	7,36	9,70	8,00
TOTAL AUTRES SOURCES OFFICIELLES	**907,75**	**1 129,14**	**1 215,03**	**1 467,63**	**1 203,42**
REMBOURSEMENTS ET RECETTES	**-7,61**	**-2,29**	**-4,33**	**-5,17**	**-16,23**
TOTAL APD BELGE	**2 214,56**	**2 530,27**	**2 602,62**	**2 988,71**	**2 422,41**
RNB (md)	**511,37**	**558,12**	**596,77**	**624,83**	**651,32**
% APD BELGE TOTALE / RNB	**0,43 %**	**0,45 %**	**0,44 %**	**0,48 %**	**0,37 %**

* Ce tableau provient de la DGD. Certains chiffres portant sur des montants hors-DGD n'étaient encore que des estimations en date de clôture de ce Rapport.

Source : Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD)

JE CHOISIS
L'HUMAIN
CNCD

3. QUALITÉ DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

Sous le gouvernement Arizona, la Coopération belge s'oriente vers des « partenariats mutuellement bénéfiques ». Si cette approche est une opportunité de construire des partenariats équilibrés pour financer les biens publics mondiaux, elle risque aussi de donner la priorité aux intérêts belges à court terme au détriment des besoins des pays partenaires. Or il est démontré qu'une aide alignée sur les besoins réels et une approche basée sur les droits humains produisent des résultats durables — et bénéficient, en retour, à tout le monde.

Le mardi 14 juillet 2026, les ONG belges de coopération au développement ont interpellé le gouvernement Arizona. En amont des négociations budgétaires, elles l'ont appelé à cesser les coupes et à refinancer la coopération au développement, en faisant un choix qui dépasse la simple arithmétique budgétaire : celui de sauver des vies, ou de les abandonner.

© Tineke D'haese, Oxfam Belgium

« Une nouvelle fois, la Coopération belge est saluée car elle accorde une place privilégiée aux pays les moins avancés (PMA) et aux contextes fragiles, en particulier en Afrique subsaharienne. »

UNE COOPÉRATION BELGE DE QUALITÉ

Une nouvelle fois, dans le dernier rapport des *Profils de la Coopération 2026* de l'OCDE, la Coopération belge est saluée car elle « accorde une place privilégiée aux pays les moins avancés (PMA) et aux contextes fragiles, en particulier en Afrique subsaharienne, en mettant l'accent sur les services de base, l'action climatique et l'égalité entre les genres. Elle conjugue des partenariats bilatéraux avec un ferme engagement vis-à-vis du multilatéralisme et de l'Union européenne (UE)[85] ». Déjà, l'Examen à mi-parcours 2023 du Comité d'aide au développement (CAD) de la même OCDE félicitait la Coopération belge « pour l'attention qu'elle accorde à la pauvreté et aux inégalités, ainsi que pour le rôle de chef de file qu'elle continue de jouer pour défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs[86]. »

Selon les chiffres les plus récents de l'OCDE, ce sont effectivement les pays dits « les moins avancés » (c'est-à-dire les pays dont les indices de développement humain sont les plus faibles au monde, PMA) qui ont bénéficié de la part la plus importante de l'APD bilatérale brute belge en 2024 (26,8 %)[87]. Si ce chiffre paraît peu élevé, c'est parce qu'une grande partie de l'APD bilatérale brute n'est pas ventilable par pays, dans les statistiques de l'OCDE (par exemple, une part de cette APD va au budget central d'organisations internationales, et ne peut pas être rattaché à un pays précis). Il n'empêche : les PMA ont ainsi reçu l'équivalent de 0,13 % du RNB de la Belgique, soit un score tout à fait louable par rapport à la moyenne des autres pays donateurs — même si cela reste en-deçà de l'objectif international adopté aux Nations Unies situé à 0,15-0,2 %[88]. De manière similaire, les dotations à destination de contextes présentant un degré élevé ou extrême de fragilité ont représenté 28,6 % de l'APD bilatérale brute de la Belgique en 2024[89].

Quant à la dimension géographique, l'APD bilatérale de la Belgique a été principalement orientée vers des pays d'Afrique en 2024, puisque ceux-ci ont bénéficié de 30,8 % de l'APD bilatérale brute. Par ailleurs, la Belgique a affecté 29 % de son APD bilatérale brute aux dix principaux bénéficiaires de son aide, qui figurent tous, à l'exception de l'Ukraine, parmi ses 14 pays partenaires prioritaires[90].

GRAPHIQUE 6
BELGIQUE : APD BILATÉRALE PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE

Versements bruts, en millions USD, prix courants

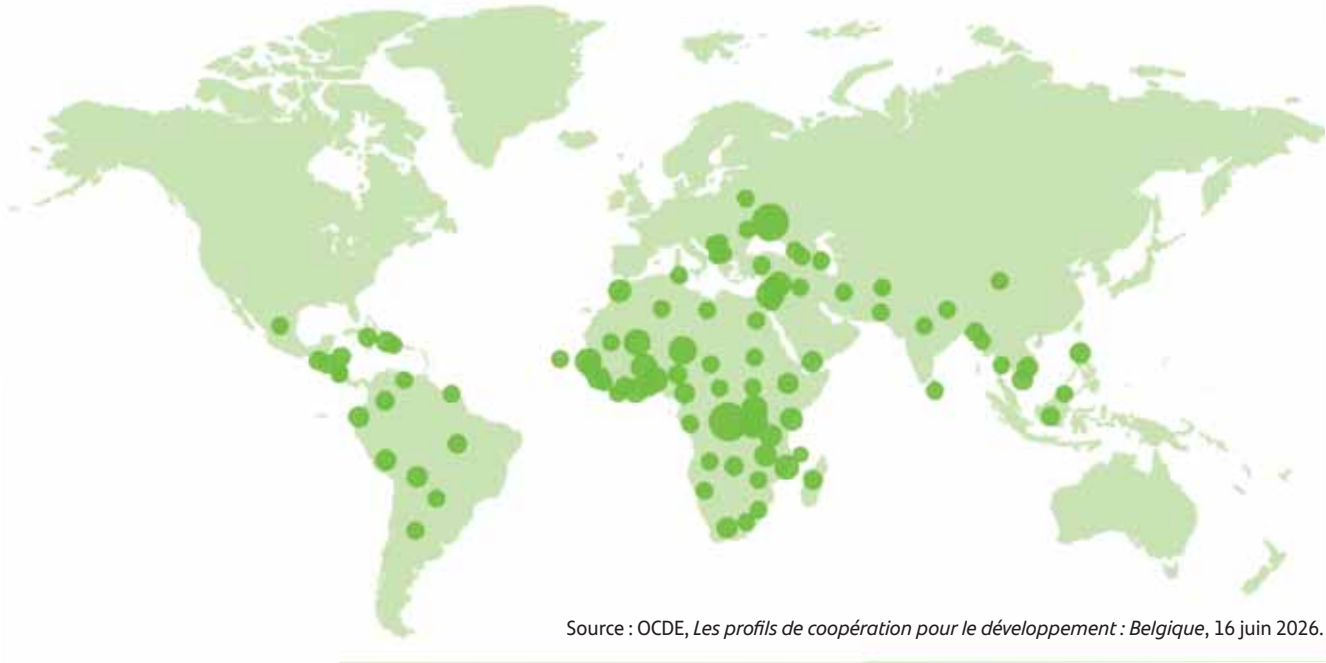

Source : OCDE, *Les profils de coopération pour le développement : Belgique*, 16 juin 2026.

GRAPHIQUE 7
BELGIQUE : DIX PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES, 2024

Versements bruts, en millions USD, prix courants

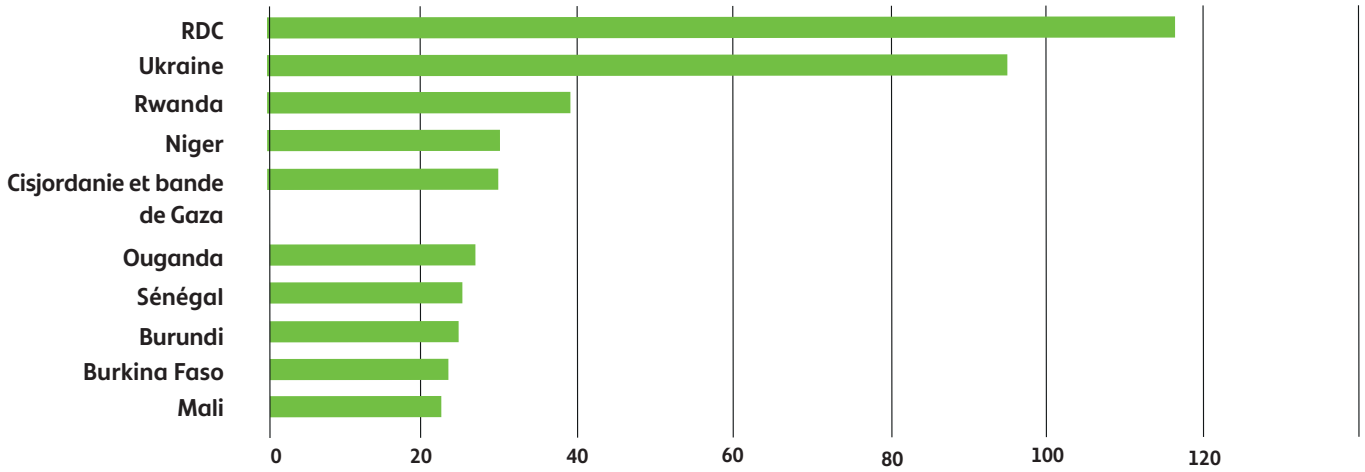

Source : OCDE, *Les profils de coopération pour le développement : Belgique*, 16 juin 2026.

/ [85] OCDE, *Les profils de coopération pour le développement : Belgique*, 16 juin 2026. / [86] *Ibid.* / [87] *Ibid.* / [88] *Ibid.* / [89] *Ibid.* / [90] *Ibid.*

«La Coopération belge est aussi saluée au niveau international parce qu'elle alloue une grande proportion de son APD sous forme de dons.»

Outre une concentration des financements dans les pays et régions qui en ont a priori le plus besoin, la Coopération belge est aussi saluée au niveau international parce qu'elle alloue une grande proportion de son APD sous forme de dons. En effet, selon les derniers chiffres disponibles de 2024, 96,8 % des apports d'APD de la Belgique ont été fournis sous la forme de dons et, partant, 3,2 % seulement sous la forme de prêts[91]. Ceci est d'autant plus important aujourd'hui, car la tendance internationale ne va pas dans la bonne direction : l'année 2025 a connu une diminution des dons de 29,1 % au niveau international, tandis que les prêts souverains (c'est-à-dire les prêts accordés aux États) n'ont diminué que de 10,3 %. Dans le même temps, les prêts bilatéraux au secteur privé ont augmenté de 13,1 %[92]. Au total, les prêts souverains consentis par les pays du CAD ont représenté 9,1 % de leur APD bilatérale en 2025, les pays affichant la part la plus importante de prêts dans leur APD étant le Japon (50,9 %), la Corée (31,2 %) et la France (20,4 %)[93]. Ceci, alors que de nombreux pays du Sud font déjà face à un surendettement généralisé qui étrangle les économies locales, limite l'accès aux services publics et entrave les investissements indispensables à la transition écologique et au développement durable. Allouer des prêts plutôt que des dons risque donc d'accentuer ces problèmes.

Troisièmement, la Coopération belge est régulièrement félicitée par différents rapports de l'OCDE car une grande proportion de son APD est dite « déliée ». Une APD « déliée » est une forme d'APD où le pays donateur n'impose aucune condition sur l'origine des biens, services ou entreprises financés par cette aide. Le pays partenaire est donc libre de sélectionner les fournisseurs selon les critères les plus avantageux — qualité, prix, proximité géographique — sans être contraint de recourir aux entreprises du pays donateur. Par exemple, si la Belgique octroie une aide déliée au Sénégal pour construire un hôpital, le Sénégal peut librement choisir une entreprise de construction sénégalaise, marocaine ou indienne, selon l'offre la plus compétitive. Rappelons par ailleurs que le déliement de l'aide est une norme codifiée dans un instrument juridique de l'OCDE (une « Recommandation », qui a un statut d'engagement politique fort au sein de l'organisation) datant de 2001 et mis à jour en 2026, mais aussi réaffirmée dans les grands cadres onusiens du financement du développement depuis 1970 jusqu'à Addis-Abeba en 2015 — et encore tout récemment dans l'Engagement de Séville de juin 2025.

L'aide déliée est jugée plus efficace que l'aide liée car elle élimine une distorsion économique majeure : l'aide liée contraint le bénéficiaire à acheter des biens ou services souvent plus coûteux auprès des entreprises du donateur, réduisant de fait la valeur réelle des fonds transférés. Selon les chiffres de l'OCDE, l'aide liée augmente le coût des biens et services achetés de 15 % à 30 % en moyenne, et jusqu'à 40 % ou plus dans le cas de l'aide alimentaire[94]. À l'inverse, l'aide déliée favorise également le développement des capacités locales et régionales, et elle renforce les marchés du pays partenaire.

« La Coopération belge est régulièrement félicitée par différents rapports de l'OCDE car une grande proportion de son APD est dite déliée. »

TABLEAU 2
RÉSULTATS OBTENUS AU REGARD DES ENGAGEMENTS PRIS ET DES RECOMMANDATIONS DU CAD

Description	Objectif	2023	2024	2025 données préliminaires
APD en proportion du RNB (%)	0,7	0,44	0,48	0,37
APD totale aux pays les moins avancés, en proportion du RNB (%)	0,15 - 0,20	0,13	0,13	
Part de l'APD non liée visée par la Recommandation du CAD (%)	100	99,3	99,1	
Part de l'APD non liée (tous secteurs et pays confondus, y compris hors du champ d'application de la la Recommandation sur le déliement) (%)		96,7	96,8	
Élément don de l'APD totale (%)	> 86	96,6	100	

/ [91] *Ibid.* / [92] OCDE, *Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2025. Note de synthèse détaillée*, 9 avril 2026. / [93] *Ibid.* / [94] OCDE, *Untied aid*, page web sur le site de l'OCDE.

> «Si l'on ne considère que les financements alloués via la DGD en 2025, 11 % sont allés à l'éducation, 8 % pour la gouvernance et la société civile, 8 % pour la protection de l'environnement, 7 % pour la santé, 6 % pour les services sociaux et 5 % pour l'agriculture — outre 17 % pour l'aide humanitaire.»

Quatrièmement, la Coopération belge au développement se concentre dans des secteurs vitaux pour le développement humain. Si l'on ne considère que les financements alloués via la DGD en 2025 (sans prendre en compte les financements prévus pour l'accueil de personnes en demande d'asile en Belgique), 11% sont allés à l'éducation, 8% pour la gouvernance et la société civile, 8% pour la protection de l'environnement, 7% pour la santé, 6 % pour les services sociaux et 5% pour l'agriculture — outre 17% pour l'aide humanitaire (cf. tableau sur l'allocation sectorielle de l'APD, pages suivantes)[95].

Cinquièmement, selon l'OCDE, la Belgique fait partie des très bons élèves en ce qui concerne l'intégration de l'égalité des genres dans la Coopération internationale. Sur la période 2023-2024, 81% des engagements d'APD bilatérale ventilable de la Belgique examinés ciblaient l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, contre 67% en 2021-2022 — la moyenne du CAD s'établissant, pour 2023-2024, à 48%. En outre, en 2023-2024, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes constituaient l'objectif principal de 7,4% des engagements examinés, contre une moyenne de 4,2% pour le CAD. Enfin, la Belgique a intégré des objectifs d'égalité des genres dans 79% de son APD allouée à l'aide humanitaire, contre une moyenne de 21,5% pour le CAD en 2023-2024[96] .

Concernant la lutte contre le dérèglement climatique, rappelons d'abord que, conformément à l'Accord de Paris (2015), le financement climat est censé être comptabilisé de manière additionnelle à l'APD en termes statistiques — même si cela n'empêche pas d'utiliser le canal de la coopération pour l'acheminer. Si la Belgique ne respecte quasiment pas ce principe d'additionnalité, elle fait néanmoins partie des relativement bons élèves de l'OCDE en ce qui concerne l'intégration transversale de l'environnement dans son APD. En 2023-2024, 45,6% du total des engagements d'APD bilatérale ventilable de la Belgique étaient axés sur l'environnement et les conventions de Rio, ce qui représente une hausse par rapport à la proportion de 32,6% enregistrée en 2021-2022. La moyenne des pays du CAD s'est établie à 39%. En outre, les questions environnementales formaient l'objectif principal de 20,2% de l'APD bilatérale ventilable examinée, contre 11,2% en moyenne pour le CAD. De plus, en 2023-2024, la Belgique a dirigé ses financements davantage vers l'adaptation aux effets du dérèglement climatique (45,5%) que vers l'atténuation du phénomène (36,7%). Cela est positif car l'adaptation est structurellement sous-financée, et c'est donc précisément là que l'APD publique doit intervenir.

On peut ajouter à tous ces éléments le fait que la Belgique est saluée pour la prévisibilité importante de ses financements en APD[97], ce qui allonge encore la liste des raisons pour lesquelles la Coopération belge est réputée pour sa qualité, au niveau international. C'est donc cela, l'ADN historique de la Coopération belge : un objectif premier de lutte contre la pauvreté et les inégalités, une concentration dans les pays qui en ont le plus besoin avec une approche fragilité développée au fil des ans, une concentration dans les secteurs qui constituent les fondements structurels du développement humain, une prédominance quasi totale de dons et d'aide déliée, une intégration du genre et de l'environnement de manière transversale, et une prévisibilité reconnue.

« Certaines des réformes annoncées par le gouvernement Arizona et le ministre Maxime Prévot présentent des opportunités, mais aussi des risques pour la qualité et l'efficacité de la Coopération belge. »

LES RISQUES DE L'APPROCHE TRANSACTIONNELLE EN BELGIQUE

Outre la décision de couper 25 % dans le budget de la Coopération belge, certaines des réformes annoncées par le gouvernement Arizona et le ministre Maxime Prévot présentent des opportunités, mais aussi des risques pour la qualité et l'efficacité de la Coopération belge. La première d'entre elles concerne la notion de « partenariats mutuellement bénéfiques », qui traduit dorénavant une prise en compte assumée des intérêts de la Belgique dans la sélection et l'élaboration des programmes de coopération. Ainsi, selon le ministre Maxime Prévot, la coopération internationale constitue « un levier stratégique » de la politique étrangère belge[98]. « La réunion de ces deux portefeuilles n'a rien d'anodin. La coopération n'est pas une politique isolée, elle constitue un levier stratégique de notre action extérieure, au service de la stabilité et de nos intérêts bien compris[99] ».

Certes, une coopération efficace, c'est-à-dire alignée sur les priorités du pays partenaire, génère par ricochet des retombées positives pour le pays donateur. Combattre une épidémie, accompagner une transition énergétique ou désamorcer un conflit ailleurs dans le monde profite mécaniquement aussi à la population belge, que ce soit en termes sanitaires, climatiques ou économiques. Autrement dit, la réciprocité existe déjà car elle est au cœur de la coopération multilatérale depuis des décennies.

Encore faut-il, pour garantir la réciprocité, continuer à privilégier l'efficacité de l'aide — son alignement sur les besoins locaux, la cohérence des politiques, le déliement des financements — et s'appuyer sur les domaines où l'expertise belge apporte une réelle valeur ajoutée, en particulier dans les pays les moins avancés et les contextes fragiles. En d'autres termes, que la coopération au développement puisse être « mutuellement bénéfique » est une bonne chose, pour autant que l'alignement sur les besoins et stratégies du pays partenaire soit privilégié.

Or, la tendance internationale, dans laquelle s'inscrit la Belgique, se dirige plutôt vers un détournement de l'aide par rapport à ses objectifs premiers. Et une telle vision peut entraîner des répercussions importantes sur l'impact et l'efficacité de la Coopération belge. Comment ne pas y voir une tension intrinsèque avec les principes d'efficacité de l'aide, à commencer par les principes d'appropriation et d'alignement — selon lesquels l'APD, pour être efficace, doit justement s'aligner et se baser sur les besoins, intérêts, contextes et systèmes nationaux des pays partenaires ? Autre fait révélateur de cette nouvelle approche prenant en compte nos propres intérêts : la concentration géographique de la Coopération belge annoncée dans la note de politique générale 2025 du ministre Maxime Prévot se fera « sur les régions présentant une valeur ajoutée stratégique comparative pour la Belgique ».

/ [95] Voir tableau de la DGD, reproduit dans ce rapport pp. 38-39. / [96] Tous les chiffres de ce paragraphe proviennent de : OCDE, *Les profils de coopération pour le développement : Belgique*, 16 juin 2026. / [97] OCDE, *Les profils de coopération pour le développement : Belgique*, 16 juin 2026. / [98] Chambre des Représentants, *Note de politique générale - Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement*, 26 janvier 2026. / [99] DGD, *Rapport annuel 2025*, mai 2026.

TABLEAU 3
APD PAR SECTEUR PRINCIPAL* – APD GERÉE PAR LA DGD

En millions EUR

APD GÉRÉE PAR LA DGD	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Éducation	117,9	109,7	115,0	113,7	112,4	141,8	117,5
Bourses et formation plurisectorielles	12,2	8,3	10,8	7,4	6,8	4,2	4,0
Santé	108,8	105,9	105,6	108,6	104,2	105,6	78,6
dont nutrition de base							
Population et santé reproductive	19,6	33,5	37,8	40,7	36,5	47,2	20,2
Eau et assainissement	37,2	30,8	34,6	38,8	30,5	33,5	8,2
Gouvernement et société civile	91,8	108,3	110,8	92,1	106,3	110,5	87,9
Conflits, paix, sécurité	5,1	5,0	5,4	6,8	6,7	4,7	2,0
Services sociaux	30,3	33,7	63,9	84,5	83,0	114,5	59,9
Transport et stockage, communications	37,1	35,6	18,9	26,8	26,6	51,2	
Énergie	26,6	40,6	24,3	31,1	39,8	75,4	11,1
Banques et services financiers	3,8	2,9	3,3	17,6	9,5	29,4	27,1
dont micro crédits							
Entreprises	9,0	20,7	45,1	30,6	47,5	8,7	20,6
Agriculture, sylviculture, pêche	107,3	119,5	108,6	100,3	105,8	135,6	57,7
Industrie (extractive) et construction	55,2	37,1	23,2	29,4	16,8	31,2	13,0
Commerce et tourisme	7,4	5,6	4,8	8,4	3,2	5,4	
Protection de l'environnement	98,6	81,6	103,4	97,2	66,7	65,4	87,6
Multi secteurs excl. bourses et formation	54,4	73,2	49,2	73,4	69,0	91,5	37,5
dont développement rural	**11,0**	**10,4**	**9,4**	**16,5**	**28,5**	**24,8**	**30,8**
Aide humanitaire	183,2	216,3	208,1	236,1	247,5	238,8	181,5
dont aide alimentaire d'urgence							
Aide alimentaire	5,0	1,1	1,5	0,7	0,2	0,2	
Aide budgétaire générale	13,5	14,1	19,1	8,6	1,0	3,2	
Allègement de dette	25,3	45,6	52,1	41,1	33,9	32,5	28,0
APD pour les réfugiés en Belgique							
Sensibilisation en Belgique	27,2	29,0	31,2	28,0	29,4	31,9	32,0
Frais administratifs	25,6	25,2	23,1	25,4	27,3	34,1	35,8
Secteur non spécifié	45,7	21,6	22,5	34,1	48,0	25,0	130,4
TOTAL	**1 159,1**	**1 215,2**	**1 231,8**	**1 298,0**	**1 287,2**	**1 446,3**	**1 071,5**

49 – QUALITÉ DE LA COOPÉRATION

En pourcentage

APD GÉRÉE PAR LA DGD	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Éducation	10,17 %	9,03 %	9,34 %	8,76 %	8,73 %	9,81 %	10,97 %
Bourses et formation plurisectorielles	1,05 %	0,68 %	0,87 %	0,57 %	0,53 %	0,29 %	0,37 %
Santé	9,39 %	8,71 %	8,57 %	8,37 %	8,09 %	7,30 %	7,33 %
dont nutrition de base							
Population et santé reproductive	1,69 %	2,75 %	3,07 %	3,14 %	2,84 %	3,27 %	1,89 %
Eau et assainissement	3,21 %	2,53 %	2,81 %	2,99 %	2,37 %	2,32 %	0,77 %
Gouvernement et société civile	7,92 %	8,91 %	8,99 %	7,09 %	8,26 %	7,64 %	8,20 %
Conflits, paix, sécurité	0,44 %	0,41 %	0,44 %	0,53 %	0,52 %	0,33 %	0,18 %
Services sociaux	2,62 %	2,77 %	5,19 %	6,51 %	6,45 %	7,92 %	5,59 %
Transport et stockage, communications	3,20 %	2,93 %	1,53 %	2,07 %	2,07 %	3,54 %	
Énergie	2,30 %	3,34 %	1,97 %	2,39 %	3,09 %	5,21 %	1,04 %
Banques et services financiers	0,33 %	0,24 %	0,27 %	1,35 %	0,73 %	2,03 %	2,53 %
dont micro crédits							
Entreprises	0,78 %	1,71 %	3,66 %	2,36 %	3,69 %	0,60 %	1,93 %
Agriculture, sylviculture, pêche	9,26 %	9,83 %	8,82 %	7,73 %	8,22 %	9,38 %	5,39 %
Industrie (extractive) et construction	4,76 %	3,06 %	1,89 %	2,26 %	1,31 %	2,15 %	1,22 %
Commerce et tourisme	0,64 %	0,46 %	0,39 %	0,65 %	0,25 %	0,37 %	
Protection de l'environnement	8,51 %	6,71 %	8,39 %	7,49 %	5,18 %	4,52 %	8,18 %
Multi secteurs excl. bourses et formation	4,70 %	6,88 %	4,76 %	6,92 %	7,58 %	8,04 %	6,37 %
dont développement rural	**0,95 %**	**0,85 %**	**0,76 %**	**1,27 %**	**2,21 %**	**1,71 %**	**2,87 %**
Aide humanitaire	15,80 %	17,80 %	16,89 %	18,19 %	19,23 %	16,51 %	16,94 %
dont aide alimentaire d'urgence							
Aide alimentaire	0,43 %	0,09 %	0,12 %	0,06 %	0,01 %	0,01 %	
Aide budgétaire générale	1,17 %	1,16 %	1,55 %	0,66 %	0,08 %	0,22 %	
Allègement de dette	2,18 %	3,75 %	4,23 %	3,16 %	2,63 %	2,24 %	2,61 %
APD pour les réfugiés en Belgique							
Sensibilisation en Belgique	2,35 %	2,38 %	2,54 %	2,16 %	2,29 %	2,21 %	2,99 %
Frais administratifs	2,21 %	2,07 %	1,87 %	1,96 %	2,12 %	2,35 %	3,34 %
Secteur non spécifié	3,95 %	1,78 %	1,83 %	2,63 %	3,73 %	1,73 %	12,17 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

* Ce tableau provient de la DGD. Certains chiffres n'étaient pas encore disponibles pour l'année 2025, et certains n'étaient encore que des estimations en date de clôture de ce rapport.

TABLEAU 4
APD PAR SECTEUR PRINCIPAL* – TOTAL APD BELGE

En millions EUR

TOTAL APD BELGE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Éducation	156,6	145,3	159,9	163,5	156,5	225,1	117,5
Bourses et formation plurisectorielles	57,2	54,2	57,4	9,1	8,5	5,6	4,0
Santé	137,9	137,3	178,0	214,0	188,9	187,7	78,7
dont nutrition de base							
Population et santé reproductive	22,6	38,4	42,6	47,8	46,0	51,8	20,2
Eau et assainissement	55,3	45,7	50,9	56,5	52,9	59,9	9,8
Gouvernement et société civile	171,7	190,6	201,6	187,2	172,4	234,9	88,5
Conflits, paix, sécurité	61,9	54,6	49,4	61,4	40,9	57,2	36,9
Services sociaux	49,1	52,2	96,4	112,2	116,6	177,0	59,9
Transport et stockage, communications	52,2	55,5	41,8	58,7	55,5	95,5	1,4
Énergie	49,1	59,9	45,3	45,6	71,8	116,0	13,7
Banques et services financiers	19,6	21,3	17,1	22,5	25,0	54,2	27,1
dont micro crédits							
Entreprises	14,4	29,7	53,7	42,2	55,4	13,8	20,6
Agriculture, sylviculture, pêche	138,5	152,6	135,6	132,7	128,2	182,0	57,7
Industrie (extractive) et construction	65,0	44,2	29,1	39,0	28,6	48,6	13,0
Commerce et tourisme	11,9	10,0	9,2	13,5	7,7	11,2	
Protection de l'environnement	116,6	102,8	120,2	121,0	82,3	96,4	87,6
Multi secteurs excl. bourses et formation	107,6	136,3	100,7	150,1	140,1	149,2	37,5
dont développement rural	**18,3**	**17,5**	**16,0**	**30,5**	**38,6**	**37,5**	**30,8**
Aide humanitaire	254,9	306,4	295,3	396,8	362,9	431,2	183,2
dont développement rural							
Aide alimentaire	12,0	3,5	5,1	3,7	1,2	2,0	
Aide budgétaire générale	20,3	23,2	100,0	11,2	250,8	50,9	
Allègement de dette	25,3	45,6	52,1	41,1	34,0	32,5	28,0
APD pour les réfugiés en Belgique	123,2	117,8	212,0	304,1	331,5	437,1	
Sensibilisation en Belgique	28,5	30,2	32,1	28,5	30,1	32,9	32,0
Frais administratifs	68,9	71,3	70,1	76,0	82,0	91,2	89,7
Secteur non spécifié	84,9	102,3	65,2	166,6	101,0	125,2	150,5
TOTAL	**1 923,5**	**2 048,3**	**2 236,7**	**2 535,6**	**2 609,8**	**3 006,5**	**1 188,6**

51 – QUALITÉ DE LA COOPÉRATION

En pourcentage

APD GÉRÉE PAR LA DGD	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Éducation	8,14 %	7,09 %	7,15 %	6,45 %	6,00 %	7,49 %	9,89 %
Bourses et formation plurisectorielles	2,98 %	2,64 %	2,57 %	0,36 %	0,33 %	0,18 %	0,34 %
Santé	7,17 %	6,70 %	7,96 %	8,44 %	7,24 %	6,24 %	6,62 %
dont nutrition de base							
Population et santé reproductive	1,17 %	1,88 %	1,90 %	1,89 %	1,76 %	1,72 %	1,70 %
Eau et assainissement	2,88 %	2,23 %	2,28 %	2,23 %	2,03 %	1,99 %	0,82 %
Gouvernement et société civile	8,92 %	9,30 %	9,01 %	7,38 %	6,61 %	7,81 %	7,45 %
Conflits, paix, sécurité	3,22 %	2,67 %	2,21 %	2,42 %	1,57 %	1,90 %	3,11 %
Services sociaux	2,55 %	2,55 %	4,31 %	4,43 %	4,47 %	5,89 %	5,04 %
Transport et stockage, communications	2,71 %	2,71 %	1,87 %	2,31 %	2,13 %	3,18 %	0,12 %
Énergie	2,55 %	2,93 %	2,02 %	1,80 %	2,75 %	3,86 %	1,16 %
Banques et services financiers	1,02 %	1,04 %	0,75 %	0,89 %	0,96 %	1,80 %	2,28 %
dont micro crédits							
Entreprises	0,75 %	1,45 %	2,40 %	1,67 %	2,12 %	0,46 %	1,74 %
Agriculture, sylviculture, pêche	7,20 %	7,45 %	6,06 %	5,23 %	4,91 %	6,05 %	4,86 %
Industrie (extractive) et construction	3,38 %	2,16 %	1,30 %	1,54 %	1,10 %	1,62 %	1,10 %
Commerce et tourisme	0,62 %	0,49 %	0,41 %	0,53 %	0,30 %	0,37 %	
Protection de l'environnement	6,06 %	5,02 %	5,37 %	4,77 %	3,15 %	3,21 %	7,37 %
Multi secteurs excl. bourses et formation	5,59 %	7,51 %	5,22 %	7,13 %	6,85 %	6,21 %	5,75 %
dont développement rural	**0,95 %**	**0,85 %**	**0,72 %**	**1,20 %**	**1,48 %**	**1,25 %**	**2,59 %**
Aide humanitaire	13,25 %	14,96 %	13,20 %	15,65 %	13,91 %	14,34 %	15,41 %
dont aide alimentaire d'urgence							
Aide alimentaire	0,62 %	0,17 %	0,23 %	0,15 %	0,05 %	0,07 %	
Aide budgétaire générale	1,05 %	1,13 %	4,47 %	0,44 %	9,61 %	1,69 %	
Allègement de dette	1,32 %	2,23 %	2,33 %	1,62 %	1,30 %	1,08 %	2,36 %
APD pour les réfugiés en Belgique	6,40 %	5,75 %	9,48 %	11,99 %	12,70 %	14,54 %	
Sensibilisation en Belgique	1,48 %	1,48 %	1,43 %	1,13 %	1,15 %	1,09 %	2,69 %
Frais administratifs	3,58 %	3,48 %	3,13 %	3,00 %	3,14 %	3,04 %	7,55 %
Secteur non spécifié	4,42 %	4,99 %	2,92 %	6,57 %	3,87 %	4,16 %	12,66 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

> « Cette prise en compte dorénavant assumée des intérêts belges se fait notamment dans la sphère économique. »

Plusieurs principes sont cités pour déterminer les partenariats qui devront être préservés ou arrêtés à cause des coupes budgétaires. Ces principes comprennent notamment l'opportunité du partenariat pour « le maintien de la finalité de notre coopération internationale, à savoir des partenariats mutuellement bénéfiques » ou encore « la cohérence des projets par rapport à la politique du gouvernement, notamment les questions de justice, de migration, de lutte contre l'insécurité et les bandes criminelles et de lutte contre la fraude sociale[100] ». Il est inquiétant de noter qu'aucun de ces principes ne parle de l'impact sur les populations les plus vulnérables des pays dits « les moins avancés » qui ont le plus besoin d'aide extérieure, ou des contextes les plus fragiles dans lesquels la Coopération belge s'est concentrée jusqu'à présent.

Cette prise en compte dorénavant assumée des intérêts belges se fait notamment dans la sphère économique. L'exposé d'orientation politique du ministre disait déjà en 2025 : « Notre coopération internationale doit aussi tenir compte de nos intérêts économiques, dans le but de renforcer notre autonomie stratégique ouverte. Par exemple, l'accès aux matières premières critiques est crucial pour la transition énergétique et climatique, notre compétitivité dans les secteurs stratégiques et notre industrie manufacturière. Je m'engage donc à développer des partenariats mutuellement bénéfiques et durables avec des pays riches en ressources, en vue de nous approvisionner à partir de chaînes de valeur durables. [...] L'expertise des opérateurs économiques belges dans plusieurs domaines clés du Global Gateway [...] sera déployée au sein de nos partenariats bilatéraux et multilatéraux. Cela devrait permettre aux entreprises belges de monter des projets d'intérêt mutuel. Des instruments tels que Finexpo et Credendo jouent un rôle important à cet égard. Nous continuerons à travailler pour accroître l'efficacité et la performance de la stratégie Global Gateway et pour tirer pleinement parti des opportunités qu'elle présente pour la Belgique et ses entreprises. Notre coopération au développement doit par ailleurs veiller à assurer un climat d'investissement adéquat pour nos entreprises[101]. »

Le risque qui accompagne une telle approche est celui d'une allocation de l'aide moins déterminée par les besoins des pays partenaires que par les intérêts commerciaux du pays donateur. La recherche montre que l'aide est plus efficace lorsqu'elle est dirigée vers les pays les plus pauvres, allouée aux investissements qui s'attaquent directement à la pauvreté, et qu'elle n'est pas conditionnée à l'achat de biens et services du pays donateur qui peuvent être surévalués[102]. Comme dit précédemment, l'aide dite « liée » génère des surcoûts directs et mesurables pour les économies des pays partenaires. De plus, par sa conception même, l'aide liée limite la participation économique locale, fausse les marchés publics et déplace le centre de gravité des priorités des populations locales vers les intérêts commerciaux des donateurs[103]. Sur le plan empirique, une étude portant sur 157 pays du Sud entre 1990 et 2018 conclut que l'aide liée est effectivement associée à une croissance moindre que l'aide non liée, et confirme que les donateurs soucieux de leur impact sur le développement ne devraient pas lier leur aide[104].

En conclusion, le soutien à l'exportation est une politique publique légitime de la Belgique, mais le problème est le détournement d'une autre politique, l'APD, à cette fin. Plutôt que de chercher à lier davantage son APD, la Coopération belge au développement devrait être utilisée pour permettre un développement économique correspondant aux besoins des pays concernés, en encourageant par exemple le développement d'un secteur privé local créateur d'emplois décents, le soutien à l'économie sociale et à l'agriculture

> «La vision des « partenariats mutuellement bénéfiques » s'est aussi traduite au niveau belge par un recentrage politique sur les trois bien publics mondiaux que sont : la santé, le climat et la stabilité. »

familiale, une meilleure contribution du secteur extractif au budget de l'État et le développement de chaînes de production de valeur locales.

L'APD, en majorité déliée, génère déjà des retours positifs pour les économies des pays donateurs européens : chaque euro d'aide européenne génère plus d'un euro d'exportations européennes en retour[105]. Des partenariats mutuellement bénéfiques ne doivent donc pas reposer sur une APD liée, mais sur des partenariats égalitaires visant la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) qui concernent aussi bien les pays du Sud que les pays du Nord.

RECENTRAGE THÉMATIQUE… ET GÉOGRAPHIQUE ?

Outre une attention accrue à nos intérêts économiques et géostratégiques, la vision des « partenariats mutuellement bénéfiques » s'est aussi traduite au niveau belge par un recentrage politique sur les trois bien publics mondiaux que sont : la santé, le climat et la stabilité. Certes, ces trois domaines ont été définis de manière large. Mais ils n'ont pas été choisis de manière anodine : ils représentent trois biens publics mondiaux essentiels. Néanmoins, il n'est plus question de viser la réalisation de l'ensemble de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Des questions se posent aussi concernant des thématiques essentielles — à commencer par l'éducation, secteur défini comme prioritaire dans la loi de 2013 et qui était pourtant encore en 2025 le premier secteur financé par la Coopération belge. Il n'est pas non plus anodin que le Partenariat mondial pour l'éducation (*Global partnership for education*, GPE) figure parmi les organisations multilatérales qui ont vu leur contribution belge diminuer drastiquement en 2025[106]. Ce recentrage thématique sera également appliqué à la coopération non-gouvernementale (via l'appréciation des futurs programmes quinquennaux en 2026). Cela représente également une rupture et un dangereux précédent vis-à-vis du droit d'autonomie et d'initiative des ONG jusque-là globalement reconnu. Cette politique de priorisation risque de fragiliser une partie de la société civile et d'entraîner potentiellement la disparition de certaines organisations au gré des gouvernements, de leur choix de priorités et de financements et pourrait avoir un impact à long terme sur la capacité collective à répondre aux défis actuels et à venir.

/ [100] Chambre des Représentants, N*ote de politique générale - Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement*, 23 avril 2025. / [101] Chambre des Représentants, *Exposé d'orientation politique – Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement*, 10 mars 2025. / [102] Paula Ganga, « Ties That Bind: The Impact of Tied Aid on Development », in *Academia*, 2019. / [103] Center for Global Development, « The EU's Ambition to Tie Its Development Aid Will Undermine Economic Development », 1er juillet 2025. / [104] Paula Ganga, « Ties That Bind : Tied Aid and Economic Growth », *Studies in Comparative International Development*, 2025. / [105] ODI Global / Pandemic Action Network, *The Economic Impact of EU Aid on EU Economies*, 13 mai 2025. / [106] DGD, *Rapport annuel 2025*, mai 2026.

TROIS EXEMPLES D'APPROCHE TRANSACTIONNELLE DANS L'INTÉRÊT DES DONATEURS

1. États-Unis – RDC : des minerais contre la paix, et des migrants en prime

En décembre 2025, la RDC, le Rwanda et les États-Unis ont signé les « Washington Accords », présentés comme un jalon pour la paix. L'accord donne aux entreprises états-uniennes un accès préférentiel aux minerais congolais — la RDC détenant plus de 70 % des réserves mondiales de cobalt, pour un potentiel inexploité estimé à plus de 25 000 milliards USD. Trump a déclaré que « tout le monde va gagner beaucoup d'argent[107] ». Des juristes congolais ont saisi la Cour constitutionnelle, l'accord n'ayant jamais été soumis au parlement ni à référendum[108]. Plus troublant encore : le 18 avril 2026, quinze migrants sud-américains sans aucun lien avec la RDC y ont été transférés de force, dans le cadre d'un accord migratoire bilatéral signé en marge du pacte minier[109]. Pourquoi la RDC — un pays en guerre, ravagé par l'une des pires crises humanitaires du continent — a-t-elle accepté de recevoir des migrants qui n'ont rien à voir avec son territoire ? La réponse se trouve dans l'interconnexion entre l'accord sur les minerais, la médiation états-unienne pour la paix avec le Rwanda, et ce nouvel accord migratoire. Est-ce encore de la coopération, ou de la négociation sous contrainte ?

2. PEPFAR en Afrique du Sud : la santé comme monnaie d'échange

En juin 2026, Washington a annoncé la fin du financement PEPFAR (programme de lutte contre le sida) pour l'Afrique du Sud — non pour des raisons sanitaires, le programme étant unanimement jugé efficace, mais pour des raisons strictement politiques. L'administration Trump a décidé de mettre fin à ce programme au motif que l'Afrique du Sud n'avait « pas fait de progrès démontrable sur les demandes politiques de l'administration ». Ces demandes comprenaient notamment l'affaiblissement du partenariat de Pretoria avec l'Iran, la fin des politiques de discrimination positive (*Black Economic Empowerment*), et l'abandon d'une chanson anti-apartheid considérée comme hostile à la minorité blanche afrikaner[110]. Un collaborateur du Sénat états-unien a résumé : « Aucune de ces demandes n'a le moindre lien avec la santé[111] ». Le financement états-unien représentait environ 17 % du budget sud-africain consacré au VIH, et des centres de soins ont déjà fermé dans 27 districts[112]. Des experts avertissent que l'arrêt du programme pourrait provoquer une résurgence du VIH[113].

3. Global Gateway : coopération ou stratégie d'approvisionnement de l'UE ?

La stratégie européenne Global Gateway, présentée comme une alternative au modèle chinois, est de plus en plus assumée comme un instrument géopolitique. L'ECDPM, *think tank* européen, relève que les conclusions du Conseil de l'UE de juin 2026 traitent développement et intérêts stratégiques comme « se renforçant mutuellement presque par hypothèse », sans reconnaître les arbitrages réels entre les deux[114]. De son côté, le Parlement européen lui-même dénonce un manque de transparence, tandis que l'organisation *Eurodad* regrette que cette « approche transactionnelle » n'ait pas été remise en question, la jugeant contraire aux engagements d'efficacité de la coopération au développement[115]. Un rapport de Counterbalance (juin 2026) va même plus loin, estimant que de tels partenariats permettent à l'Europe d'externaliser la dégradation environnementale, l'exploitation du travail et les déplacements de communautés liés à l'extraction minière — les décisions étant « prises en Europe sans la participation significative des communautés affectées[116] ».

Cependant, le Global Gateway n'est pas nécessairement condamné à servir uniquement les intérêts européens : plusieurs analystes, dont ceux de l'ECDPM, soulignent que l'initiative peut produire des partenariats mutuellement bénéfiques si plusieurs conditions sont réunies — participation réelle des communautés locales et des gouvernements partenaires dans la conception des projets, transparence sur le financement, et alignement effectif (et non seulement rhétorique) entre priorités de développement des pays du Sud et intérêts européens — évitant tout arbitrage (*trade-off*) en défaveur des populations locales. Le rapport adopté par le Parlement européen en mars 2026 reconnaît lui aussi le rôle légitime de l'initiative tout en appelant à une approche « pilotée par la demande » plutôt que descendante[117]. Reste que, selon l'ECDPM, la stratégie Global Gateway « reste très largement un travail en cours » (*remains very much a work in progress*), compte tenu de la difficulté à combiner engagement géostratégique et aspirations de développement[118].

> « Le modèle traditionnel — imparfait et critiqué à juste titre — reposait néanmoins sur un principe fondateur : l'aide publique au développement vise en priorité à réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays du Sud. »

Outre ce recentrage thématique, une réflexion est en cours dans le secteur sur la notion de « pays partenaires » de la Coopération. Si, à l'heure d'écrire ces lignes, rien n'était définitif ou officiel, il semble important de rappeler que la concentration dans les PMA et les contextes fragiles fait partie de l'ADN de la Coopération belge : c'est là qu'elle a sa plus grande valeur ajoutée et une expertise développée depuis des années. Dans le contexte actuel, le risque serait effectivement de voir des financements, déjà sérieusement réduits, aller non pas aux pays qui en ont le plus besoin, mais à des pays moins risqués où les entreprises belges auraient davantage à gagner. Cela aurait pour effet de réduire sensiblement la qualité et l'efficacité de la Coopération belge.

Heureusement, la Note de politique générale du ministre Maxime Prévot de janvier 2026 confirme l'engagement de la Belgique à rester activement présente dans les contextes fragiles[119]. Mais les fermetures des postes diplomatiques et les économies budgétaires risquent d'affecter la durabilité des interventions qui y sont menées, selon le rapport annuel du SES[120]. Ce dernier fait d'ailleurs part de plusieurs points de tensions et d'incertitudes, dont en particulier la prédominance d'intérêts économiques qui pourraient orienter les investissements vers des zones moins fragiles[121].

UNE LOGIQUE QUI S'IMPOSE AU NIVEAU MONDIAL

Notre pays n'est certainement pas le seul : la Belgique ne fait que suivre un changement de paradigme qui s'opère au niveau international. Le modèle traditionnel — imparfait et critiqué à juste titre — reposait néanmoins sur un principe fondateur : l'aide publique au développement vise en priorité à réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays du Sud. Ce principe est aujourd'hui remplacé, souvent sans le dire explicitement, par une logique transactionnelle : les pays donateurs concluent des accords avec des pays du Sud lorsque cela sert leurs propres intérêts stratégiques, économiques ou géopolitiques.

Cette évolution n'est pas marginale. Elle touche aussi bien les États-Unis que l'Union européenne. Elle rejoint l'approche « gagnant-gagnant » des partenariats promus par la Chine. Elle s'exprime à travers des accords qui, sous couvert de « partenariats mutuellement bénéfiques », placent les intérêts du pays donateur au premier plan. Quelques exemples récents illustrent cette réalité de manière particulièrement frappante (cf. encadré sur trois exemples de l'impact négatif de l'approche transactionnelle) et doivent inciter à prévenir les risques d'une telle approche.

/ [107] Ronald Lwere Kato, « DRC-US mineral pact offers optimism — and inherent hurdles », *Africa News*, décembre 2025. / [108] Elodie Toto, « Scrutiny grows over DRC-US minerals deal, even as other African nations sign up », *Mongabay*, février 2026. / [109] Institute for Security Studies, « US-Africa migrant deals ramp up as government transparency fails », *ISS Africa*, mai 2026. / [110] Adrian Elimian and Nicholas Wu, « Trump administration to end PEPFAR funding for South Africa », *Semafor*, 18 juin 2026. / [111] *Ibid.* / [112] ABC News, « South African civil groups warn of dire impact as US phases out HIV program funding3», 25 juin 2026. / [113] Adrian Elimian and Nicholas Wu, « Trump administration to end PEPFAR funding for South Africa », *Semafor*, 18 juin 2026. / [114] San Bilal et Karim Karaki, « Steering without a map: What the Council conclusions on Global Gateway reveal », *ECDPM*, 17 juin 2026. / [115] Eurodad, « New European Parliament Global Gateway report echoes key civil society concerns », 10 avril 2026. / [116] Counter Balance, « Who Pays for Europe's Raw Materials Boom? », 18 juin 2026. / [117] Parlement européen, Rapport sur « Global Gateway – incidences passées et orientation future » (2025/2073(INI)), A10-0045/2026, résolution adoptée le 26 mars 2026. / [118] San Bilal, « Inside the Global Gateway Forum: Beyond investments and rhetoric », *ECDPM*, 15 octobre 2025. / [119] SES, *Rapport annuel de l'évaluatrice spéciale : la coopération belge à la croisée des chemins*, mars 2026. / [120] *Ibid.* / [121] *Ibid.*

L'APPROCHE TRANSACTIONNELLE : DÉCOLONIALE OU NÉOCOLONIALE ?

L'idée n'est pas nouvelle. Depuis les débuts de l'aide au développement, des voix critiques ont souligné que les pays donateurs l'utilisaient comme instrument de politique étrangère, pour ouvrir des marchés, assurer des allégeances politiques ou sécuriser des ressources naturelles. Mais aujourd'hui, cette logique « transactionnelle » se produit dans un contexte paradoxal. Jamais la communauté internationale n'a autant parlé de décolonisation de l'aide. Et pourtant, jamais depuis la fin de la Guerre froide les pays du Sud n'ont été autant soumis à des conditions politiques, migratoires ou commerciales pour accéder à des financements.

L'asymétrie structurelle est précisément ce qui définit le néocolonialisme. Or, plutôt que de la dépasser, l'approche transactionnelle — minerais contre paix, expulsions contre financements, abandon de politiques contre maintien de programmes de santé — ne fait que la renforcer, en prétendant que le pays du Nord aurait autant droit que le pays du Sud à mettre ses intérêts sur la table. Un partenariat qui donne plus de pouvoir au pays qui en a déjà le plus n'est pas un partenariat équitable.

Il existe une confusion fréquente dans les débats actuels : certains présentent la logique transactionnelle comme une « décolonisation » de l'aide, au motif qu'elle remplacerait la relation paternaliste par un « partenariat entre égaux ». Mais la demande des pays du Sud pour plus de transparence et moins de paternalisme ne veut pas automatiquement dire que le pays riche, alors qu'il est déjà dans une position de pouvoir, doit mettre ses propres intérêts davantage encore sur la table.

Décoloniser l'aide ne signifie pas la rendre transactionnelle, mais respecter la souveraineté des pays bénéficiaires, aligner les financements sur les besoins réels des populations, garantir la transparence et l'appropriation — une vision formalisée depuis des décennies dans des engagements comme la Déclaration de Paris (2005) ou le Partenariat de Busan (2011), signés mais non honorés.

La véritable décolonisation de l'aide exige que les pays du Nord honorent leur obligation historique envers les pays du Sud — pas par charité, mais par justice. Jennifer del Rosario-Malonzo va plus loin, disant que l'aide publique au développement « n'est pas de la charité, mais une responsabilité, une obligation de réparation pour des décennies d'extraction, d'exploitation et de pillage incessants du Sud par les pays riches[122] ».

Plus fondamentalement, des partenariats mutuellement bénéfiques doivent consister à coopérer pour répondre à des défis communs, tout en prenant en compte les asymétries de développement selon l'approche de la responsabilité commune mais différenciée.

CONCLUSION : DES PARTENARIATS MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES À LONG TERME

Selon le ministre belge des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, il n'est pas question de sacrifier les objectifs de développement, mais de trouver des manières de « faire les deux » (développement et satisfaction des intérêts belges) : « Il ne s'agit pas d'instrumentaliser la coopération pour la détourner de son ADN. Il s'agit d'accepter davantage de porosité entre l'action extérieure et les intérêts intérieurs. [...] C'est aussi reconnaître qu'une politique de développement efficace peut contribuer à défendre nos intérêts nationaux. [...] Lorsque les pays nous demandent des partenariats gagnant-gagnant, des partenariats mutuellement bénéfiques, il faut évidemment, en premier ressort, examiner ce qui pourra bénéficier au pays avec lequel nous entrons en dialogue, mais aussi quels sont les intérêts que notre pays, en retour, compte tenu du caractère mutuellement bénéfique de ce partenariat, doit lui aussi pouvoir valoriser et défendre[123]. »

Pour éviter l'écueil d'une instrumentalisation de l'aide au service des intérêts des pays donateurs, il est important de définir correctement ce qu'on entend par « nos propres intérêts » et les « partenariats mutuellement bénéfiques ». Ces bénéfices doivent être définis de manière large, sur le long terme, et ils peuvent être directs et indirects.

On le sait : quand la Coopération permet d'éradiquer une maladie sur terre, elle l'éradique aussi pour la population belge. Quand la Coopération permet à un pays du Sud de financer sa transition vers une énergie renouvelable plutôt que des énergies fossiles, elle protège aussi la population belge contre les inondations et les canicules futures dues au dérèglement climatique. Quand la Coopération prévient les conflits, elle nous épargne l'envoi d'aide humanitaire, et les conséquences économiques et financières dévastatrices des conflits ainsi évités. Dans l'éducation aussi, les investissements produisent des bénéfices économiques considérables à long terme. Selon la Banque mondiale, permettre à toutes les filles d'achever douze années d'éducation pourrait accroître leurs revenus cumulés sur l'ensemble de leur vie de 15 000 à 30 000 milliards USD à l'échelle mondiale[124]. En effet, selon le Kiel Institute, même dans une approche de « partenariats mutuellement bénéfiques », les investissements en faveur du développement humain méritent une attention particulière. « Des interventions telles que la lutte contre le paludisme, la vaccination infantile, la santé maternelle et l'éducation de base génèrent souvent certains des rendements les plus élevés à long terme en matière de développement, tandis que les avantages pour les bailleurs de fonds se concrétisent de manière indirecte par une croissance future, une stabilité

/ [122] Jennifer del Rosario-Malonzo, « Towards Undoing (neo)colonialism in Development Co-operation », *IBON International*, 23 septembre 2024. / [123] Chambre des Représentants, *Compte rendu intégral – Commission des Relations extérieures*, 17 juin 2026. / [124] Wodon, Q. et al, « Missed Opportunities: The High Cost of Not Educating Girls », Banque mondiale, 11 juillet 2018.

«Dans une période où certains en contestent la légitimité ou en réduisent la portée, il appartient aux responsables publics, aux institutions et aux opérateurs de réaffirmer avec cohérence et rigueur ce que l'expérience confirme : une aide bien conçue, bien ciblée et bien pilotée produit des résultats.»

accrue et une réduction de la fragilité. Certains de ces investissements répondent au critère de l'intérêt mutuel, car ils apportent des avantages substantiels aux populations partenaires et des gains prévisibles à long terme pour les pays donateurs[125].»

Une étude de ODI déjà citée va même plus loin : elle confirme que chaque euro d'APD européenne a, de manière indirecte, contribué à une augmentation de plus d'un euro d'exportations d'entreprises européennes. Ceci, entre 2020 et 2022 — c'est-à-dire, à une époque où la Coopération n'était pas présentée ouvertement comme un instrument de politique étrangère, mais bien un instrument de lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales[126].

En réalité, les partenariats de la Coopération internationale sont déjà mutuellement bénéfiques. Et la nouvelle tendance internationale peut même présenter une opportunité dans la mesure où elle permet d'insister sur les progrès à faire pour créer des partenariats réellement transparents et effectivement plus équitables, qui prennent en compte les asymétries préexistantes entre deux partenaires, et basé sur le respect mutuel. Mais pour que la Coopération belge continue de produire des « bénéfices mutuels », il faut justement prioriser son efficacité, et donc inscrire son approche des partenariats mutuellement bénéfiques dans la réaffirmation des principes d'efficacité de l'aide (dont en premier lieu, l'alignement et l'appropriation démocratique) et de la cohérence des politiques en faveur du développement, tout en garantissant un déliement strict de l'aide belge. Pour maximiser son efficacité (et donc aussi les bénéfices mutuels), la Coopération belge doit aussi être basée sur l'expertise belge et sa valeur ajoutée par rapport à d'autres pays donateurs — en continuant, donc, de se concentrer dans les PMA et les contextes fragiles, avec comme objectif principal l'amélioration des conditions de vie des populations locales, avec des financements reconnus notamment pour leur prévisibilité. Dans une période où certains en contestent la légitimité ou en réduisent la portée, il appartient aux responsables publics, aux institutions et aux opérateurs de réaffirmer avec cohérence et rigueur ce que l'expérience confirme : une aide bien conçue, bien ciblée et bien pilotée produit des résultats.

C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé le ministre Maxime Prévot en juillet 2025 : « La Coopération internationale est un outil de solidarité internationale qui permet de défendre des valeurs, de prévenir des conflits, de favoriser la stabilité dans des zones difficiles, d'œuvrer à la sécurité (d'existence) collective et de faire face aux défis mondiaux (santé, climat, éducation, droits humains, etc.)[127] ».

/ [125] Kiel Institute for the World Economy, *Mutual Interest Development Cooperation (MIDC)*, Kiel Report n°5, janvier 2026. / [126] ODI Global / Pandemic Action Network, T*he Economic Impact of EU Aid on EU Economies*, ODI Europe, 13 mai 2025. / [127] Thomas Gadisseux, « Georges-Louis Bouchez évoque la suppression du budget de la Coopération, 'ahurissant' selon Maxime Prévot », *RTBF Actus*, 12 juillet 2025.

L'APPROCHE BELGE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS : UNE POLITIQUE EFFICACE MENACÉE PAR LES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

L'évaluation stratégique de l'approche belge en matière de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR), finalisée en avril 2026 par le Service de l'Évaluation spéciale de la coopération belge au développement, dresse un constat largement positif. Elle souligne la cohérence de l'action belge dans ce domaine, fondée sur une approche basée sur les droits humains, l'égalité des genres et l'accès universel aux soins, en ligne avec les Objectifs de développement durable et les engagements internationaux de la Belgique. Cette cohérence s'est traduite par une intégration progressive des SDSR dans les différents canaux de la coopération belge — coopération bilatérale, soutien aux organisations de la société civile et contributions multilatérales — renforcée à partir de 2017 avec l'initiative *SheDecides*.

S'appuyant notamment sur des études de cas menées au Bénin, au Burkina Faso, en République démocratique du Congo et en Ouganda, l'évaluation conclut que cette orientation stratégique a produit des résultats concrets dans des contextes très différents. Les interventions belges ont contribué à améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, à réduire la mortalité maternelle, à renforcer la planification familiale et à améliorer la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre. Ces résultats reposent sur des investissements de long terme dans les systèmes de santé, le renforcement des capacités des personnels de santé, l'amélioration des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement, ainsi que sur des actions visant à faire évoluer les normes sociales. L'évaluation souligne également que l'alignement des interventions sur les priorités nationales constitue un facteur déterminant de leur efficacité et de leur durabilité.

L'évaluation identifie néanmoins plusieurs marges de progression. Si les différents acteurs belges coopèrent régulièrement, les complémentarités entre Enabel, les organisations de la société civile, les institutions académiques, les ambassades et les partenaires multilatéraux restent insuffisamment structurées. Elle recommande dès lors de renforcer les mécanismes de coordination, de mieux documenter les résultats obtenus et de consolider les investissements de long terme afin de maximiser l'impact des ressources mobilisées.

Ces recommandations prennent une résonance particulière dans le contexte actuel de réduction des budgets de la coopération au développement. Elles font écho aux analyses récentes de Sensoa, qui relèvent déjà un recul relatif des financements consacrés aux SDSR dans certains segments de l'APD belge, notamment au sein de l'aide humanitaire[128]. Alors que l'évaluation insiste sur la nécessité d'investissements prévisibles et de long terme, ces évolutions interrogent la capacité de la Belgique à préserver les acquis obtenus dans un domaine où elle est reconnue pour son expertise.

/ [128] Sensoa, *Analyse de l'aide publique au développement belge en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs – Rapport 2024*, 2025.

7
ENERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE
POCT
6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT
4 优质教育
5 GENDER
EQUALITY
4 QUALITY
EDUCATION
3 SALUD
Y BIENESTAR
2 FAIM
«ZÉRO»
5 ГЕНДЕРНОЕ
РАВЕНСТВО
1 NO
POVERTY
促进目标实现的
伙伴关系

4. COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT

La Cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) impose un principe simple mais exigeant : ne pas reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre. Inscrite dans le Traité de Lisbonne (article 208) et la Loi belge sur la Coopération au développement, elle vise à éviter que les objectifs de la coopération au développement ne soient contrecarrés par d'autres politiques d'un pays donateur. Dans un contexte où les budgets pour l'APD s'amenuisent, la CPD n'en devient que plus fondamentale. Or, en Belgique, les mécanismes censés garantir la CPD n'ont que partiellement été mis en œuvre — et certains ont été encore récemment critiqués par un rapport de l'OCDE. En outre, la nouvelle approche des « partenariats mutuellement bénéfiques » présente le risque que la CPD soit subordonnée aux intérêts à court terme du pays donateur. Pour éviter cela, des garde-fous sont nécessaires, pour assurer que la CPD soit respectée.

Cliché pris à l'occasion de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 25 septembre 2025 à New York.
© Rob Kim, Getty Images via AFP

> «L'enjeu de la CPD est devenu d'autant plus fondamental que l'aide publique au développement ne représente plus qu'une part marginale des flux de financement du développement.»

QU'EST-CE QUE LA COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ?

La cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) est un principe ayant pour objectif de s'assurer que les effets positifs des politiques de coopération au développement ne soient pas entravés par d'autres politiques ayant un impact international, comme les politiques commerciales, financières, migratoires, environnementales ou de défense. Elle est définie par la Loi belge sur la coopération au développement comme «le processus visant à assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et que ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement[129]».

De son côté, l'Union européenne a traduit cet engagement dans ses Traités constitutifs dès 1992. Elle l'a renforcé et formalisé dans le Traité de Lisbonne, dont l'article 208 précise: «L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement». Elle a aussi défini en 2009 cinq domaines d'action prioritaires en matière de CPD: le commerce et la finance; les changements climatiques; la sécurité alimentaire; les migrations; la sécurité et la paix.

Les incohérences entre les politiques peuvent compromettre les objectifs de la coopération au développement, comme lorsque le soutien à l'agriculture familiale et paysanne au Sud est contrecarré par la concurrence des produits agroalimentaires européens subsidiés. Tout aussi contradictoire avec ces objectifs, la prolifération des paradis fiscaux utilisés par les firmes transnationales pour y transférer artificiellement leurs profits, et dont la majorité se situent soit dans des pays donateurs, soit dans des juridictions qui leur sont associées, explique pourquoi la fuite des capitaux hors des pays du Sud dépasse les montants de l'APD. Un autre exemple est le soutien à des programmes d'accès à l'eau, dont l'impact est contré par les émissions massives de gaz à effet de serre, provoquant une réduction des précipitations et une raréfaction des ressources en eau, particulièrement dans les pays à faible revenu.

Ces nombreuses incohérences portent évidemment grandement atteinte à l'efficacité de la coopération internationale, déjà mise à mal par la diminution des montants d'aide publique au développement. En d'autres mots, l'enjeu de la CPD est devenu d'autant plus fondamental que l'aide publique au développement ne représente plus qu'une part marginale des flux de financement du développement. Or aujourd'hui, les autres flux de financement du développement ne se portent pas tellement mieux. Par exemple, la mobilisation de davantage de capital privé est souvent présentée comme une alternative à la baisse de l'APD. Cependant, des recherches menées pour le Rapport 2026 des Nations Unies sur le financement du développement[130] montrent que le capital privé ne constitue pas une alternative viable pour les pays à faible revenu tant que les coûts d'emprunt restent à un niveau aussi élevé. Le taux d'intérêt moyen sur les obligations souveraines dans les pays à faible revenu et les pays dits «les moins avancés» a bondi à 8,4 % en 2025, contre 6,1 % l'année précédente[131]. Les capitaux privés restent inabordables pour de nombreux pays, car le coût de l'argent est tout simplement trop élevé. Deuxièmement, les investissements directs étrangers réalisés par les sociétés transnationales affichent une tendance à la

baisse et sont concentrés dans les pays riches et émergents[132]. Troisièmement, la fiscalité progresse quelque peu, mais à un rythme extrêmement lent. Au cours des 22 années comprises entre 2000 et 2022, le taux d'imposition moyen dans les PMA n'a augmenté que de deux points de pourcentage, passant de 10 % à 12 % du produit intérieur brut. Il reste bien inférieur à celui observé dans les pays de l'OCDE[133]. Des alternatives sont pourtant sur la table : ainsi, une Convention cadre sur la coopération fiscale internationale est en négociation au sein des Nations Unies, sur base d'une initiative venue des pays du Sud.

Rappelons enfin que la CPD n'est pas à confondre avec le principe plus récent de « CPDD » (cohérence des politiques en faveur du développement durable). Selon la définition de l'ONU, la CPDD a pour but d'élargir le principe de CPD pour englober également le niveau national. Elle vise surtout à prendre en compte les interdépendances des différents ODD en vue de mettre en œuvre des politiques nationales cohérentes, conciliant les trois dimensions du développement durable — économique, social et environnemental. Comme le mentionne le rapport sur la CPD de la Commission européenne publié en 2019, « le nouveau concept de CPDD dans l'Agenda 2030 semble semer la confusion et peut-être même donner une fausse idée selon laquelle le concept de CPD ne serait plus pertinent ». Or les différents textes législatifs sont clairs : la CPDD ne rend en aucun cas la CPD superflue. Le Consensus européen pour le développement adopté en 2017 stipulait notamment que la CPD « est un élément crucial pour la réalisation des ODD et une contribution importante à l'objectif plus large de Cohérence des politiques en faveur du développement durable (CPDD)[134] ».

La CPD a même une valeur ajoutée, en ce qu'elle est ciblée sur les intérêts des pays du Sud, comme l'a notamment rappelé la Commission européenne : « Dans le cas de la CPDD, étant donné que les ODD sont universels, les décideurs politiques doivent assurer une cohérence multidirectionnelle en poursuivant de multiples objectifs au niveau mondial, alors que pour la CPD, la cohérence est plus ciblée : elle est orientée vers un seul objectif, qui est l'intérêt des pays en développement[135] ». La CPD a en outre un ancrage légal beaucoup plus fort, puisqu'elle a été intégrée dans plusieurs textes essentiels tels le Traité de Lisbonne ou la Loi belge relative à la Coopération au développement, et qu'elle est devenue par là même une obligation légale pour tous les États membres de l'UE et la Belgique tout particulièrement.

/ [129] Royaume de Belgique, Loi relative à la Coopération au Développement, 19 mars 2013, article 1, al. 16. / [130] UN DESA, « Financing for Sustainable Development Report 2026: Implementing the Sevilla Commitment », 9 avril 2026. / [131] Bodo Ellmers, « While Official Development Assistance collapses, work on alternatives is too slow », *Global Policy Forum*, 15 avril 2026. / [132] *Ibid.* / [133] *Ibid.* / [134] Union européenne, *The New European Consensus on Development: "Our World, Our Dignity, Our Future"*, 2017. / [135] Commission européenne, *Policy Coherence for Development: 2019 EU Report, Publications Office of the European Union*, 2019.

«La Belgique a régulièrement été saluée pour l'intégration du principe de CPD dans ses textes législatifs.»

OÙ EN EST-ON EN BELGIQUE ?

Un rapport récent du Bureau fédéral du Plan, publié en juillet 2026, analyse différents indicateurs pour déterminer si l'action de la Belgique contribue à améliorer ou à détériorer le bien-être des personnes vivant dans le monde. En conclusion, le rapport dit ceci : «L'analyse des indicateurs [...] indique donc que la Belgique a contribué à améliorer le bien-être des personnes vivant dans le monde au travers de la création d'emploi, d'une augmentation des richesses générées via l'activité économique et d'une augmentation des transferts de revenus vers l'étranger. Mais la Belgique a également contribué à détériorer ce bien-être au travers d'un accroissement des risques sur la santé humaine et d'une hausse des quantités d'eau et de matières prélevées pour satisfaire la demande finale belge. En analysant la répartition de ces impacts, il ressort également que les impacts environnementaux négatifs ont majoritairement lieu hors des frontières de l'UE27. À l'inverse, les impacts positifs sur l'emploi et la valeur ajoutée sont répartis de manière relativement égale entre l'UE27 et le reste du monde[136]». Ce rapport montre donc que des efforts sont encore nécessaires pour que la Belgique évite d'avoir un impact négatif sur le développement de pays du Sud.

Historiquement, la Belgique a régulièrement été saluée pour l'intégration du principe de CPD dans ses textes législatifs. Durant les législatures passées, plusieurs engagements étaient explicitement mentionnés dans les textes politiques pour, par exemple, renforcer les mécanismes censés assurer la CPD au niveau belge. Mais en pratique, peu d'avancées ont réellement été mises en œuvre pour renforcer ces mécanismes concrètement. Aujourd'hui, seuls certains mécanismes subsistent, tels que le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD-ABCO), ou les analyses d'impact de la règlementation (AIR) censés analyser notamment les conséquences sur les pays du Sud de nouvelles politiques proposées. Ces AIR ont été encore récemment critiquées par l'OCDE comme étant «parfois considérées comme de simples exercices consistant à «cocher des cases» par les fonctionnaires chargés de les utiliser [...]. Les contrôles de conformité et les mesures coercitives sont limités, et l'impact des politiques sur les ODD et sur d'autres pays n'est pas évalué de manière systématique[137].»

Outre le Conseil consultatif pour la CPD et les AIR, le cadre institutionnel belge qui avait été pensé dès 2013 pour mieux assurer la CPD (conférence interministérielle, commission interdépartementale) est inexistant ou inactif, et aucun plan d'action pour la CPD n'a été adopté. C'est pourquoi un rapport en 2025 de l'OCDE propose plusieurs recommandations pour mieux mettre en œuvre la CPDD (et donc aussi la CPD en tant que partie intégrante de la CPDD) au niveau belge, dont par exemple :

> Prendre un engagement explicite en faveur de la CPDD dans le prochain Plan stratégique pour le développement durable, assorti de ressources humaines et financières, et adopter une approche plus stratégique pour promouvoir la CPDD en identifiant un nombre limité de priorités ou d'objectifs clés visant à renforcer la CPDD, accompagnés de cibles et d'indicateurs spécifiques ;

> Envisager de renforcer le mandat de la Conférence interministérielle sur le développement durable afin de promouvoir la CPDD et de servir de mécanisme central pour la cohérence des politiques, et mettre en place des processus clairs et institutionnalisés pour gérer les compromis entre les plans sectoriels et les impacts transfrontaliers potentiels ;

> Envisager d'utiliser les notes de politique générale pour lancer une analyse identifiant les enjeux prioritaires, afin d'éclairer l'élaboration de nouvelles politiques visant à relever les défis de l'Agenda 2030 ; examiner les plans et politiques existants pour identifier les avantages connexes, les chevauchements, les doublons et les lacunes, et les consolider si nécessaire pour renforcer la cohérence des politiques ;

« On peut espérer que les synergies recherchées actuellement entre politique étrangère et coopération internationale se fassent effectivement — et en premier lieu — en faveur des pays du Sud, et non pas des intérêts belges à court terme. »

> Mettre en place un cadre rigoureux d'analyse d'impact de la réglementation (AIR) assorti de contrôles de conformité et de mesures d'application solides ; envisager de rendre obligatoire la publication des rapports et des conclusions de l'AIR et surveiller de près le respect de ces dispositions[138].

LA CPD DANS LA NOUVELLE APPROCHE TRANSACTIONNELLE

À la suite des élections de 2024, la CPD semble laissée de côté : elle n'apparaît explicitement ni dans l'Accord de gouvernement Arizona, ni dans l'Exposé d'orientation politique ou la Note de politique générale 2025 du ministre belge des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. Si elle ne mentionne pas la CPD en tant que telle, sa Note de politique générale de janvier 2026 dit néanmoins ceci : « En tant que ministre à la fois des Affaires étrangères et de la Coopération au développement, je m'engage à renforcer la cohérence entre ces deux portefeuilles qui participent d'une même politique : celle des relations extérieures de notre Royaume. Nous éviterons ainsi non seulement les mesures contradictoires, mais également celles qui pourraient avoir un impact négatif sur les Objectifs de développement durable et mondiaux[139]. »

Si la CPD n'est pas défendue de manière explicite, on peut espérer que les synergies recherchées actuellement entre politique étrangère et coopération internationale se fassent effectivement — et en premier lieu — en faveur des pays du Sud, et non pas des intérêts belges à court terme. C'est ici que se pose la question de savoir si l'approche transactionnelle de la Coopération belge va renforcer ou déforcer la CPD.

Cette question est aussi posée dans le cadre de l'évaluation sur la CPD du Service d'évaluation spéciale (SES) actuellement en cours de finalisation. En effet, selon le rapport préliminaire d'avril 2026, l'évaluation doit aussi déterminer si l'approche transactionnelle nuit à — ou renforce — la CPD. Le rapport y explique que la CPD, dans sa définition originelle, est une obligation asymétrique de « ne pas nuire » centrée sur le développement. Il observe ensuite une évolution récente du discours politique : la cohérence des politiques est de plus en plus interprétée à travers le prisme des bénéfices réciproques et de l'intérêt du pays donateur, ce qui l'éloigne de sa logique initiale centrée sur le développement et la non-nuisance. Le rapport qualifie cela de changement substantiel dans ce que la CPD est censée exiger des gouvernements.

Mais il fournit déjà un raisonnement assez clair et étayé par le *benchmarking* international selon lequel les cadres axés sur lesdits « bénéfices mutuels » et, *de facto*, l'intérêt national, ont tendance, empiriquement, à subordonner la finalité développementale de la CPD à d'autres priorités stratégiques du pays donateur. Le rapport dit ceci : « Les cadres pangouvernementaux ne protègent pas automatiquement la finalité de la CPD. Les Pays-Bas et l'Allemagne, les deux comparateurs disposant de cadres comparables à l'Approche globale de la Belgique, démontrent tous deux que la logique intégrée de l'intérêt national du pays donateur a tendance à redéfinir la politique de développement comme un outil d'appui à d'autres finalités stratégiques du pays donateur plutôt que comme une politique autonome ayant comme finalité dominante les objectifs de développement du pays récipiendaire de l'aide. L'Irlande et l'Espagne, qui ne disposent pas de tels cadres, ont maintenu une définition plus claire privilégiant le développement[140]. » Spécifiquement

/ [136] Arnaud Joskin, « Bien-être ailleurs dans le monde. Dix indicateurs pour mesurer les impacts transfrontaliers de la Belgique », Working Paper 202604, Bureau fédéral du Plan, juillet 2026. / [137] OCDE, *OECD Policy Coherence Scan of Belgium - Strengthening Institutional Mechanisms for Sustainable Development*, 2025. / [138] *Ibid.* / [139] Chambre des Représentants, *Note de politique générale - Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement*, 26 janvier 2026. / [140] ADE, *évaluation de la cohérence des politiques belges en faveur du développement — Rapport d'étude révisé*, Service de l'Evaluation spéciale de la Coopération belge au Développement, avril 2026.

> « La logique intégrée de l'intérêt national du pays donateur a tendance à redéfinir la politique de développement comme un outil d'appui à d'autres finalités stratégiques du pays donateur plutôt que comme une politique autonome ayant comme finalité dominante les objectifs de développement. »

sur le cas néerlandais, les évaluateurs écrivent que, alors que les Pays-Bas avaient le système de CPD le plus abouti du groupe de pays analysés, « la lettre ministérielle de février 2025 sous le cabinet Schoof a formellement réorienté la politique de développement néerlandaise autour des intérêts nationaux en matière de commerce, de sécurité et de migration [...]. L'infrastructure institutionnelle a formellement survécu à cette réorientation ; la volonté politique qui la soutenait n'a pas perduré au-delà des récents changements de majorité politique à la tête du pays[141]. » En conclusion : « Même le système de CPD le plus développé du groupe de comparaison est politiquement réversible au cours d'une seule législature[142]. »

À l'heure d'écrire ces lignes, cette hypothèse posée par les évaluateurs de « dilution de l'objectif de développement » devait encore être validée ou infirmée par différentes études de cas de la Coopération belge. Néanmoins, on ne peut nier qu'un risque théorique, au minimum, existe. C'est aussi ce que dit le Conseil consultatif sur la CPD (CCPD) dans un nouvel avis publié sur le sujet : « S'il reconnaît que cette approche peut renforcer la cohérence stratégique entre développement, diplomatie et défense et contribuer aux biens publics mondiaux ainsi qu'à l'Agenda 2030, le Conseil souligne qu'elle comporte des risques importants pour la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD)[143]. »

Ainsi, reconnaît le Conseil : « La promotion de partenariats mutuellement bénéfiques est une opportunité de contribuer aux biens publics mondiaux et à l'Agenda 2030 des Nations Unies, dans le cadre de partenariats sur un pied d'égalité où les partenaires coopèrent pour atteindre des objectifs communs, plutôt qu'une approche caritative et paternaliste. Cette approche peut aussi contribuer à construire un récit porteur en faveur de la coopération internationale, dans un contexte de réduction des budgets d'APD, en la présentant comme un outil permettant à la fois de réduire la pauvreté et de répondre aux enjeux mondiaux dans l'intérêt des citoyens du monde, y compris ceux des populations des pays donateurs[144]. »

Mais l'avis met aussi en garde contre une subordination accrue de l'aide publique au développement (APD) aux intérêts belges, qu'ils soient économiques, sécuritaires ou migratoires. Une telle évolution pourrait remettre en cause les principes d'efficacité de l'aide — en particulier l'appropriation par les pays partenaires, l'alignement sur leurs stratégies de développement durable et le déliement de l'aide — auxquels la Coopération belge est historiquement attachée et juridiquement tenue. L'intégration de la migration comme objectif central de la coopération est également jugée problématique, dans la mesure où elle risque d'orienter l'APD vers des pays ou des secteurs présentant un lien avec les dynamiques migratoires vers la Belgique, au détriment de ceux où les besoins sont les plus importants.

Face à ces enjeux, le Conseil formule plusieurs recommandations clés pour assurer la CPD : (1) garantir strictement le respect des principes internationaux d'efficacité de l'aide ; (2) préserver le déliement de l'APD ; (3) inscrire l'approche globale (3D) dans le cadre plus large de la CPD ; (4) éviter tout détournement de l'aide à des fins migratoires ou d'intérêts à court terme des pays donateurs ; (5) et recentrer la coopération internationale sur la contribution aux biens publics mondiaux. Le Conseil conclut que la pertinence et la crédibilité de la Coopération belge à long terme reposent sur sa capacité à produire un impact tangible pour les populations les plus vulnérables et pour le développement durable global, condition indispensable à la poursuite d'intérêts réellement mutuels[145].

« Outre la réactivation des mécanismes, il faudra faire de la CPD une priorité politique transversale, afin que les politiques publiques belges soutiennent pleinement les Objectifs de développement durable dans les pays du Sud. »

CONCLUSION

Les recommandations du Conseil CPD sont indispensables à ce que la nouvelle orientation des partenariats mutuellement bénéfiques aille effectivement dans le sens d'un renforcement de la CPD, et non l'inverse. Outre la vision politique, les mécanismes doivent également être renforcés au niveau belge — en suivant notamment les recommandations proposées dans le rapport 2025 de l'OCDE sur le sujet. En conclusion, pour le CNCD-11.11.11, outre la réactivation des mécanismes, il faudra faire de la CPD une priorité politique transversale, afin que les politiques publiques belges soutiennent pleinement les Objectifs de développement durable dans les pays du Sud. Sans cela, nous continuerons de déplorer des exemples d'incohérence dans notre action extérieure — comme par exemple, la position belge dans le cadre de l'adoption du Règlement Retour au niveau européen.

CAS D'INCOHÉRENCE : LA RÉFORME DU RÈGLEMENT RETOUR AU NIVEAU EUROPÉEN

Dans la continuité du Pacte européen sur la migration et l'asile adopté en 2024, la Commission européenne poursuit le renforcement de l'externalisation de sa politique migratoire. Au printemps 2025, elle a pour cela présenté des propositions destinées à faciliter et accélérer l'éloignement des personnes migrantes, notamment à travers la révision de la Directive Retour (2026). Le 17 juin 2026, grâce à une alliance de la droite et de l'extrême droite, aux cris honteux de "*Send them back*", la réforme de la Directive Règlement Retour a été adoptée par le Parlement européen.

Cette réforme va permettre aux États membres de renforcer et banaliser les dispositifs de contrôle discriminatoires des personnes migrantes. En Belgique, cela pourrait notamment se traduire par l'autorisation de « visites domiciliaires ». Elle prévoit également la création de centres de détention, appelés « hubs de retour », dans des pays tiers déclarés « sûrs », où des personnes et familles avec enfants, ayant reçu un ordre de quitter le territoire pourraient être expulsées, même sans lien réel avec ces pays ni garanties suffisantes pour leur sécurité.

D'un côté, l'UE affirme défendre le droit international et les droits fondamentaux. De l'autre, elle soutient des mesures qui fragilisent directement ces engagements. Les hubs retour et l'extension de la détention risquent de violer le principe de non-refoulement inscrit dans la Convention de Genève, l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme interdisant les traitements inhumains ou dégradants, ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant, qui prévoit que la détention des mineurs ne peut être qu'une mesure de dernier recours. Ces mesures menacent également le respect de la vie privée et renforcent la criminalisation de la solidarité envers les personnes exilées.

Ces politiques sont aussi incohérentes sur les plans économiques et du développement durable. Chaque expulsion engendre des coûts importants : détention, escortes policières, transports, sans compter les budgets croissants alloués à l'agence Frontex. De plus, l'efficacité de cette approche dissuasive recherchée par ces politiques répressives n'a jamais été démontrée. La menace d'un renvoi vers un pays tiers

/ [141] *Ibid.* / [142] *Ibid.* / [143] Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD), « Les enjeux de CPD dans l'approche transactionnelle des Affaires étrangères et des partenariats mutuellement bénéfiques de la Coopération internationale », *Avis*, 16 décembre 2025. / [144] *Ibid.* / [145] *Ibid.*

n'empêche pas les personnes migrantes de (re)prendre les routes dangereuses lorsqu'aucune alternative d'émancipation et de possibilités de voie légale et sûre de migration n'existe.

En parallèle, ces politiques privent les pays d'origine des transferts d'argent envoyés par leurs ressortissants, alors que ces transferts dépassent le montant des budgets de l'aide publique au développement. Il est donc contradictoire de prétendre soutenir le développement tout en mettant en place des politiques qui affaiblissent les ressources économiques et les droits des populations concernées.

Il est nécessaire de changer de cap et de construire une politique migratoire cohérente et respectueuse des engagements internationaux. Favoriser la mobilité, l'accueil et la régularisation constitue un levier de développement pour les pays d'origine, de transit et d'accueil. Cela implique notamment de cesser d'utiliser l'aide publique au développement comme outil de négociation pour obtenir des accords de réadmission, mais aussi de mettre en place des critères de régularisation clairs, permanents et inscrits dans la loi.

Dans l'immédiat, il est au minimum nécessaire de mettre des limites claires dans la mise en œuvre nationale du Règlement retour, à savoir : ne pas conclure d'accords bilatéraux pour créer des hubs retour dans des pays tiers, ne pas adopter de loi autorisant les visites domiciliaires en Belgique, ne pas permettre de prolongation des corps permanents de Frontex en Belgique et le retour de la détention d'enfants en centres fermés.

CAS D'INCOHÉRENCE : UN OBJECTIF CLIMATIQUE AFFAIBLI

En novembre 2025, l'Union européenne a adopté son « Objectif 2040 » dans le cadre de la Loi climat européenne, avec pour ambition de réduire de 90 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici la fin de la prochaine décennie. Pour atteindre ces réductions, le texte autorise les États membres à recourir à l'usage de crédits carbone internationaux à hauteur de 5 % des émissions de 1990. Cette faille met dès lors l'Union européenne en porte à faux vis-à-vis de l'Accord de Paris[146] tout en faisant porter le poids de sa propre transition sur des pays qui ne sont pas responsables du dérèglement climatique. La Belgique n'a malheureusement pas joué un rôle très constructif dans les négociations, car elle s'est abstenue de soutenir une version précédente du texte qui était meilleure, puisqu'elle ne permettait aux États membres de recourir à l'usage de crédits carbone internationaux qu'à hauteur de 3 % — et non 5 % — des émissions de 1990.

Grâce à cette nouvelle mouture, les États membres pourront donc acheter des droits de polluer au lieu de décarboner leur propre économie. En théorie, l'atmosphère ne devrait pas observer de baisse des émissions de CO_2 mais une simple neutralisation seulement. En pratique c'est différent. Il a été démontré que l'impact des crédits carbone sur la réduction des émissions est systématiquement surévalué.

Ainsi, en 2025, *Carbon Market Watch* a mis en évidence que les crédits mis en œuvre selon les dernières règles en vigueur avaient été surévalués à 26 fois leur valeur[147]. Une autre enquête a révélé que 90% des crédits censés protéger de la déforestation, et utilisés par des grandes compagnies telles que Shell, Disney ou Gucci, étaient des « crédits fantômes »[148]. Et lorsque les crédits étaient effectifs, c'était leur

permanence qui était remise en question. Une tonne de CO_2 stockée dans une forêt d'eucalyptus n'est pas aussi stable qu'une tonne de CO_2 stockée dans du pétrole géologiquement enfoui. À tout moment, un changement de pratique, ou des aléas climatiques[149], peuvent libérer le carbone théoriquement séquestré.

De plus, les crédits carbone mettent en péril le respect des droits humains. Pour créer ces projets, des peuples autochtones ont ainsi été expulsés de force de leurs terres, en RDC, en Amazonie, au Kenya ainsi qu'en Malaisie et en Indonésie[150]. Enfin, ces projets exacerberont les tensions sur l'usage des terres, et leur fonction nourricière dans les pays du Sud. Ainsi, une entreprise dénommée Blue Carbon, spécialisée dans les actifs environnementaux, a acquis l'équivalent de 10 fois la taille de la Belgique (32 millions d'hectares) auprès des gouvernements du Zimbabwe, du Kenya, de la Tanzanie, du Libéria et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée[151].

Comble de l'ironie, certains États membres lorgnent sur la possibilité d'acheter des crédits carbone internationaux pour pouvoir les comptabiliser comme du financement climatique, généralement comptabilisé par après comme de l'APD. Cette vision est tout à fait contraire à l'objectif du financement climatique qui doit apporter des réponses pour assurer une réduction supplémentaire des émissions mondiales et non une compensation.

CAS DE COHÉRENCE MITIGÉE : L'ACCORD UE-MERCOSUR

Le 17 janvier 2026, après plus de 25 ans de négociations, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen signait l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Cette signature a eu lieu quelques jours seulement après avoir reçu le feu vert des États membres, qui ont donné leur approbation le 9 janvier, à une majorité historiquement courte. Compte tenu de l'opposition de la France, la Pologne, l'Autriche, l'Irlande, et la Hongrie, ainsi que de l'abstention de la Belgique — obtenue notamment grâce à l'opposition de la Wallonie —, la légitimité démocratique de cet accord est très faible.

Le 21 janvier 2026, le Parlement européen a choisi de tempérer les ardeurs de la Commission : une majorité de parlementaires européens a décidé de saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin de vérifier la compatibilité de l'accord UE-Mercosur avec les Traités européens. Cette saisine suspend le processus de ratification pendant le traitement du dossier (entre six mois à deux ans), mais elle n'empêche pas pour autant son application. En effet, en ratifiant l'accord UE-Mercosur le 9 janvier dernier, les États membres avaient également approuvé le principe de l'application provisoire de son volet commercial dès sa ratification par au moins un État membre du Mercosur.

/ [146] ESABCC, *Scientific advice for amending the European Climate Law - Setting climate goals to strengthen EU strategic priorities*, 2 juin 2025. / [147] Carbon Market Watch, *First wave of Article 6 carbon credits misfire spectacularly*, 10 avril 2025. / [148] « Revealed: more than 90% of rainforest carbon offsets by biggest certifier are worthless, analysis shows », *The Guardian*, 18 janvier 2023. / [149] Clarke, H., Nolan, R.H., De Dios, V.R. et al., « Forest fire threatens global carbon sinks and population centres under rising atmospheric water demand », *Nat Commun 13*, 7161, 2022. / [150] Carbon Brief, *Mapped : The impacts of carbon-offset projects around the world*, 2023. / [151] Financial Times, « The looming land grab in Africa for carbon credits ; IPES-Food (2024), Land Squeeze : What is driving unprecedented pressures on farmland and what can be done to achieve equitable access to land ? », 2023.

Cette condition est remplie depuis le 26 février 2026, date à laquelle l'Uruguay et l'Argentine ont achevé leurs processus de ratification respectifs[152]. Dès le lendemain, la Commission européenne a annoncé son intention d'enclencher l'application provisoire, sans attendre l'assentiment du Parlement européen et en dépit de la saisine de la Cour de justice pour en examiner la légalité. Cette application provisoire a finalement eu lieu le 1er mai 2026[153].

La codécision entre le Conseil et le Parlement européen est de mise pour les compétences exclusives de l'UE. Appliquer l'accord de libre-échange sans l'assentiment du Parlement est dès lors une nouvelle entorse au processus démocratique européen, après la scission de l'accord intervenue en 2025. C'est ce que dénoncent plus de 200 organisations de la société civile en Europe et dans les pays du Mercosur[154], d'autant que l'accord commercial ne contient toujours pas de garde-fou pour limiter les problèmes structurels qu'entrainerait sa mise en œuvre, en particulier les impacts pour les populations du Brésil, du Paraguay, de l'Argentine et de l'Uruguay.

Pour être un levier de développement durable, il est en effet indispensable que les accords commerciaux internationaux intègrent des normes sociales, environnementales et sanitaires contraignantes et exécutoires. Pourtant, rien dans l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ne permet d'appliquer des sanctions commerciales si les normes sociales et environnementales détaillées dans le chapitre sur le développement durable ne sont pas respectées. Or, l'accord UE-Mercosur va faciliter les échanges de denrées agro-industrielles, au détriment des petits producteurs et de la santé sur les deux continents, en permettant l'usage de pesticides interdits dans l'UE. Il s'annonce aussi néfaste pour l'environnement (notamment à cause d'une hausse prévisible de la déforestation et des émissions de CO_2) et pour les droits humains (notamment en favorisant la multiplication des conflits fonciers et des accaparements de terres). Au Brésil par exemple, dans l'État du Maranhão, les communautés indigènes, descendantes d'esclaves (quilombolas) et paysannes vivent sous la pression des grands producteurs de soja, qui détruisent la forêt primaire du Cerrado et aspergent les villages de pesticides pour tenter d'en chasser les personnes qui y habitent. L'accord va renforcer la pression sur les terres, et l'absence de mécanisme de sanction ne permettra pas aux victimes de faire valoir leurs droits face à des actes aussi inacceptables.

L'accord UE-Mercosur est présenté par ses partisans comme une réponse stratégique à la montée des tensions géopolitiques, à la rivalité économique et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Pourtant, une récente étude menée par les économistes Orsola Costantini et Alex Izurieta estime que les gains apportés par l'accord seront négligeables par rapport à ses effets négatifs, tous secteurs confondus[155]. Les économies du Mercosur risquent même de connaître un ralentissement plutôt qu'une accélération de la croissance, selon cette étude[156].

Ce cas est donc un exemple de cohérence de l'action du Parlement européen et de la Wallonie qui ont tenté au minimum de ralentir la mise en œuvre de l'accord, mais d'incohérence de l'action de la Commission et du Conseil.

UN CAS DE COHÉRENCE : LA BELGIQUE EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE L'ÉGALITÉ DES GENRES À LA CSW70

Lors de la 70e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW70), la Belgique a joué un rôle important dans la défense des acquis internationaux en matière d'égalité des genres et dans la préservation du cadre multilatéral. Dans un contexte marqué par une montée des offensives anti-genre et des tentatives de remise en cause des normes internationales issues de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la posture de la Belgique fut résolument progressiste et proactive.

En amont et pendant les négociations des *agreed conclusions*[157], la Belgique a contribué à nourrir et renforcer la position européenne. Alors que les États-Unis ont déposé, le 9 mars, huit amendements visant à affaiblir le texte, la Belgique a soutenu une stratégie diplomatique permettant de préserver l'intégrité du compromis négocié. Pour la première fois dans l'histoire de la CSW, les amendements devaient être soumis au vote, rompant avec la tradition du consensus. Le Bureau de la CSW a alors proposé un vote groupé sur l'ensemble des amendements, empêchant l'adoption de modifications ciblées susceptibles de recueillir un soutien partiel. Cette stratégie a permis de rejeter en bloc les amendements états-uniens et d'éviter un recul significatif des engagements internationaux en matière d'égalité de genre[158].

La Belgique a également joué un rôle déterminant, en fin de Commission, lors de la tentative des États-Unis d'imposer une définition restrictive du terme « genre », limitée à « deux sexes biologiques, masculin et féminin ». Cette motion, présentée au nom de la « protection des familles », visait à remettre en cause les interprétations progressistes développées dans le cadre des Nations Unies depuis Beijing. Face à cette initiative soutenue par plusieurs États conservateurs, la Belgique est intervenue au nom du groupe européen (à l'exception de la Hongrie) pour déposer une motion de non-décision. En s'appuyant sur des arguments procéduraux (absence de consultation préalable, dépôt précipité de la motion et non-respect des usages diplomatiques), elle a contribué à faire rejeter la proposition états-unienne[159].

Ces épisodes illustrent l'importance d'une politique étrangère cohérente avec les engagements belges en matière de droits des femmes et d'égalité de genre. Ils montrent également que, dans un contexte international de polarisation croissante, la défense de l'égalité de genre est désormais indissociable de la défense du multilatéralisme, de l'État de droit et des principes démocratiques.

/ [152] AP News, « Legislaturas de Uruguay y Argentina ratifican el acuerdo comercial UE-Mercosur », 26 février 2026. / [153] Commission européenne, « EU-Mercosur Agreement to provisionally apply from 1 May 2026 », *Daily News*, 23 mars 2026. / [154] ETJC, « Open letter to the Council and Commission against provisional application of the EU-Mercosur agreement », 27 février 2026. / [155] CAN Europe, *Economic study on the EU-Mercosur trade agreement*, 2026. / [156] Les réductions tarifaires diminueraient fortement les recettes publiques dans les pays du Mercosur, où les droits de douane constituent encore une source importante de revenus de l'État. Dans un contexte de contraintes budgétaires existantes, cela devrait entraîner des réductions des dépenses publiques, conduisant à un ralentissement économique plutôt qu'à une expansion. Voir : CAN Europe, *Economic study on the EU-Mercosur trade agreement*, 2026 (page 3). / [157] Nations Unies – Conseil économique et social, *Commission de la condition de la femme – Soixante-dixième session – Conclusions concertées*, 8 mars 2026. / [158] Outright International, « Member States Reject Rollbacks in Historic Vote at the UN Women's Commission », communiqué de presse, 11 mars 2026. / [159] People over profit, « CSW70: Motion of No Action Blocks US Resolution on 'Gender' Amid a Global Dispute and Strong Trade Union Involvement », 19 mars 2026.

NA ALAMA HIYO NI VIZURI KUITA
SIKAYO AMBAO WATA TUNZA
HAKUNA MALIPO KWENYE C.T.E NI BURE!!!
TUNA WEZ
WAGONJW
KWENYE C.T.E MATUNZO
NI KWA BURE

5. ZOOM
LE PRIX DES COUPES BUDGÉTAIRES

En 2025, l'aide publique au développement mondiale a connu la chute la plus brutale de son histoire, entraînée par le démantèlement de l'agence états-unienne USAID, puis amplifiée par une vague de coupes budgétaires en Europe, dont la Belgique. Ce chapitre revient sur l'ampleur de ce recul, sur l'idéologie de repli sur soi qui l'accompagne, et sur ses conséquences très concrètes : des millions de vies menacées, des maladies qui refont surface, et des effets boomerang qui touchent aussi les pays donateurs eux-mêmes. Il rappelle enfin que ces coupes ne sont pas une fatalité budgétaire, mais un choix politique — et que ce choix engage nos valeurs communes.

Un enfant rentrant de l'école s'arrête pour regarder les illustrations de sensibilisation sur le virus Ebola affichées sur les panneaux du Centre de traitement d'Ebola (ETC) à Munigi, le 2 juin 2026.
© Jospin Mwisha / AFP

«L'homme le plus riche du monde qui tue les enfants les plus pauvres du monde».

LE DÉMANTÈLEMENT DE L'USAID

Le 20 janvier 2025, quelques heures à peine après son investiture, le président Donald Trump a signé un décret suspendant, pour 90 jours, la quasi-totalité de l'aide étrangère états-unienne. Ce gel devait marquer le début d'un démantèlement bien plus radical : celui de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), pourtant le premier bailleur bilatéral au monde. La tâche a été confiée à un organe sans existence légale propre, le « Department of Government Efficiency » (DOGE), dirigé par l'homme le plus riche du monde, Elon Musk.

En pleine nuit, le 3 février 2025, Elon Musk résumait ainsi son action sur le réseau X : « On a passé le week-end à passer l'USAID à la déchiqueteuse. On aurait pu aller à de super fêtes. C'est ce qu'on a fait à la place[160]. » L'image est glaçante : l'homme le plus riche de la planète se félicitant publiquement d'avoir jeté dans le broyeur l'agence qui finançait les vaccins, les traitements contre le sida et la nourriture des enfants les plus vulnérables du monde. Bill Gates, dont la fondation a longtemps travaillé aux côtés de l'USAID, a résumé ce moment d'une phrase devenue tristement célèbre : « L'homme le plus riche du monde qui tue les enfants les plus pauvres du monde[161] ».

En quelques semaines, 83 % des programmes gérés par l'USAID ont été résiliés. Le budget total de l'aide étrangère états-unienne — qui inclut celui de l'USAID — a été divisé par deux, passant de 68 à 32 milliards USD entre 2024 et 2025[162]. L'agence a été formellement dissoute durant l'été 2025. Un an plus tard, le 22 janvier 2026, les États-Unis ont achevé leur retrait de l'Organisation mondiale de la santé, entamé par le même décret présidentiel un an plus tôt[163].

THE WORLD'S RICHEST MAN KILLING THE WORLD'S POOREST CHILDREN

Les conséquences scientifiquement documentées de cette décision sont vertigineuses. Une étude publiée dans la revue The Lancet a analysé les données de 133 pays et conclut que les programmes financés par l'USAID y ont permis d'éviter plus de 91 millions de décès entre 2001 et 2021, dont 30 millions chez des enfants de moins de cinq ans[164]. La même équipe de recherche projette que la poursuite des seules coupes états-uniennes pourrait provoquer plus de 14 millions de décès supplémentaires d'ici 2030, dont 4,5 millions d'enfants de moins de cinq ans — soit environ 700 000 enfants qui mourront chaque année d'une décision budgétaire prise à Washington[165].

Ces chiffres abstraits ont un visage. En Zambie, où 1,3 million de personnes dépendent d'un traitement quotidien contre le VIH financé par le programme états-unien PEPFAR, l'arrêt brutal du financement en 2025 a entraîné la fermeture du système de « recherche des contacts », qui permettait d'identifier 70 % des nouvelles infections chaque année. Le 5 mars 2026, à la clinique de Chipulukusu à Ndola, une mère séropositive a donné naissance à un enfant qui n'a reçu aucun traitement prophylactique contre le VIH pendant près de deux jours, et n'a même pas été testé — un accompagnement qu'un agent de santé communautaire, aujourd'hui licencié, aurait auparavant assuré. Le 7 mars, un vigile de 37 ans est mort du sida dans un hôpital du Copperbelt zambien, ses poumons rongés par une tuberculose que son infection non traitée avait laissée progresser[166]. Pire encore : selon un mémo interne du Département d'État obtenu par le *New York Times*, l'administration états-unienne envisageait de réduire drastiquement le financement restant si la Zambie ne signait pas un accord donnant

> « La poursuite des seules coupes états-uniennes pourrait provoquer plus de 14 millions de décès supplémentaires d'ici 2030, dont 4,5 millions d'enfants de moins de cinq ans — soit environ 700 000 enfants qui mourront chaque année d'une décision budgétaire prise à Washington. »

aux États-Unis un accès élargi à ses minerais critiques (cuivre, cobalt, lithium). Cette menace, révélée par la presse mais non confirmée officiellement, illustre de manière extrême une dérive transactionnelle de la coopération internationale[167].

Un an et demi après ces décisions, le déni continue d'alimenter la controverse. Fin juin 2026, Elon Musk a mis au défi ses détracteurs de « citer un seul nom de quelqu'un qui serait mort » à cause des coupes dans l'USAID. Le journaliste du New York Times Nicholas Kristof, dont les reportages sur le terrain lui ont valu d'être finaliste du prix Pulitzer, lui a répondu en citant des noms précis : Yamah Freeman, une femme de 23 ans morte en couches au Liberia après l'arrêt du financement du carburant des ambulances ; Gbessey Kiadu, un enfant d'un an mort du paludisme au Liberia ; ou encore Achol Deng, une fillette de 8 ans morte au Soudan du Sud après la suppression du poste de l'agent de santé qui lui fournissait ses médicaments contre le VIH/sida[168]. « Je pourrais continuer encore et encore. Dans presque tous les villages où l'on se rend au Soudan du Sud, en Ouganda, au Libéria, en Sierra Leone ou dans d'autres pays où j'ai réalisé des reportages, on voit des gens mourir à cause de la réduction de l'aide », a écrit Kristof[169]. Cet échange, aussi glaçant que révélateur, illustre la manière dont le déni politique peut coexister avec une réalité humaine parfaitement documentée sur le terrain.

L'EUROPE EMBOÎTE LE PAS

Loin de corriger le tir, la plupart des pays européens ont suivi la même trajectoire. Selon les données préliminaires de l'OCDE publiées le 9 avril 2026, l'aide publique au développement (APD) de l'ensemble des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a chuté de 23 % en 2025 par rapport à 2024 (cf. chapitre « Contexte international »). Il s'agit de la plus forte contraction annuelle jamais enregistrée depuis la création de ces statistiques, ramenant l'aide mondiale à son niveau de 2015 — l'année de l'adoption de l'Agenda 2030 des Nations Unies[170].

/ [160] « We spent the weekend feeding USAID into the wood chipper. Could've gone to some great parties. Did that instead. », cité dans Rebecca Falconer, "'We are terrified': Elon Musk puts USAID through 'wood chipper'", *The Hill*, 3 février 2025. / [161] « The world's richest man killing the world's poorest children » - Bill Gates, cité dans « Elon Musk makes bold claim about government's former DOGE program: 'They wouldn't have been burning the cars' », *The Cool Down*, 12 décembre 2025. / [162] Elizabeth Bloodgood et Wendy Wong, « International aid groups are dealing with the pain of slashed USAID funding by cutting staff, localizing and coordinating better », *The Conversation*, 30 avril 2026. / [163] Sneha Richhariya, « As rich nations cut aid, Lancet study warns of 22 million preventable deaths by 2030 », *ThePrint*, 3 février 2026. / [164] Daniella Medeiros Cavalcanti et al., « Evaluating the impact of two decades of USAID interventions and projecting the effects of defunding on mortality up to 2030: a retrospective impact evaluation and forecasting analysis », *The Lancet*, vol. 406, 2025. / [165] « US foreign aid cuts could cause 14 million deaths by 2030, Lancet study finds », *France 24*, 1er juillet 2025. / [166] « Zambia's HIV Services Collapse as US Cuts PEPFAR Funding », *Davis Vanguard*, 2 mai 2026. / [167] Stephanie Nolen et Aiette Bashizi, « U.S. Considers Withholding H.I.V. Aid Unless Zambia Expands Minerals Access », *The New York Times*, 16 mars 2026. / [168] Tyler Roush, « Musk Escalates Unproven USAID Claims In Fiery Posts—As Studies Link DOGE Cuts To Child Deaths », *Forbes*, 1er juillet 2026 ; "Journalists Set the Record Straight After Musk Claims 'Not a Single' Child Died From DOGE's USAID Cuts", *Common Dreams*, 30 juin 2026. / [169] *Ibid*. / [170] OCDE, *Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2025*. Note de synthèse détaillée, 9 avril 2026.

« Le choix de couper dans la coopération au développement pour financer le réarmement n'est donc pas une nécessité budgétaire : c'est un choix politique. »

Cette chute est à la fois générale et très concentrée. Sur les 34 États membres du CAD, 26 ont réduit leur aide en 2025. Outre les États-Unis, l'Allemagne (-17,4 %), la France (-10,9 %), le Royaume-Uni (-10,8 %) et le Japon (-5,6 %) ont eux aussi réduit leur aide : c'est la première fois que ces cinq grands donateurs diminuent simultanément leur APD[171]. Un symbole résume ce basculement : en 2025, l'Allemagne est devenue, pour la première fois de son histoire, le premier donateur mondial d'aide au développement — non pas parce qu'elle a augmenté son effort, mais parce que l'effondrement états-unien a fait chuter les États-Unis derrière elle[172].

L'Union européenne n'est pas épargnée. L'aide des vingt-trois pays membres du CAD qui appartiennent également à l'UE a diminué de 9,8 % en 2025, tandis que l'aide des Institutions européennes elles-mêmes a chuté de 13,8 %[173]. La Belgique affiche l'une des pires évolutions du continent, avec une baisse de 21,4 % de son APD en 2025[174]. Cela ramène la contribution belge à 0,37 % de son revenu national brut (RNB) — son niveau le plus bas depuis 2001, soit un quart de siècle de recul en une seule année[175] (cf. chapitre sur la quantité de l'APD belge).

Cette tendance touche la majorité de nos voisins. La France a annoncé, début juillet 2025, une coupe supplémentaire de 700 millions EUR dans son budget d'aide, le ramenant à 3,7 milliards EUR pour 2026[176]. Le Royaume-Uni a décidé de réduire son aide de 0,5 % à 0,3 % de son revenu national brut d'ici 2027, une partie de cette enveloppe étant réorientée vers les dépenses militaires[177]. Les Pays-Bas ont programmé une coupe de 9 milliards EUR entre 2025 et 2029, avec des subventions aux ONG amputées jusqu'à 70 % dans certains cas[178]. En 2025 déjà, l'Allemagne, la France, la Finlande, la Suède et la Belgique avaient ensemble réduit leurs budgets d'aide de plus de 7 milliards EUR cumulés[179]. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède résistent à cette tendance et respectent, voire dépassent aujourd'hui l'engagement international de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide au développement[180].

UNE IDÉOLOGIE DU REPLI SUR SOI

Ces coupes ne sont pas de simples ajustements comptables imposés par des contraintes budgétaires objectives. Elles s'inscrivent dans une idéologie assumée de repli sur soi, où la solidarité internationale est présentée comme un luxe, voire comme contraire aux intérêts nationaux. Lorsque la réalité des morts causées par le démantèlement de l'USAID lui a été opposée, Elon Musk a nié toute responsabilité, affirmant que « personne n'est mort » à cause de ses décisions — avant de qualifier la revue scientifique The Lancet elle-même de source non fiable pour avoir documenté le contraire. Un porte-parole du Département d'État états-unien est même allé jusqu'à dénoncer « certaines études récentes » qui seraient, selon lui, « ancrées dans une façon de penser dépassée[181] ».

Ce même repli s'accompagne d'un réarmement sans précédent. Au sommet de La Haye, en juin 2025, les pays membres de l'OTAN se sont engagés à porter leurs dépenses de défense et de sécurité à 5 % de leur PIB d'ici 2035, contre 2 % auparavant[182]. Pour l'ensemble des pays européens de l'Alliance, cet objectif représenterait plus de 850 milliards EUR de dépenses annuelles supplémentaires — 2,5 fois plus qu'aujourd'hui —, et même la cible intermédiaire de 3,5 % du PIB pour les seules dépenses militaires nécessiterait de trouver 270 milliards EUR de plus chaque année[183]. Ces montants donnent la mesure de ce qui est présenté, dans le même temps, comme politiquement impossible pour l'aide au développement : consacrer 0,7 % du RNB à la solidarité internationale.

Le secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires humanitaires, Tom Fletcher, a résumé ce paradoxe avec une formule marquante en présentant l'appel humanitaire 2026 de l'ONU : « Je sais que les budgets sont serrés en ce moment. Partout, les familles sont mises à rude épreuve. Mais l'année dernière, le monde a dépensé 2 700 milliards de dollars en défense — en armes à feu et en armement. Et je ne demande qu'un peu plus de 1 % de ce montant[184] ». Le choix de couper dans la coopération au développement pour financer le réarmement n'est donc pas une nécessité budgétaire : c'est un choix politique.

« Ce recul ramènerait le financement de la santé mondiale 63 % en dessous de son pic de 2022, à un niveau plus vu depuis 2008. »

LES PRÉVISIONS DE L'OCDE : UNE DÉCENNIE PERDUE POUR LA SANTÉ MONDIALE

Loin de représenter un épisode ponctuel, la tendance devrait encore s'aggraver. L'OCDE projette une nouvelle baisse de 5,8 % de l'aide des pays du CAD en 2026, et anticipe que l'APD restera 6,6 % en dessous de son niveau de 2025 jusqu'en 2028 au moins — sans même tenir compte de l'impact potentiel de nouvelles crises géopolitiques[185].

Le secteur de la santé est particulièrement exposé. Selon les projections de l'OCDE publiées en juin 2026, l'aide consacrée à la santé devrait chuter de 29 % à 46 % entre 2024 et 2026, soit une perte de 5 à 8 milliards USD. Ce recul ramènerait le financement de la santé mondiale 63 % en dessous de son pic de 2022, à un niveau plus vu depuis 2008[186]. Les contributions aux organisations multilatérales de santé — qui jouent un rôle central dans l'architecture sanitaire mondiale — devraient, elles, diminuer de 3,4 % supplémentaires en 2026, ce qui constituerait la troisième année consécutive de baisse et la deuxième plus longue période de recul de l'histoire de l'aide multilatérale[187].

L'OCDE elle-même souligne un exemple glaçant d'actualité : en République démocratique du Congo et en Ouganda, deux pays confrontés à une épidémie active d'Ebola, l'aide à la santé devrait chuter respectivement de 46,6 % et 53,5 % en 2026. L'institution avertit que « comme le montrent les récentes épidémies, la solidité du système de santé mondial dépend de son maillon le plus faible », concluant que cette réduction drastique « devrait donc susciter de vives inquiétudes quant à l'état du système de santé mondial dans son ensemble[188] ».

DES VIES HUMAINES DERRIÈRE LES CHIFFRES

Au-delà du seul cas états-unien, une étude d'ampleur inédite publiée le 2 février 2026 dans The Lancet Global Health a analysé les données de 93 pays à revenu faible ou intermédiaire, représentant 6,3 milliards de personnes. Elle établit que l'aide publique au développement a été associée, entre 2002 et 2021, à une réduction de 23 % de la mortalité toutes causes confondues et de 39 % de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, avec des baisses particulièrement marquées pour le VIH/sida (-70 %), le paludisme et les carences nutritionnelles (-56 %)[189].

En projetant l'effet des coupes budgétaires mondiales — et non plus seulement états-uniennes — jusqu'en 2030, les chercheurs envisagent deux scénarios. Dans l'hypothèse d'un recul « modéré », l'étude prévoit 9,4 millions de décès évitables supplémentaires, dont 2,5 millions d'enfants de moins de cinq ans. Dans l'hypothèse d'un recul sévère — si l'aide continue de chuter —, ce chiffre grimpe à 22,6 millions de décès, dont 5,4 millions d'enfants[190].

La **tuberculose** illustre elle aussi la fragilité de décennies de progrès. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a vu son cycle de financement 2024-2026 amputé de 1,4 milliard USD, soit 11 % de l'enveloppe initialement prévue[191]. Selon une étude de septembre 2025, un déficit de financement prolongé dans les 26 pays les plus touchés par la maladie pourrait provoquer 10,7 millions de cas supplémentaires et 2,2 millions de décès additionnels au cours des cinq prochaines années[192]. Une étude distincte de la *Harvard T.H. Chan School of Public Health* estime que

/ [171] *Ibid.* / [172] *Ibid.* / [173] *Ibid.* / [174] *Ibid.* / [175] Thomas Depicker, « La Belgique doit-elle diminuer son aide au développement ? 'D'ici 2030, 5 millions d'enfants mourront à cause des coupes américaines et européennes' », *Moustique*, 30 juin 2026. / [176] UNRIC, « Humanitarian aid: the most vulnerable already severely impacted by budget cuts », 1er septembre 2025. / [177] *Ibid.* / [178] « Tracking the humanitarian layoff surge: Who's losing jobs? », *DevelopmentAid,* 23 octobre 2025. / [179] Benjamin Fox, « EU aid budgets drop by 10 percent in largest-ever annual fall », *EUobserver*, 9 avril 2026. / [180] OCDE, *Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2025. Note de synthèse détaillée*, 9 avril 2026. / [181] Lauren Kent, « One year on from dismantling of USAID, study projects that global aid cuts could lead to 9.4 million deaths by 2030 », *CNN*, 4 février 2026. / [182] OTAN, « Dépenses de défense et engagement des 5 % », 14 avril 2026. / [183] Sylvie Matelly, « Sommet de l'Otan et défense européenne : 5 % du PIB pour la défense – de quoi parle-t-on ? », *Institut Jacques Delors*, 24 juin 2025. / [184] Gavin Blackburn, « UN aid agency cuts appeal for 2026 to €28bn after lowest annual support in a decade », *Euronews*, 8 décembre 2025. / [185] OCDE, « International aid fell sharply in 2025, says OECD », communiqué de presse, 9 avril 2026. / [186] OCDE, « The latest 2026 ODA projections reveal aid for health is further at risk », data explainer, 29 juin 2026. / [187] *Ibid.* / [188] *Ibid.* / [189] Marta Iraola Iribarren, « The cost of international development aid cuts: 22.6 million deaths expected by 2030, study finds », *Euronews*, 3 février 2026. / [190] *Ibid.* / [191] OMS, « The impact of 2025 funding cuts on TB services », 2025. / [192] PLOS Global Public Health, *A deadly equation*, septembre 2025.

« Ces coupes entraînent une hausse des taux de prévalence du VIH/sida pour la première fois depuis des années. »

le seul arrêt de l'aide bilatérale états-unienne entraînerait 2,5 millions de cas pédiatriques et 340 000 décès d'enfants supplémentaires d'ici 2034. Si le Fonds mondial devait lui aussi perdre le soutien états-unien, ces chiffres grimperaient à 8,9 millions de cas et plus de 1,5 million de décès d'enfants[193]. Rappelons qu'en 2025, la Belgique a elle aussi diminué sa contribution au Fonds mondial.

En République démocratique du Congo et en Ouganda, une épidémie d'**Ebola** provoquée par la souche Bundibugyo a fait plus de 1 700 morts au 4 août 2026[194]. Or de nombreux experts établissent un lien direct entre l'ampleur de cette crise et les coupes budgétaires : le démantèlement de l'USAID — qui finançait à lui seul 70 % de l'aide humanitaire dans l'est de la RDC —, les réductions d'effectifs au sein des Centres états-uniens de contrôle des maladies (CDC) et le retrait des États-Unis de l'OMS ont, ensemble, affaibli les capacités de surveillance épidémiologique et de réponse rapide dans la région[195]. « Quand on met tous ces éléments bout à bout, on ne peut imaginer qu'il n'y ait pas eu de répercussions sur les capacités de surveillance et d'intervention de ces pays », résume un responsable de la santé publique mondiale cité par CNN[196]. Le Comité d'urgence international des secours, sur le terrain, a dû réduire sa présence dans les zones les plus touchées, passant de cinq à deux zones d'intervention après les coupes budgétaires états-uniennes[197]. Grace Tran, qui a travaillé avec l'USAID sur la préparation aux épidémies d'Ebola, résume ainsi les conséquences des coupes sur la détection tardive de l'épidémie actuelle : « Il y aura toujours des débuts d'épidémies. Le problème, c'est plutôt qu'elle a circulé pendant si longtemps, et que cette épidémie est bien plus grave que ce que nous avions imaginé. Je pense que cela est lié aux coupes budgétaires[198]. » Jade Le, spécialiste des maladies infectieuses citée par CNBC, confirme que le démantèlement de l'USAID a « absolument » rendu l'épidémie plus difficile à contenir, l'agence ayant historiquement formé les soignants locaux à reconnaître les signes de la maladie et assuré le transport des échantillons vers les laboratoires équipés pour les analyser[199].

La réponse mondiale au **VIH** illustre elle aussi l'ampleur de ce recul. Selon un rapport publié par ONUSIDA le 12 juin 2026, les tests de dépistage du VIH ont chuté de 22 % dans les zones les plus touchées entre 2024 et 2025, le financement des préservatifs a été réduit de plus de 90 % dans certains pays, et le recours à la prophylaxie préexposition (PrEP), qui permet de prévenir l'infection, a chuté de 38 % dans 62 pays sur la même période[200]. Dès juillet 2025, l'agence onusienne ONUSIDA avertissait que si les services de traitement et de prévention soutenus par les États-Unis venaient à disparaître complètement, jusqu'à 6 millions de nouvelles infections et 4 millions de décès supplémentaires liés au sida pourraient survenir entre 2025 et 2029. « Il ne s'agit pas simplement d'un déficit de financement : c'est une bombe à retardement », résumait alors la directrice exécutive d'ONUSIDA, Winnie Byanyima[201].

Ce constat n'est plus seulement documenté par les ONG et les chercheurs : il est désormais critiqué publiquement par des responsables politiques en exercice. Neale Richmond, ministre d'État irlandais chargé de la Coopération au développement et de la Diaspora, a par exemple résumé la situation en quelques mots sur les réseaux sociaux : « Les coupes dans l'aide au développement tuent. C'est la réalité crue, alors que les dépenses d'aide publique au développement chutent de 25 %. Ces coupes entraînent une hausse des taux de prévalence du VIH/sida pour la première fois depuis des années[202]. »

Au Tchad, plus d'1,3 million de réfugiés soudanais — dont des survivants de massacres et de la famine au Darfour — font face à des coupes draconiennes dans l'aide alimentaire et l'accès à l'eau. Le Haut-Commissariat des Nations Unies

> « L'UNICEF estime que 6 millions d'enfants supplémentaires pourraient être exclus de l'école d'ici la fin de l'année 2026, dont 30 % dans des contextes humanitaires, faisant. »

pour les réfugiés ne peut plus venir en aide qu'à quatre réfugiés sur dix, et 70 % des familles réfugiées déclarent avoir dû réduire le nombre de repas quotidiens au cours du dernier mois[203].

Le secteur de l'**éducation** n'échappe pas à cette logique de coupes budgétaires. Selon une analyse publiée par l'UNICEF, l'aide internationale à l'éducation devrait chuter de 3,2 milliards USD d'ici 2026, soit une baisse de 24 % par rapport aux niveaux de 2023[204]. Si les réductions annoncées se concrétisent, l'UNICEF estime que 6 millions d'enfants supplémentaires pourraient être exclus de l'école d'ici la fin de l'année 2026, dont 30 % dans des contextes humanitaires, faisant passer le nombre mondial d'enfants non scolarisés de 272 à 278 millions — soit, selon les mots mêmes de l'UNICEF, « l'équivalent de vider toutes les écoles primaires d'Allemagne et d'Italie réunies[205] ». L'Afrique centrale et de l'Ouest serait la région la plus touchée, avec 1,9 million d'enfants menacés de déscolarisation, suivie par le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, où 1,4 million d'enfants supplémentaires pourraient être exclus du système scolaire[206]. Même les enfants qui restent scolarisés ne sont pas épargnés : la réduction des budgets consacrés au renforcement des systèmes éducatifs — programmes scolaires, évaluation des apprentissages, formation des enseignants — pourrait dégrader la qualité de l'enseignement reçu par 290 millions d'élèves, tandis que les cantines scolaires, souvent seul repas nutritif de la journée pour de nombreux enfants, pourraient voir leur financement réduit de 57 %, et les budgets consacrés à l'éducation des filles reculer de 28 %[207]. Aux États-Unis, le démantèlement de l'USAID a entraîné la résiliation de 163 des 165 programmes éducatifs que l'agence finançait à travers le monde, alors que plus de 44 millions d'élèves bénéficiaient auparavant de ses interventions[208]. En Zambie, le programme « Let's Read », qui visait à améliorer les compétences en lecture des élèves de début de primaire — seuls 4 % d'entre eux savaient lire correctement en 2021 —, a perdu tout financement sans perspective de renouvellement[209]. Au Nigeria, le retrait de l'USAID a provoqué la fermeture d'écoles dans des zones affectées par les conflits, mis fin à des projets de sécurité scolaire, et entraîné le licenciement de milliers d'enseignantes[210]. Ces chiffres rappellent que l'éducation n'est pas un luxe périphérique mais une condition de base pour sortir durablement de la pauvreté : priver des millions d'enfants d'école aujourd'hui, c'est hypothéquer le développement économique et social de toute une génération dans les pays du Sud.

/ [193] Harvard T.H. Chan School of Public Health, « U.S. funding cuts could result in nearly 9 million child tuberculosis cases, 1.5 million child deaths », 17 octobre 2025. / [194] European Centre for Disease Prevention and Control, « Ebola disease outbreak in the Democratic Republic of the Congo and Uganda », mis à jour au 7 août 2026. / [195] « Béatrice Vaugrante, « When aid retreats, Ebola advances in the DRC », *Policy Options*, 17 juin 2026 ; « US funding cuts have hampered response to the deadly Ebola crisis, aid workers say », *CNN*, 22 mai 2026. / [196] « US funding cuts have hampered response to the deadly Ebola crisis, aid workers say », *CNN*, 22 mai 2026. / [197] « U.S. aid cuts left DRC unprepared for Ebola outbreak, insiders say », *STAT News*, 20 mai 2026. / [198] Grace Tran, citée dans « U.S. aid cuts may have delayed detecting this Ebola outbreak », *NPR*, 21 mai 2026. / [199] Jade Le, citée dans « Ebola outbreak containment hampered by USAID closure, experts say », *CNBC*, 6 juillet 2026. / [200] ONUSIDA, « A 'perilous moment' for the response to HIV warns UNAIDS », communiqué de presse, 12 juin 2026. / [201] Winnie Byanyima, directrice exécutive d'ONUSIDA, citée dans « Millions At Risk Of HIV Infection And Death After US Funding Cuts, Warns UNAIDS », *Health Policy Watch*, 10 juillet 2025. / [202] Publication LinkedIn de Neale Richmond, ministre d'État irlandais chargé de la Coopération au développement et de la Diaspora, 2026. / [203] Emma Farge, « Over 1 million Sudanese refugees in Chad face drastic aid cuts, UN says », *Reuters*, 9 avril 2026. / [204] UNICEF, « Education aid cuts: A broken promise to children », 3 septembre 2025. / [205] *Ibid.* / [206] UNICEF, « Global funding cuts could force 6 million more children out of school in the coming year », communiqué de presse, 3 septembre 2025. / [207] BOND, « Six million children could be forced out of school by the end of 2026 due to global education aid cuts », 30 octobre 2025. / [208] Global Campaign for Education-US, « Baltimore Sun Op-Ed: US aid cuts are a blow to global education », 23 septembre 2025. / [209] Joseph Nhan-O'Reilly, directeur exécutif de l'International Parliamentary Network for Education, cité dans « Cuts threaten global progress and U.S. democracy », *IPNEd*, 27 mars 2025. / [210] Judtih Ann Walker, « USAID's aid freeze, implications for Nigeria's education sector, country responses, and new roles for external partners », *Brookings Institution*, 17 avril 2026.

«Les pays privés d'aide occidentale n'auraient d'autre choix que de se tourner vers d'autres partenaires.»

EFFETS BOOMERANG POUR LES PAYS DONATEURS

Les conséquences de ces coupes ne s'arrêtent pas aux frontières des pays du Sud : elles reviennent, comme un boomerang, frapper les pays donateurs eux-mêmes.

À court terme, c'est tout un secteur de l'emploi qui s'effondre. À Genève, siège de la gouvernance mondiale de la santé et de l'aide humanitaire, plus de 30 000 emplois liés aux organisations internationales et aux ONG sont directement affectés. ONUSIDA a réduit son personnel au siège de 127 à seulement 19 employés, dans le cadre d'une restructuration qui réduira ses effectifs mondiaux de 54 %. L'Organisation mondiale de la santé prévoit une réduction de 20 à 25 % de ses effectifs mondiaux — jusqu'à 40 % à son siège[211]. Une enquête menée auprès de 160 pays par le Conseil international des agences bénévoles a établi que 54 à 55 % des ONG humanitaires ont déjà dû licencier du personnel, et que 67 % rapportent des programmes perturbés[212]. Le Programme alimentaire mondial anticipe une réduction de 30 % de ses effectifs, tandis que le Haut-Commissariat aux réfugiés réduit les siens d'autant[213]. Cette hémorragie touche également les organisations belges et européennes de solidarité internationale, dont les financements publics et les cofinancements sont mis sous pression par les coupes successives.

Surtout, à moyen et long terme, c'est la sécurité sanitaire mondiale elle-même qui est en jeu. La pandémie de Covid-19 a montré qu'aucun pays ne peut se protéger seul d'une épidémie qui prend racine ailleurs. Or l'affaiblissement des systèmes de santé dans les pays du Sud — illustré par l'épidémie d'Ebola en cours en République démocratique du Congo et en Ouganda, ou par la résurgence annoncée de la tuberculose pharmacorésistante faute de traitements disponibles — crée précisément les conditions d'une prochaine crise sanitaire mondiale, avec un risque accru qu'elle touche également les pays donateurs. Pour rappel, selon l'OCDE, chaque dollar investi dans la prévention des conflits permet d'épargner 16 dollars à l'avenir : le même raisonnement s'applique, avec une force redoublée, à la prévention des épidémies et des pandémies.

Le vide géopolitique laissé par le retrait des pays occidentaux ne reste par ailleurs jamais longtemps inoccupé. Alors que les États-Unis démantelaient l'USAID, la Russie a salué la nouvelle par la voix de ses médias d'État, et l'ancien président russe Dmitri Medvedev a personnellement félicité Elon Musk. Un sénateur états-unien avertissait alors que ce vide profiterait directement aux rivaux géopolitiques des pays occidentaux : « La Chine — où Musk fait fortune — souhaite la destruction de l'USAID. Tout comme la Russie », rappelant que les pays privés d'aide occidentale n'auraient d'autre choix que de se tourner vers d'autres partenaires[214].

DES MIETTES BUDGÉTAIRES FACE AUX VRAIS CHOIX DE SOCIÉTÉ

Ce chapitre a présenté des chiffres vertigineux : des millions de décès évitables, des maladies qui refont surface, des économies entières fragilisées. Il est essentiel de les remettre en perspective face à d'autres masses financières que nos gouvernements jugent, quant à elles, parfaitement mobilisables.

L'objectif international de consacrer 0,7 % du revenu national brut des pays riches à l'aide au développement représente des montants dérisoires comparés à d'autres postes de dépense. Au niveau mondial, les subventions aux

> «L'objectif international de consacrer 0,7 % du revenu national brut des pays riches à l'aide au développement représente des montants dérisoires comparés à d'autres postes de dépense.»

énergies fossiles (directes et indirectes, incluant le coût non payé de la pollution et du dérèglement climatique) ont atteint 7 400 milliards USD en 2024, soit 6,4 % du PIB mondial — bien davantage que ce que les gouvernements consacrent, ensemble, à l'éducation ou à la santé publique[215]. De la même manière, l'évasion fiscale internationale prive chaque année les États du monde d'environ 492 milliards USD de recettes, siphonnés par les multinationales et les grandes fortunes vers les paradis fiscaux — soit près de trois fois plus que l'ensemble de l'aide publique au développement mondiale actuelle[216].

À l'échelle européenne, l'exemple est encore plus frappant : atteindre l'objectif de 5 % du PIB en dépenses de défense et de sécurité fixé par l'OTAN coûterait, chaque année, plus de 850 milliards EUR aux seuls pays européens de l'Alliance[217] — soit environ six fois ce que représenterait, pour l'ensemble de ces mêmes pays, le respect de l'engagement de 0,7 % (et de 0,33% pour certains pays est-européens) du RNB pour l'aide au développement[218]. Ces comparaisons ne visent pas à opposer la sécurité et la solidarité : elles montrent simplement que le manque de moyens invoqué pour justifier les coupes dans la coopération au développement ne résiste pas à l'examen des faits. Il s'agit d'un choix politique, non d'une contrainte budgétaire incontournable.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Au fond, la question posée ici dépasse la seule Coopération au développement. Elle interroge le type de société que nous voulons construire : une société qui défend ses valeurs d'égalité, de justice et de solidarité internationale, et qui préserve ainsi ce qui fait notre humanité commune ; ou une société qui se replie sur elle-même, renie ses engagements les plus anciens, et devra tôt ou tard affronter les conséquences dramatiques de ce repli, ici comme ailleurs.

Il existe pourtant des raisons de ne pas céder au fatalisme. Le dernier Rapport sur le développement durable de l'ONU, publié en 2026 par le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN) des Nations Unies, souligne qu'en dépit des vents contraires géopolitiques, la grande majorité des 193 États membres des Nations Unies continue de soutenir les principes fondamentaux de la Charte de l'ONU et le multilatéralisme qu'elle incarne, avec un score moyen de 65 sur 100 à l'indice de soutien au multilatéralisme onusien établi par le SDSN[219]. Les États-Unis, qui se sont retirés de plus de soixante organisations internationales en janvier 2026 et n'ont voté avec la majorité de l'Assemblée générale des Nations Unies que dans 5 % des résolutions en 2025, apparaissent comme un cas isolé et statistiquement atypique plutôt que comme le signe d'un effondrement généralisé du multilatéralisme[220]. Comme le résume Guillaume Lafortune,

/ [211] Kasmira Jefford, Michelle Langrand, « International Geneva layoffs pile up amid painful funding cuts », *Geneva Solutions*, 17 juillet 2025. / [212] Lydia Gichuki, « Aid cuts force humanitarian agencies worldwide to shed staff », *DevelopmentAid*, 8 mai 2025. / [213] *Ibid.* / [214] Chris Murphy, cité dans « Trump and Musk's message to USAID: 'Time to die' », *Health Policy Watch*, 4 février 2025. / [215] FMI, « Underpriced and Overused: Fossil Fuel Subsidies Data 2025 Update », *IMF Working Papers*, n° 2025/270, décembre 2025. / [216] Tax Justice Network, *The State of Tax Justice 2024*, 19 novembre 2024. / [217] Sylvie Matelly, « Sommet de l'Otan et défense européenne : 5 % du PIB pour la défense – de quoi parle-t-on ? », l*nstitut Jacques Delors*, 24 juin 2025. / [218] *The ONE campaign* a estimé que les pays européens devaient mobiliser 984 milliards EUR au total sur 7 ans pour respecter leurs objectifs chiffrés d'APD (0,7% et 0,33% respectivement), ce qui représente en moyenne 140 milliards EUR par an. Source : The One Campaign, « EU Official Development Assistance (ODA) targets ». / [219] Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune, Grayson Fuller et Guilherme Iablonovski, « Implementing Sustainable Development: 2030 and Beyond », Sustainable Development Report 2026, SDSN, 2026. / [220] *Ibid.*

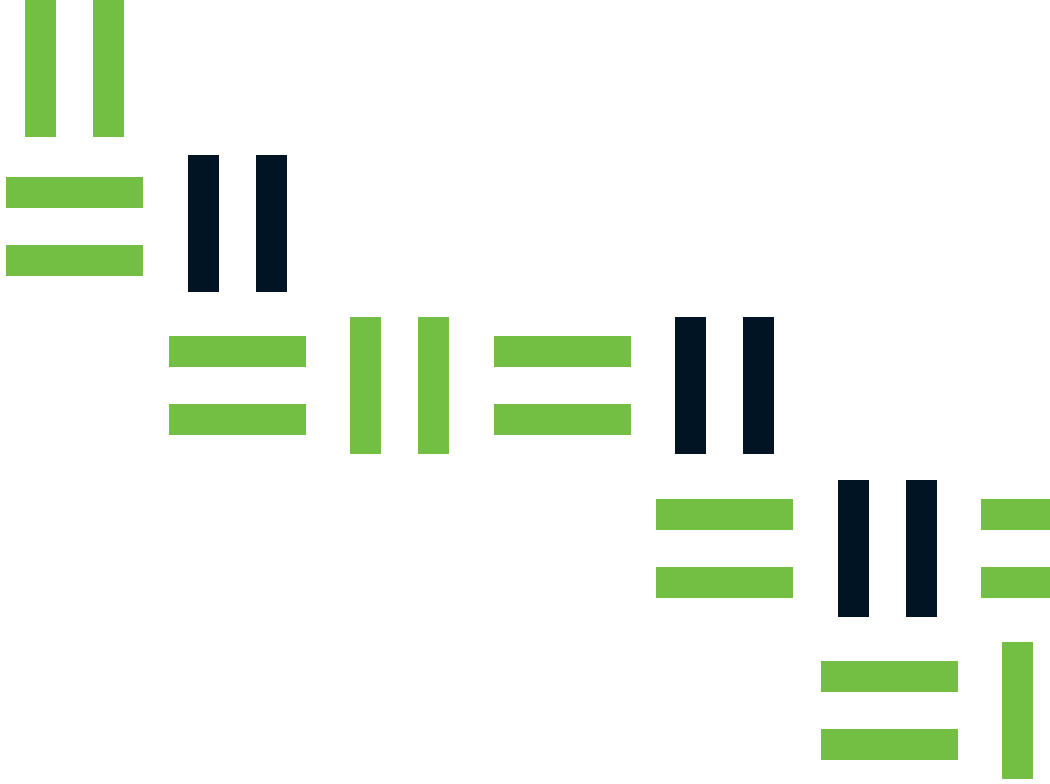

«Si elle n'est pas parfaite, l'aide au développement a contribué à des progrès considérables à l'échelle planétaire.»

vice-président du SDSN : « L'Agenda 2030 a toujours été un projet ambitieux, et les difficultés géopolitiques actuelles mettent à l'épreuve la résilience du système multilatéral. Le moment est venu pour tous les pays de réaffirmer les principes de la Charte des Nations Unies[221] ». Le multilatéralisme n'est donc pas mort : il est mis à l'épreuve, et c'est précisément pour cela qu'il a besoin, plus que jamais, d'être défendu avec détermination — par la Belgique comme par ses partenaires européens.

Autre raison de ne pas céder au fatalisme : si elle n'est pas parfaite, l'aide au développement a contribué à des progrès considérables à l'échelle planétaire, et elle fonctionne lorsqu'elle est allouée en quantités suffisantes. L'étude déjà citée dans ce chapitre, publiée dans The Lancet, a par exemple établi que les seuls programmes financés par l'USAID ont permis d'éviter plus de 91 millions de décès entre 2001 et 2021, dont 30 millions chez des enfants de moins de cinq ans[222]. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme annonce, de son côté, avoir sauvé 70 millions de vies depuis sa création en 2002, tout en réduisant de 63 % le taux combiné de mortalité liée à ces trois maladies[223]. L'Alliance du vaccin Gavi a permis, depuis l'an 2000, de vacciner plus de 1,2 milliard d'enfants dans les pays les plus pauvres du monde, évitant ainsi plus de 20,6 millions de décès futurs et contribuant à diviser par deux la mortalité infantile dans 78 pays à revenu faible[224]. Plus largement, une étude parue sous la direction de l'Organisation mondiale de la santé estime que les programmes mondiaux de vaccination ont permis d'éviter 154 millions de décès au cours des cinquante dernières années, dont 101 millions chez des nourrissons[225].

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard : ils ont été obtenus grâce à des investissements soutenus, coordonnés et maintenus dans la durée — précisément le type d'engagement que les coupes budgétaires actuelles menacent de faire disparaître. Le recul de l'extrême pauvreté dans le monde illustre également ce que peuvent produire des décennies d'efforts combinés : selon la Banque mondiale, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé d'environ 2,3 milliards en 1990 à 831 millions en 2025[226]. Bien sûr, l'aide au développement n'explique pas à elle seule ce recul, mais elle y a contribué en finançant les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sans lesquels cette croissance n'aurait profité qu'à une minorité. Ces chiffres posent une question simple, et dérangeante : si l'aide au développement, quand elle est financée à la hauteur des besoins, permet d'éviter des dizaines de millions de morts et de sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté extrême, quel autre poste de dépense publique peut revendiquer un tel bilan pour un coût aussi marginal dans les budgets des pays donateurs ?

> « Renoncer à la Coopération au développement revient à priver la Belgique d'un facteur majeur de sa sécurité collective. »

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

On le voit, contrairement aux affirmations du discours national-populiste, la contribution de l'aide publique au développement est largement démontrée. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard — ils sont le produit de décennies d'engagements soutenus que les coupes actuelles menacent de détruire. De plus, tous ces progrès sont bénéfiques également pour les pays donateurs comme la Belgique. Et c'est pour toutes ces raisons que le CNCD-11.11.11 demande au gouvernement fédéral belge « Arizona » de renoncer aux coupes budgétaires de 25 % déjà annoncées dans le budget de la Coopération belge au développement d'ici 2027[227]. La Belgique, qui avait pourtant augmenté son APD de 0,41 % à 0,48 % du RNB sous la précédente législature, a déjà vu sa contribution retomber à 0,37 % du RNB en 2025 — son niveau le plus bas depuis vingt-cinq ans[228]. Or renoncer à la Coopération au développement revient à priver la Belgique d'un facteur majeur de sa sécurité collective, fondée sur l'équilibre entre diplomatie, défense et développement[229].

Le CNCD-11.11.11 appelle donc le gouvernement belge à rétablir sans délai une trajectoire de croissance budgétaire ambitieuse, permettant d'atteindre l'objectif international de 0,7 % du RNB en aide au développement d'ici 2030, comme la Belgique s'y est engagée à de nombreuses reprises depuis plus de cinquante ans. Plusieurs pays montrent que ce choix reste possible, y compris dans le contexte budgétaire actuel : la Suède, le Danemark, le Luxembourg et la Norvège ont tous maintenu leur aide au développement au-delà delà de l'objectif de 0,7 % en 2025, et l'Espagne, l'Italie et la Hongrie, ont vu leur APD augmenter la même année[230]. La coopération au développement ne doit pas être perçue comme une charge dont il faudrait se délester à la première difficulté budgétaire, mais comme un investissement dans notre avenir commun : dans la santé mondiale qui nous protège toutes et tous, dans la stabilité internationale qui prévient les conflits, et dans la prospérité partagée qui profite, en définitive, autant aux populations du Sud qu'aux citoyennes et citoyens des pays donateurs.

/ [221] Guillaume Lafortune, cité dans « Despite Geopolitical Headwinds Global Commitment to SDGs Holds Strong », *Travelindex*, 24 juin 2026. / [222] Daniella Medeiros Cavalcanti et al., « Evaluating the impact of two decades of USAID interventions and projecting the effects of defunding on mortality up to 2030: a retrospective impact evaluation and forecasting analysis », *The Lancet*, vol. 406, 2025. / [223] Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, « Global Fund Reports 70 Million Lives Saved – But Warns Progress Is At Risk », communiqué de presse, 10 septembre 2025. / [224] Gavi, « Gavi announces record-setting year for saving lives through immunisation », communiqué de presse, 30 septembre 2025. / [225] OMS et UNICEF, « Global immunization efforts have saved at least 154 million lives over the past 50 years », communiqué de presse, 24 avril 2024. / [226] Banque mondiale, « Poverty » overview, consulté le 7 août 2026. / [227] Marie Debauche, « Avec ses coupes budgétaires, la Belgique renonce à un facteur majeur de sa sécurité », *La Libre*, 9 septembre 2025. / [228] Thomas Depicker, « La Belgique doit-elle diminuer son aide au développement ? 'D'ici 2030, 5 millions d'enfants mourront à cause des coupes américaines et européennes' », *Moustique*, 30 juin 2026. / [229] Marie Debauche, « Avec ses coupes budgétaires, la Belgique renonce à un facteur majeur de sa sécurité », *La Libre*, 9 septembre 2025. / [230] OCDE, *Données préliminaires de l'aide publique au développement en 2025. Note de synthèse détaillée*, 9 avril 2026.

LES CONSÉQUENCES DES COUPES BUDGÉTAIRES – TÉMOIGNAGE DE ALBERT KIUNGU MUEPU DE L'ORGANISATION CRONGD-KASAÏ, EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

« *Le Kasaï, au centre du pays, est la région connaissant le taux de pauvreté le plus élevé de la République démocratique du Congo* », entame Albert Kiungu Muepu, secrétaire exécutif du Conseil régional des ONG de développement au Kasaï (CRONGD-Kasaï). « *Ses 12 millions d'habitant·es — soit environ 10% de la population du pays — sont une population oubliée des pouvoirs publics* ».

L'extrême pauvreté est un facteur de fragilité. Alors, quand en 2016, un conflit aux larges ramifications éclate entre chefs coutumiers, son impact est dévastateur : « *Ces massacres ont aggravé les souffrances* », commente Albert Kiungu Muepu. Les infrastructures scolaires et de santé sont détruites, la petite économie en place est ruinée, le nombre de personne en situation de malnutrition et d'insécurité alimentaire explose, les jeunes s'enrôlent dans les groupes armés pour quelques sous, les cas de viols comme arme de guerre explosent, des milliers de personnes sont déplacées alors que des milliers d'autres meurent. « *La population a connu une situation inédite de misère* », se souvient Albert Kiungu Muepu.

À ce moment-là, l'USAID délivre une aide humanitaire essentielle aux populations. Une aide à laquelle les ONG locales seront ensuite associées pour qu'elle devienne pérenne et durable.

Alors que la population attendait des réponses structurelles à la pauvreté endémique, les récentes coupes dans les budgets de l'aide au développement — l'arrêt brutal des financements de l'agence états-unienne de développement (USAID) et/ou la diminution drastique des financements des agences de développement européennes, dont la Belgique — ont mis un coup d'arrêt à de nombreux projets en cours. Et avec eux, à la stabilité de la région. « *Les conséquences sont énormes sur la santé, l'éducation, l'agriculture, l'emploi, l'égalité de genre* », observe Albert Kiungu Muepu : le taux de malnutrition et l'insécurité alimentaire ont bondi, des semences et des médicaments n'ont subitement plus été distribués - et ont au contraire été jetés ; des sources d'eau n'ont plus été assainies ; les cas de violences sexuelles et basées sur le genre sont repartis à la hausse ; des milliers d'emplois ont été perdus, menant à des drames familiaux.

Pourtant, si « *les programmes sont en berne, les communautés continuent d'avoir de gigantesques besoins* », commente Albert Kiungu Muepu. « *Elles se sentent trahies par les promesses non-tenues des ONG* ». Celles de s'attaquer simultanément aux besoins humanitaires urgents, au développement et à la construction de la paix sur le long terme. « *Sans financement, il n'est plus possible d'appliquer cette stratégie* », estime Albert Kiungu Muepu.

Malgré le retrait brutal de l'USAID, « *les USA ne sont pas vraiment partis, tempère Albert Kiungu Muepu. Ils reviennent avec une aide transactionnelle sur laquelle nous émettons beaucoup de réserve* ».

Pourtant, « *les conflits sont latents… il suffirait d'une étincelle pour que la région s'embrase* », prévient M. Kiungu Muepu.

LES CONSÉQUENCES DES COUPES BUDGÉTAIRES – TÉMOIGNAGE D'AURÉLIEN ATIDEGLA, PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION PASCIB, AU BÉNIN

Chaque dollar investi en prévention coûte bien moins que la réponse humanitaire

QUE VOUS ÉVOQUENT LES COUPES DRASTIQUES DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ?
Ces coupes constituent un choc sur des "biens publics mondiaux" que sont le climat, la santé et la stabilité, et qui à ce titre exigent des financements pluriannuels et prévisibles.

Elles ont, plus spécifiquement, des répercussions directes et indirectes sur le développement du Bénin et sur les activités des organisations de la société civile. On constate que les politiques sont désormais davantage orientées vers la sécurité et la migration, aux dépens du social, de l'égalité de genre et de l'agriculture familiale. Ces coupes se traduisent également par une multiplication des micro-projets, des appels à projets plus compétitifs, des exigences de cofinancement et des procédures plus lourdes pour des budgets plus faibles. Pour la PASCiB, ces coupes induisent une réduction de la portée de certaines interventions à envergure nationale, notamment les initiatives essentielles de contrôle citoyen de l'action publique.

QUELS EN SONT LES IMPACTS CONCRETS SUR LA POPULATION ?
Ils se font déjà ressentir dans l'agriculture et le climat : ralentissement des dispositifs d'agroécologie, d'irrigation de proximité, de restauration des terres et des zones humides ; moins d'appuis-conseils, de champs écoles, d'équipements partagés. Dans la santé, on assiste à une diminution des campagnes de prévention et de l'accès aux équipements. Ce sont tous les maillons qui sont fragilisés. En termes d'éducation, les jeunes voient leur accès aux formations qualifiantes réduit. En termes d'égalité de genre et d'inclusion, on assiste à la baisse des fonds dédiés aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap ; au recul des quotas et des dispositifs d'inclusion dans les projets. Enfin, la gouvernance et l'appui à la société civile bénéficie de financements réduits. Il ne faut pas oublier que les ménages les plus vulnérables sont particulièrement touchés : pouvoir d'achat en baisse et menace sur la sécurité alimentaire, moins d'accès aux services et réduction de leur résilience face aux chocs climatiques ou économiques.

POURQUOI LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EST-ELLE UN OUTIL ESSENTIEL POUR LA STABILITÉ MONDIALE ?
Parce qu'elle finance des biens publics mondiaux (le climat, la santé, la biodiversité) que les budgets nationaux ne peuvent pas assumer seuls ; parce qu'elle prévient les crises : chaque dollar investi en prévention (l'agroécologie, les systèmes d'alerte, la santé communautaire) coûte bien moins que la réponse humanitaire ; parce qu'elle stimule des réformes structurantes (la gouvernance, la gestion des finances publiques, etc.) qui renforcent la confiance citoyenne ; parce qu'elle crée des marchés et des normes : qualité sanitaire, traçabilité, standards environnementaux qui sont autant de passerelles pour l'intégration régionale et le commerce équitable. Enfin, parce qu'elle accélère les transitions (énergétique, agricoles, numérique) en partageant risques et innovations. Les exemples de succès sont légion au Bénin, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la gouvernance.

Malgré les coupes, la Coopération reste un levier irremplaçable pour sécuriser l'alimentation, le climat et la cohésion sociale. À titre d'exemple, l'agroécologie adossée à une gouvernance participative a prouvé sa valeur. Elle protège les sols et les revenus, renforce l'égalité et stabilise les territoires.

JE CHOISIS
L'HUMAIN
CNCD
11.11.11

RECOM-MANDATIONS

Le mardi 14 juillet 2026, les ONG belges de coopération au développement ont interpellé le gouvernement Arizona. En amont des négociations budgétaires, elles l'ont appelé à cesser les coupes et à refinancer la coopération au développement, en faisant un choix qui dépasse la simple arithmétique budgétaire : celui de sauver des vies, ou de les abandonner.

© Tineke D'haese, Oxfam Belgium

QUANTITÉ DE L'AIDE PUBLIQUE BELGE AU DÉVELOPPEMENT

> Annuler les coupes budgétaires de 25 % prévues par le gouvernement Arizona dans la Coopération belge et rétablir une trajectoire de croissance de l'APD belge permettant d'atteindre 0,7 % du RNB.

> Porter la part de l'APD gérée par la DGD à au moins 60 %, pour garantir que les moyens belges financent prioritairement des projets concrets de coopération au développement.

> Définir une stratégie de transition claire et pérenne pour les pays partenaires en sortie de coopération gouvernementale (Mali, Guinée, Mozambique), en renforçant a minima les canaux non gouvernementaux, multilatéraux et humanitaires.

> Exclure les frais d'accueil des demandeurs d'asile du calcul de l'APD.

> Porter, dans le cadre des négociations sur le futur budget européen (cadre financier pluriannuel 2028-2034), une position ambitieuse en faveur du Global Europe Instrument et pour un ensemble de nouvelles « ressources propres » (*own resources*) suffisant.

QUALITÉ DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

> Garantir que la logique des « partenariats mutuellement bénéfiques » reste strictement subordonnée aux principes d'efficacité de l'aide — dont en premier lieu, l'appropriation et l'alignement sur les besoins des pays partenaires.

> Maintenir la concentration de la Coopération belge dans les pays dits « les moins avancés » et les contextes fragiles.

> Préserver le financement des secteurs sociaux essentiels, y compris l'éducation, au-delà du recentrage sur les trois biens publics mondiaux que sont la santé, le climat et la stabilité.

> Garantir le déliement intégral de l'aide belge.

> Refuser toute conditionnalité migratoire de l'aide au développement, notamment tout lien entre le versement de l'aide et la coopération des pays partenaires en matière de réadmission ou de contrôle migratoire.

COHÉRENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT (CPD)

> Réactiver le dispositif institutionnel belge de cohérence des politiques en faveur du développement (conférence interministérielle ou groupe de travail dédié, commission interdépartementale, plan d'action).

> Faire de la CPD une priorité politique transversale explicite, y compris dans les textes politiques du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement.

> Rétablir la cohérence entre les choix budgétaires de défense et de développement, dans le respect de l'approche « 3D » (diplomatie, défense, développement).

> Faire de la CPD un pilier de l'approche des partenariats mutuellement bénéfiques.

LISTE DES ACRONYMES & ABRÉVIATIONS

ACNG	Acteurs de la coopération non gouvernementale
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CBAM	*Carbon Border Adjustment Mechanism* (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)
CCPD	Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement
CDC	*Centers for Disease Control and Prevention* (Centres états-uniens de contrôle des maladies)
CFP	Cadre financier pluriannuel
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CONCORD	Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement
CORE	*Corporate Resource for Europe*
CPD	Cohérence des politiques en faveur du développement
CPDD	Cohérence des politiques en faveur du développement durable
CRONGD	Conseil régional des ONG de développement (en République démocratique du Congo)
CSW	Commission de la condition de la femme des Nations Unies
DGD	Direction générale de la Coopération au développement (SPF Affaires étrangères)
DOGE	*Department of Government Efficiency*
ECDPM	*European Centre for Development Policy Management*
EPLO	*European Peacebuilding Liaison Office*
EUR	Euro
FAO	*Food and Agriculture Organisation* (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FED	Fonds européen de développement
GEI	*Global Europe Instrument*
GES	Gaz à effet de serre
GPE	*Global Partnership for Education* (Partenariat mondial pour l'éducation)
IDA21	21^{e} reconstitution des ressources de l'*International Development Association* (Association internationale de développement, groupe de la Banque mondiale)

NDICI	*Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument* (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ODI	*Overseas Development Institute*
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PASCIB	Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin
PEPFAR	*President's Emergency Plan for AIDS Relief*
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
RNB	Revenu national brut
SDSN	*Sustainable Development Solutions Network*
SDSR	Santé et droits sexuels et reproductifs
SES	Service de l'Évaluation spéciale (de la Coopération belge au développement)
SIPRI	*Stockholm International Peace Research Institute*
SPF	Service public fédéral
UE	Union européenne
UNICEF	*United Nations International Children's Emergency Fund* (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
USAID	*United States Agency for International Development* (Agence des États-Unis pour le développement international)
USD	Dollar américain
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VOICE	*Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies* (réseau européen d'ONG humanitaires)

CNCD-11.11.11
9 quai du Commerce à 1000 Bruxelles
+32 (0)2 250 12 30
publications@cncd.be
www.cncd.be/-Publications-

Auteure principale
et coordinatrice du Rapport :
Antoinette van Haute,
chargée de recherche
et de plaidoyer au CNCD-11.11.11

Ont contribué au présent Rapport :
Albert Kiungu Muepu, Alice Beck,
Arnaud Zacharie, Aurélien Atidelga,
Cécile Vanderstappen, Nicolas Bormann,
Nicolas Van Nuffel, Raphaël Maldague,
Sophie Wintgens, Véronique Paternostre.

Disclaimer
L'intelligence artificielle
a été utilisée pour aider
à la coordination de ce rapport.

Photo couverture
Cette statue est une œuvre
de Banksy, située à Waterloo
Place à Londres,
représentant un homme
tenant un drapeau
qui lui cache le visage.
© Travers Lewis / Shutterstock.com

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Belgique partenaire du développement

éd. resp. Arnaud Zacharie / 9 quai du Commerce à 1000 Bruxelles
Design Dominique Hambÿe